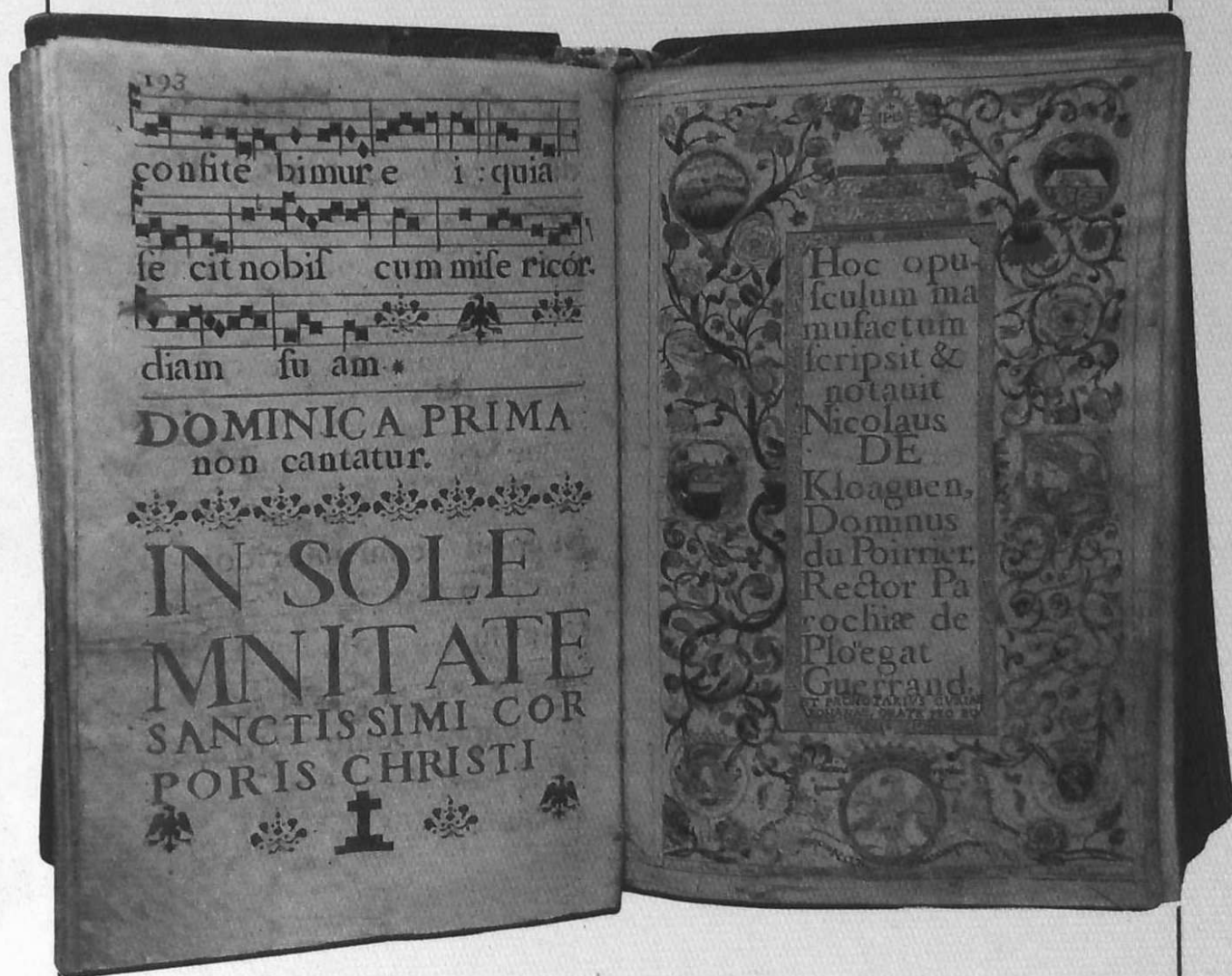


# TRÉGOR

*mémoire vivante*

N° 5



Revue de la

« FÉDÉRATION TRÉGOR PATRIMOINES »

# TRÉGOR

*mémoire vivante*

N° 5

2<sup>ème</sup> semestre 1993

Revue de la " Fédération Trégor Patrimoines "

1.

A.-Y. Bourgès

## AUX ORIGINES DE LA ROCHE-DERRIEN

- I -

Les débuts de la châtellenie de La Roche-Derrien et de la dynastie seigneuriale du lieu sont entourés d'une grande obscurité : Le Baud et surtout Du Paz, et après eux de nombreux historiens, ont indiqué que le fondateur et l'éponyme de La Roche était un certain Derrien, l'un des fils du Comte Eudes (de Penthièvre) et vivant en 1090. Mais rien n'est venu jusqu'à présent conforter cette opinion : le Derrien en question eût été qualifié "comte" ou "fils du comte", comme l'étaient les fils connus d'Eudes, à tout le moins "vicomte" ; or, c'est en vain que nous avons cherché - après René Couffon<sup>1</sup> - ce personnage avec son titre dans les vieilles chartes de la seconde moitié du XI<sup>ème</sup> siècle.

Un acte beaucoup plus tardif se rapportant selon certains auteurs aux années 1151 - 1175, alors que selon toute vraisemblance il faudrait en abaisser la datation aux années 1184 - 1202, fait mention d'un nommé *Derianus*, alias *Derrianus*, qualifié *Dom(inus) de Rupa*, "seigneur de La Roche", ainsi que de son fils *Eudo* et de sa femme *Amicia*<sup>2</sup>. Il est possible que ce Derrien ait été l'un des petits-fils du Comte Etienne, lui-même fils du Comte Eudes (de Penthièvre) : Messire Jean Chapelain l'affirme dans sa *Chronique de Lamballe* et précise que Derrien était le quatrième fils du Comte Henri - lui-même fils du Comte Etienne - hypothèse que René Couffon jugeait "plausible"<sup>3</sup>. Mais un éventuel rattachement de Derrien à la dynastie de Penthièvre par une filiation féminine n'est nullement à exclure ; quant à l'origine de la famille paternelle de Derrien, nous y reviendrons plus loin.

1 - René Couffon : *Un catalogue des évêques de Tréguier rédigé au XV<sup>e</sup> siècle*, dans : *Mém. de la S.E.C.d.N.*, Tome LXI pp.45-46, note 22. -- René Couffon a omis de signaler l'existence d'un certain *Deriandus* qualifié *bastardus*, témoin dans une charte de vers 1090 et passée par Geoffroy, fils d'Eudon (de Penthièvre).

2 - Dom Morice : *Preuves de l'Histoire de Bretagne*, Tome I, col 1639 - 1640. -- L'évêque de Tréguier mentionné dans cette charte s'appelle *G.*, c'est-à-dire *Gaufridus*, et non pas *Guillelmus* comme l'a fallacieusement transcrit Dom Morice. *Gaufridus* est devenu évêque en 1179 ; l'acte mentionne également *Joidinus*, abbé de Sainte Croix de Guingamp, cité *ès* qualité à partir de 1190. Son prédécesseur, encore cité vers 1184/1189, s'appelait *L.*

3 - R. Couffon, *art. cit.*

Ce numéro de Trégor Mémoire Vivante  
a été publié avec le concours du  
Conseil Général des Côtes d'Armor.

Trois actes tirés des archives de Beauport des années 1202 - 1203,<sup>4</sup> - mais la chronologie de ces pièces entre elles n'est pas assurée - mentionnent à nouveau *Derianus de Rupe*, alias *de Rocha*, et son fils *Eudo*, bientôt qualifié à son tour "seigneur de La Roche", probablement après la mort de son père intervenue l'une ou l'autre de ces deux années.

Enfin, *Eudo de Rupe Deriani* est cité en 1218 avec sa femme *Villana* à l'occasion d'un accord passé avec le Vicomte de Rohan, son créancier et sans doute également son beau-frère, préalablement au départ dudit *Eudo* pour la Terre Sainte<sup>5</sup>. Cet acte est extrêmement instructif en ce qui concerne la généalogie de la Maison de La Roche-Derrien ; il stipule que :

a) Eudes de La Roche-Derrien confie à son créancier "la garde de son fils, de la fille d'Eudes de Quemper, son oncle, et du château de La Roche" ;

b) "si Eudes succombe dans le voyage et que son fils vienne à mourir, celui-ci sera remplacé par un de ses frères" pour être l'époux de la fille d'Eudes de Quemper.

La suite de la généalogie des seigneurs de La Roche Derrien fut longtemps très embrouillée par les auteurs qui en ont traité - Dom Lobineau, Arthur de La Borderie, Pol Potier de Courcy : Eudes de La Roche Derrien serait mort sans postérité et sa succession aurait été recueillie par sa sœur, Plaisou, mariée en 1221 à Olivier Scliczon dont serait issue Jeanne, Dame de La Roche, mariée vers 1269 à Bertrand Gouyon, sire de Matignon ; toujours d'après de Courcy, qui synthétise les travaux de ses prédécesseurs, Plaisou, Dame de La Roche-Derrien avait également un fils, Alain, en procès avec le duc Jean Le Roux en 1270...

Des titres authentiques permettent heureusement d'apporter un peu de lumière sur tous ces personnages. En effet, une certaine "Dame Jeanne de La Roche Derrien" (*Domina Johanna de Rocha Dariani* ou de *Ruppe Dariani*) vint en 1269 réclamer devant la Cour du Roi de France contre le "Comte" de Bretagne, Jean Le Roux, et obtenir gain de cause relativement à la restitution de la seigneurie de La Roche-Derrien ; les faits rapportés par les attendus de l'arrêt royal donnent - malgré une chronologie approximative et des contradictions inhérentes à ce genre de procédure - d'assez nombreux détails sur les destinées de la seigneurie de La Roche Derrien pendant près d'un demi-siècle<sup>6</sup>.

Jeanne, la plaignante, expose (en 1269) que sa mère Plaisance (*Plaisencia mater sua*) et son père Olivier (*Olivierus pater dicte Johanne*) -

4 - *Anciens évêchés de Bretagne* Tome IV, pp. 50 (charte n° V), 51 (charte n° IX).

5 - Dom Morice, *op. cit.*, col 837 ; - *Anc. év. de Bret.* Tome IV, P. 71 (charte n° XLV).

6 - Les *Olim* publiés par le Comte Beugnot, Tome I, pp. 311-313.

dont rien n'indique qu'il était issu de la famille Scliczon - étaient en possession de droit et de fait du château de La Roche-Derrien et que ce droit leur venait de la dicte Plaisance, mère de Jeanne (*ratione matris predictae*). A une date qui n'est pas rapportée et qu'Arthur de La Borderie disait être 1222, Pierre, "Comte" de Bretagne, père de Jean Le Roux (*Petrus, Comes Britannie, pater hujus comitis Johannis*) réclama et obtint de ses vassaux, Olivier et Plaisance, la "saisine" du château en question (*habuit dicti castri saisinam*) ; cette réquisition - car il s'agit bien de cela - avait sans nul doute un but stratégique, car, à cette époque, le Comte Pierre Mauclerc était en guerre contre des adversaires non désignés (*occasione cujusdam guerre quam tunc habebat*). Surtout cette réquisition, conforme au droit féodal, devait avoir - du moins c'est l'opinion de la plaignante - un caractère provisoire. Or, après la fin des hostilités, et malgré qu'il en eût été prié, Pierre Mauclerc s'était refusé à restituer à Olivier et à Plaisance leur château de La Roche-Derrien ; l'affaire était pendante quand moururent successivement Olivier et Pierre Mauclerc, et fut réactivée par Plaisance, laquelle fit appeler en justice le successeur du "Comte" Pierre, le "Comte" de Bretagne Jean Le Roux. Mais Plaisance mourut à son tour ; et c'est Alain, le fils d'Ollivier et de Plaisance, le frère de Jeanne (*Alanus, filius matris et patris dicte Johanne, qui frater erat dicte Johanne*) qui reprit l'action en justice. Cependant il n'avait pas lui-même obtenu gain de cause avant de décéder à son tour, Jean Le Roux ayant usé de nombreux artifices pour se dérober. Au fait toute cette procédure devait durer depuis des années quand Jeanne en expose les tenants et les aboutissants, puisqu'elle chiffre à 30 000 livres la valeur des produits de la seigneurie de La Roche Derrien indûment perçus par le captateur.

A cette version des faits s'oppose naturellement celle du "Comte" de Bretagne, Jean Le Roux, lequel expose qu'aussi bien Jeanne, la plaignante, et sa mère ne sont pas issues d'une union légitime (*non erat de legitimo thoro, nec mater sua similiter fuerat*) ; et qu'en tout état de cause, la seigneurie de La Roche Derrien aurait dû revenir, suivant la Coutume (*secundum terre consuetudinem*) à un certain frère, non nommé, de la mère de la dite Jeanne, si celui-ci ne s'était pas vu contraint, suite à un jugement de la Cour du "Comte" de Bretagne, dans le cadre d'une procédure qui l'opposait à d'autres nobles, d'abandonner toute prétention à la possession de cette seigneurie ; ensuite de quoi, par accord entre les parties, le "Comte" de Bretagne était devenu le possesseur de la seigneurie de La Roche-Derrien.

L'argumentation de la demanderesse parut dans doute plus solide car la Cour Royale reconnut que les parents de Jeanne avaient bien été en possession de la forteresse du château de La Roche-Derrien, qu'ils y avaient fait leur demeure et qu'ils en avaient perçu les revenus, jusqu'à ce qu'ils en aient été "éjectés et spoliés" (*ejecti et spoliati*) par Pierre Mauclerc ; et qu'en conséquence Jean Le Roux devait rendre à la dite Jeanne "le donjon et les fortifications des château et ville de La Roche-Derrien" (*turrim et fortalicas castris et ville de Rocha Dariani*). L'arrêt royal portait expressément que cette sentence s'appliquait à l'ensemble des revenus et des droits auxquels Jeanne de La Roche Derrien pouvait prétendre du fait du recouvrement de sa seigneurie (1269).

Nul doute que Jean Le Roux se refusa à exécuter ce à quoi il était condamné : il fallut aussi lui ordonner en 1271 de remettre en état les différents édifices du château que son incurie avait amenés à la ruine<sup>7</sup>. De surcroît et malgré l'injonction de l'arrêt de 1269, les gens du "Comte" de Bretagne occupaient encore en 1272 la ville de La Roche-Derrien, n'ayant rendu à la plaignante que son seul château, et (sous-entendu) continuant de percevoir indûment les différents revenus de la seigneurie<sup>8</sup>.

En 1287 - 1288, les comptes rendus par les receveurs du duc de Bretagne nous apprennent qu'à cette époque la seigneurie de La Roche Derrien était incorporée au domaine ducal. Faut-il supposer avec Arthur de La Borderie, qu'un accord moyennant compensation financière avait permis de désintéresser Jeanne de ce qu'elle revendiquerait ?<sup>9</sup>. A partir de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, nous disposons d'informations suffisamment nombreuses, précises et avérées sur la seigneurie et la ville de La Roche-Derrien.

Les explications de Jeanne de La Roche-Derrien sur la légitimité de ses droits ont en leur temps convaincu les gens du Roi de France - lesquels ne demandaient sans doute qu'à l'être quand il s'agissait d'en faire rabattre à ces trop puissants vassaux de la Couronne que furent les "Comtes" ou "Ducs" de Bretagne. Nous, qui ne nous intéressons en l'occurrence qu'aux origines et au développement de la dynastie seigneuriale de La Roche Derrien, montrerons plus de circonspection et aurons à cœur de formuler quelques objections :

a) Nous avons vu que Pol de Courcy supposait l'absence de postérité issue du mariage d'Eudes de La Roche Derrien et de *Villana* ; en fait, de cette union étaient sortis au moins trois fils vivants en 1218, dont l'aîné était fiancé à sa cousine N. de Quemper ;

b) Nous savons également qu'Eudes de La Roche Derrien s'était engagé, en même temps qu'il empruntait 600 livres à Geoffroy, Vicomte de Rohan, à éteindre cette dette pour laquelle il donnait en caution son château de La Roche-Derrien ; quelle certitude avons nous qu'il ait pu tenir ses engagements ? La procédure qui opposait le seigneur de La Roche-Derrien et frère de Plaisance à d'autres nobles, relativement à la possession de cette seigneurie, ne concernait-elles pas le règlement de la créance en question ?

c) Rien ne s'oppose, en examinant les rares données chronologiques dont nous disposons, à ce que Plaisance et son frère aient été des enfants d'Eudes de la Roche Derrien : l'héritier mâle et légitime de la seigneurie en aura été dépossédé avec son accord, pour éteindre la dette contractée par son père ; et le "Comte" de Bretagne, s'étant porté adjudicataire du château, en aura confié la garde à un sien baron nommé Olivier, lequel se trouvait avoir épousé Plaisance, fille - peut-être illégitime - d'Eudes de La Roche Derrien ;

d) Egalement dépossédée de son nom que seule la saisine du château lui donnait le droit de porter, la descendance légitime d'Eudes de La Roche-Derrien se sera rapidement perdue dans les rangs de l'innombrable petite noblesse bretonne.

## - II -

Une autre série de documents, d'origine ecclésiastique<sup>10</sup> qui par ailleurs font état des graves querelles qui opposèrent les évêques de Tréguier aux seigneurs de La Roche Derrien avec d'un côté excommunications, de l'autre violences physiques, vient confirmer que la succession à la tête de la seigneurie de La Roche Derrien s'était bien faite directement d'Eudes à Olivier, et que ce dernier 1) vivait encore en 1234, 2) était alors en possession de sa seigneurie. C'est donc au cours des événements militaires de cette année 1234 que Pierre Mauclerc réquisitionna le château de La Roche-Derrien qui ne devait plus revenir à Olivier ni à ses enfants.

Mais plus intéressant, parmi les séides et les affidés du seigneur de La Roche-Derrien que dénonce l'évêque de Tréguier, figure un personnage nommé *Derianus filius Eveni filii Deriani*, Derrien fils d'Even fils de Derrien. Il y a là plus qu'une coïncidence : on sait combien le nom de baptême des fils (et des filles) de la noblesse est porteur de signification en termes d'appartenance à telle ou telle lignée ; et le repérage des chaînes d'homonymes est un indice de parenté. Notre Derrien de 1234, - on le retrouve encore cité en 1235 - doit être le petit-fils du seigneur de La

10 - Les registres de Grégoire IX (1227 - 1241) publiés par Lucien Auvray, Tome I col. 479 - 481 (n°757), 940 (n°1703), 971 - 972 (n°1765), 1074 - 1075 (n°1976), 1159-1160.

7 - *Olim*, Tome I, pp. 595-596

8 - *Olim*, Tome I, p. 904.

9 - A. de La Borderie : *Histoire de Bretagne*, Tome III, p. 355.

Roche connu dans le dernier tiers du XII<sup>ème</sup> siècle ; celui-ci a épousé, on l'a vu, Amicie (de Quemper ?) : leur fils aîné est nommé Eudes (*Eudo*) comme son oncle Eudo de quemper, et leur fils cadet est nommé Even.

Justement ce nom d'Even, d'où vient-il ? Il s'agit probablement d'un anthroponyme qui appartient au stock onomastique paternel : ce peut être le nom d'un frère ou du père de Derrien. Or, on connaît l'existence en 1152, - à une date compatible avec l'âge adulte de Derrien, d'un personnage homonyme qui est qualifié "fils d'Even" (*Derianus filius Eveni*) ; ce personnage est l'un des témoins de la confirmation par l'évêque de Quimper de la subordination du prieuré de Locmaria à l'abbaye Saint-Sulpice<sup>11</sup>. Et en 1096, - mais l'écart avec la date de l'acte que nous venons de citer paraît un peu large pour permettre de supposer une identité entre les deux Even mentionnés - un certain *Eguenus filius Deriani* est l'un des témoins d'une charte de l'abbaye de Quimperlé<sup>12</sup>.

Certes la Cornouaille méridionale paraît bien éloignée du Trégor septentrional. Mais il n'est pas aberrant de supposer un mariage, vers 1130, entre Even, noble cornouaillais, peut-être issu de la puissante dynastie des seigneurs d'Elven dans le Vannetais<sup>13</sup>, et une fille d'Etienne (de Penthièvre), lequel était établi avec sa femme Havoise à Guingamp.

La Roche s'est appelée La Roche Derrien du nom de son premier seigneur, le fils d'une cadette de Penthièvre et qui reçut en apanage ce piton sur la ria du Jaudy d'où il pouvait commander à la fois à l'arrière-pays et aux gens de mer et de commerce de Tréguier. Cette position hautement stratégique et fortement génératrice de prospérité économique fut toujours très convoitée en temps de paix comme en temps de guerre. Son histoire au XIII<sup>ème</sup> siècle, que nous avons tenté d'éclaircir un peu, le démontre amplement.

André-Yves Bourguès.

11 - Dom Morice, op. cit., col. 612

12 - Cartulaire de Quimperlé publié par Léon Maitre et Paul de Berthou, p. 235 (charte n° LXXXII).

13 - Les noms Derrien et Even étaient portés fréquemment dans cette maison depuis le début du XI<sup>ème</sup> siècle au moins. L'hypothèse qu'Even, marié à la fille d'Etienne (de Penthièvre), descendait d'une grande famille issue de l'aristocratie carolingienne bretonne (comme les seigneurs d'Elven) expliquerait entre autres le fait que le nom de baptême Derrien se soit maintenu et qu'on ne lui ait pas substitué des anthroponymes faisant partie du "capital" onomastique des Penthièvre.

## 2.

Michel Guillou  
(AERHDGM)<sup>1</sup>

## FORTIFICATIONS MODERNES

LE MUR DE L'ATLANTIQUE DANS LE TRÉGOR-GOËLO.

**N**ous avons tous rencontré, lors de nos promenades sur le littoral trégorois, ces immenses cubes de béton que l'on nomme *blockhaus*, témoins d'une période douloureuse de notre histoire. Beaucoup d'entre eux sont aujourd'hui recouverts d'une végétation très dense qui dissimule ces cicatrices de notre paysage, d'autres sont parfois habités par quelques marginaux. Certains servent, paraît-il, de refuge pour les colonies de chauves-souris où elles retrouvent une atmosphère particulière pour leur hibernation. Cet immense chapelet de fortifications constitue les vestiges du célèbre Mur de l'Atlantique édifié par les Allemands lors du dernier conflit mondial. Ce rempart, symbole du passage d'une stratégie offensive à la défensive, devait empêcher tout retour des troupes du "monde libre" sur le continent et garantir la défense de l'empire allemand pour... mille ans, du moins la propagande allemande le prétendait-elle.

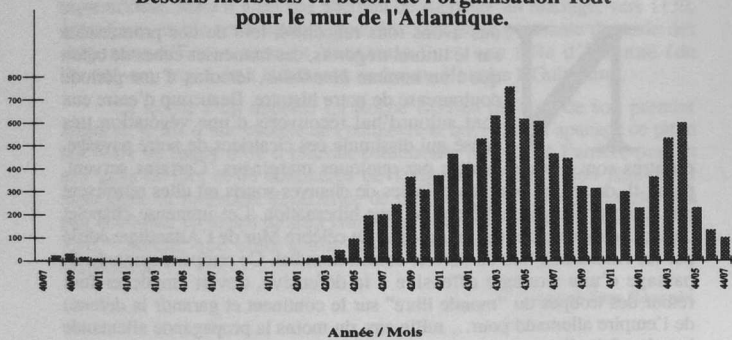
La présente étude s'attachera à présenter la conception physique du dispositif allant de Plouézec à Plestin-Les-Grèves. Sa construction engendra de nombreux problèmes annexes qui eurent la plupart du temps des conséquences fâcheuses sur la vie économique locale : pillage des matières premières, réquisition de la main d'œuvre et des transports, sabotages, bombardements, etc. L'importance de ces conséquences nécessite de leur consacrer une analyse complète à part, dans un prochain numéro de Trégor Patrimoine.

1 - Président de l'Association pour l'Etude et la Recherche sur l'Histoire de la Deuxième Guerre Mondiale.

Définissons d'abord ce que représente l'expression "mur de l'Atlantique". Il s'agissait d'un ensemble hétérogène de dispositifs, le plus souvent meurtriers, destiné à empêcher, ou du moins à gêner considérablement, un débarquement de forces voulant prendre pieds sur le rivage côtier s'étendant de la Norvège à l'Espagne<sup>1</sup>. La structure générale de l'ensemble envisagé sur la fin du conflit - qui sera dans la pratique très loin de la théorie et des espérances - rappelle la structure d'un chapelet, une ligne ponctuée plus ou moins régulièrement de points fortifiés. Le "Mur" concernait également la défense des points stratégiques comme les aérodromes, bases sous-marines, ports de guerre ainsi que les grandes stations de détection radar. La zone côtière était déclarée zone interdite pour toutes personnes n'ayant aucune raison de s'y trouver (à l'exception des médecins, habitants, travailleurs des chantiers de construction, etc.) ; la possession d'un laissez-passer y était obligatoire.

Graphique n°1

### Besoins mensuels en béton de l'organisation Todt pour le mur de l'Atlantique.



#### Une genèse lente et controversée.

Paradoxalement les ouvrages qui constitueront l'ossature du "Mur" étaient des éléments du dispositif offensif construit pour l'invasion de l'Angleterre, en 1940-41, par les troupes allemandes : batteries du Nord-Pas-de-Calais, aérodromes (dont Lannion), ports, etc. En Bretagne, la construction des forteresses de Saint-Malo, Brest, Lorient, Saint-Nazaire débutait dès 1940, peu après l'arrivée des troupes d'occupation.

Quelques jours avant l'invasion de la Russie par ses troupes, Hitler,

2 - Pour être rigoureux, il faut souligner que l'expression "mur de l'Atlantique" apparaît vers la fin 1943, succédant au terme "fortifications" à l'Ouest. Pour la clarté nous garderons le terme de "Mur".

3 - Un autre mur dit "Südwall" sera érigé par les Allemands sur les côtes méditerranéennes à partir de la mi-1943 après la défection de leurs alliés italiens et l'envahissement de la zone libre en France.

fort de son intuition de liquider le front de l'est en quelques mois, ne manquera pas de mentionner dans sa directive N°32 du 11 juin 1941 : "Après l'écrasement des forces soviétiques, l'Allemagne et l'Italie domineront militairement le continent européen [...]. Tout danger d'attaque sérieuse par terre du secteur européen cessera d'exister". La chute de l'Angleterre étant présumée acquise, il n'était même pas fait mention d'une menace d'attaque par mer. Le prolongement de la campagne de Russie, l'échec de la guerre éclair, mettra un bémol important à cette affirmation. De plus l'entrée en guerre de l'Amérique aux côtés de l'Angleterre apportait une nouvelle donne à l'ouest. Elle entraîna la rédaction d'ordres nouveaux pour la défense de la côte Atlantique qui furent confirmés par la célèbre directive N°40 du 23 mars 1942. Pour mener à bien ce programme, la construction de 15 000 ouvrage était planifiée ; 4000 ouvrages principaux, 1000 emplacements renforcés, 10 000 petits points d'appuis. Un ordre d'urgence des zones à fortifier fut établi : bases sous-marines, ports, îles, la côte dans la région du Pas-de-Calais (zone présumée du futur débarquement allié). L'opération contre Dieppe en août 42 conforta les Allemands dans leur idée de construire d'immenses places fortes autour des ports ; on mesurera en 1944 les conséquences d'un tel entêtement avec le choix de la Normandie par les alliés, pour le débarquement<sup>4</sup>. D'autre part, les rivalités, les conceptions différentes de l'emplacement et de la



Photo n°1

Ensemble de quatre casemates (la 1ère non visible) de la batterie de l'Enfer à Pleumeur Gautier, destiné à protéger des canons de calibre 155mm long. Elles sont actuellement dans un état de parfaite conservation.

4 - Les alliés "apportèrent" avec eux leurs ports, les fameux ports artificiels d'Arromanches et de Saint-Laurent ; prouesse technique incroyable.

réalisation des ouvrages entre l'armée de terre et la marine freinaient le processus de construction. Le graphique n° 1, qui analyse les besoins en béton, montre bien l'évolution de la construction.

Ce sera en fait Rommel qui insufflera une nouvelle dynamique pour une construction plus linéaire du "Mur" lors de sa nomination à l'inspection des fortifications en octobre 1943. Il effectuera cinq inspections<sup>5</sup> sur le rivage des Côtes-du-Nord de novembre 43 à avril 44. Lors de son deuxième passage, il pensait que cette côte ne pouvait faire l'objet de débarquements importants mais pouvait être utilisée pour de petites opérations. En effet en novembre 1942, un groupe de commandos anglais avait attaqué la station sémaphore de Plouézec<sup>6</sup>, opération ponctuelle destinée à semer le trouble chez l'adversaire. Elle restera unique car les services secrets anglais préféraient utiliser la Bretagne pour la dépose et la récupération des agents par vedettes rapides en évitant une fortification intensive du rivage.

#### Le fameux "Mur".

La disposition optimale de cette fortification, en juin 44, était la suivante en partant de la mer : une ligne défensive de mines maritimes classiques, à dépression ou magnétiques ; sur les plages des obstacles sous-marins découvrant à marée basse, mines dites "casse-noisettes", pieux minés, blocs de béton, tétraèdres en fer dit "hérissons tchèques", grilles métalliques. Sur la terre ferme : une imposante ceinture de fils barbelés, un important mur ou fossé antichars et canons antiaériens ; lance-flammes, fosses de pétrole, fortification systématique de toute habitation se trouvant près du rivage. Plus à l'intérieur des terres, les champs susceptibles de servir de zone de pose pour les planeurs et les parachutistes étaient recouverts de petits tas de pierres ou de pieux minés dits "asperges de Rommel" reliés par du fil de fer. Chaque point fortifié était relié au suivant par un réseau souterrain de câbles de transmission.

En fait dans le trégor ce schéma restera très théorique, le mur de l'Atlantique en Bretagne se concentrant sur les places fortes qu'étaient les ports et les bases sous-marines.

\*\*\*

5 - Plus exactement le 3 novembre 1943, du 22 au 24 janvier, le 8 mars, le 11 avril et le 17 mai 1944.

6 - Il s'agit de l'opération "Fahrenheit" restée secrète pendant cinquante ans et mise à jour après d'importantes recherches dans les archives anglaises, allemandes, françaises.

#### Le dispositif trégorois

Cette étude se propose de donner une vue d'ensemble du dispositif et de quelques types de construction et non une description détaillée des quelques 150 ouvrages qui furent construits<sup>7</sup>, aujourd'hui pour la plupart enfouis sous une végétation très dense.

Ce secteur dépendait, pour la construction, de l'autorité du groupe III/9 de la Festung Pionner Stab 9 qui couvrait les 180 kilomètres de côte s'étalant de Saint-Brieuc à Cléder, et dont le commandement était implanté à Plouaret. Ce groupe dépendait de la XIX<sup>ème</sup> région de génie de forte resse<sup>8</sup>. L'ossature du dispositif étudié reposait sur les deux pôles Lézardrieux-Paimpol, qui avait rang de groupe de point d'appui, et Lannion-Ploumanach ; c'était les deux premiers dispositifs du nord du département mis en chantier. La piste en herbe de l'aérodrome de Lannion intéressait l'aviation allemande en pleine effervescence pour l'invasion de l'Angleterre, il s'agissait là d'une construction à but offensif, du moins jusqu'en 1942. Les incessantes incursions des bombardiers alliés sur les ports et les bases sous-marines avaient amené les Allemands à construire sur le rivage nord de la Bretagne des stations de détection radar ; celle de Ploumanach surveillait en particulier le couloir menant à Lorient.

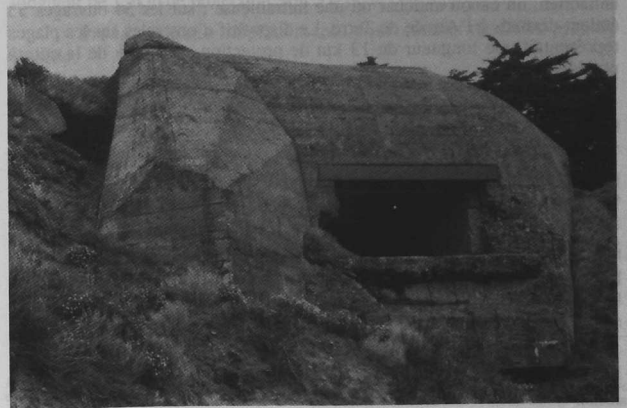


Photo n°2

Ouvrage le plus courant sur nos côtes, casemate pour canon de 47 mm. Il se trouve en général sur les flancs des plages.

7 - Plus exactement 198 pour la côte de St-Brieuc à Carantec, ce qui représente environ 150 ouvrages pour notre secteur. L'A. E. R. H. D. G. M. tente, en collaboration avec Michel Piéto, Yvon Hervé et Michel Grimaud, d'établir pour notre département un catalogue très détaillé des vestiges de cette célèbre fortification.

8 - Le Stab 9 couvrait le secteur d'Avranches à Cléder, tandis que la XIX<sup>ème</sup> Région avait autorité sur la Normandie et la Bretagne, de la côte de la Seine à la Loire en gros.

La ria du Trieux, immense plan d'eau abrité, ne pouvait laisser indifférent le haut commandement naval. Avec le port et la baie de Paimpol, elle représentait une zone permanente de mouillage et de protection de premier choix pour les navires de la Kriegsmarine, la marine allemande, patrouillant dans la Manche.

La ligne de défense joignant les deux positions sera très partiellement développée du fait de sa construction assez tardive fin 43 début 44 : le relief très découpé et rocheux de la côte - sauf quelques zones particulières - n'entraînait pas une urgence particulière de construction<sup>9</sup>.

Au 25 juin 1944, 754 ouvrages dont 66 en construction équipaient les 450 km de côte reliant Avranches à Cléder ; 335 pièces pouvaient recevoir canons ou mitrailleuses ; 88 km de plages sur les 136 km projetés étaient protégés par 29 334 pieux en bois, 4 092 pieux en béton et 10 195 mines<sup>10</sup>. Dans ce cadre, la physionomie du dispositif Trégor-Goëlo était la suivante en partant de Plouha<sup>11</sup> :

#### Secteur Plouha-Ploubazlanec.

Il comprenait 54 ouvrages dont 15 en construction pour une longueur de côte de 43 km, 38 pièces pouvaient recevoir un canon, un canon antiaérien, un canon antichar ou une mitrailleuse ; sur les 54 ouvrages 53 étaient destinés à l'Armée de Terre. Le dispositif d'obstacles sur les plages représentait une longueur de 13 km de protection, soit 30% de la côte à protéger.

- *Plage du Palus* : une casemate pour canon de 50mm, quelques emplacements de mitrailleuses.

- *Port de Bréhec* : une petite casemate pour canon de 50 mm reliée par un souterrain à un observatoire en haut de la falaise, quelques emplacements de mitrailleuses.

- *Pointe de Bilfot* : recevait l'emplacement du poste de tir (télémetre, radar, projecteur) de la batterie sur voie-ferrée de Plounez, une casemate pour canon de 75 mm, emplacements pour mitrailleuses, canons de DCA<sup>12</sup> et lance-flammes, importante ceinture de barbelés et mines.

9 - Pour l'anecdote, l'un des commandos du raid de Plouézec nous confia, en 1992, que les touffes d'ajonc recouvrant les "falaises" du rivage breton valaient une bonne ceinture de barbelés.

10 - En novembre 1943, Rommel constatait que seulement 1,7 millions de mines avaient été posées sur les côtes de la Hollande à l'Espagne ; il estimait à cette période que pour être efficace le "Mur" devait disposer de 50 à 100 millions de ces engins.

11 - Les données numériques en notre possession ne calquent pas exactement le Trégor-Goëlo, cependant nous donnons les chiffres pour la zone nord de St-Brieuc-Lézardrieux et Lézardrieux-Carantec (au lieu de Plouha-Lézardrieux et Lézardrieux-Plestin-Les-Grèves) ; les portions côtières exclues de notre étude sont peu pourvues en ouvrages significatifs, l'extrapolation sera donc facile ; les données du groupe de Lézardrieux sont exploitables intégralement.

12 - Défense Contre Aérienne.

- *Pointe de Guilben* : importante fortification avec casemate pour canon de 105 mm, plusieurs casemates pour canons de plus faible calibre, nombreux blockhaus pour le personnel ; mines et barbelés recouvraient la pointe.

- *Plounez-Paimpol* : très importante batterie équipée de quatre gros canons sur voie ferrée de 203 mm (portée 37 km) ; de nombreux blockhaus équipaient le site pour la protection des munitions et du personnel, un important réseau de barbelés entourait l'ensemble : véritable camp retranché.

- *Pointe de l'Arcouest* : poste de tir secondaire de la batterie de Plounez ; il avait un dispositif similaire à celui de la pointe de Bilfot.

#### Groupe de points d'appui de Lézardrieux (Ploubazlanec - Pleumeur Gautier)

Il était constitué de 36 ouvrages dont 3 en construction - conséquence d'une fortification bien avancée - pour une longueur de côte de 27 km ; 23 pièces pouvaient recevoir un canon, un canon antiaérien, un canon antichar ou une arme automatique ; les 36 ouvrages étaient destinés à l'Armée de Terre. Le dispositif d'obstacles sur les plages représentait une longueur de 1,5km de protection, soit 5% de la côte à protéger.

- *Bréhat* : quatre emplacements pour canons de DCA près du Rosédo.

- *Ile à Bois* : importante zone fortifiée : deux casemates pour canons de 105 mm, quatre positions pour petits canons, une trentaine d'emplacements pour mitrailleuses, plusieurs positions de DCA, de nombreux ouvrages pour le personnel ainsi que divers obstacles de plage dans les alentours.

- *Rives du Trieux* : batterie de Landeby pour quatre canons de 155 mm, nombreuses positions de DCA près de Coz Castel et Bodic, quelques ouvrages et lance-flammes sur le port de Loguivy de la Mer, ballons de protection contre les avions.

- *Pleubian* : le sémaphore de Créac'h Maout abritait un observatoire avec radar, une casemate pour canon de 105 mm et des emplacements de mitrailleuses pour protéger l'ensemble.

- *Pleumeur-Gautier* : batterie de l'Enfer pour quatre canons de 155 mm.

13 - Ils représentaient approximativement la moitié des 98 ouvrages pour l'Armée de l'Air répartis entre Avranches et Cléder ; l'autre pôle important de pièces pour l'aviation était le secteur de St-Malo.

*Secteur Pleumeur-Gautier - Plestin-les-Grèves.*

Formé de 108 ouvrages dont 23 en construction pour une longueur de côte de 117 km, 46 pièces pouvaient recevoir un canon, un canon anti-aérien, un canon antichar ou une mitrailleuse ; sur les 108 ouvrages 61 étaient destinés à l'Armée de Terre, 2 à la Marine, 45 à l'Armée de l'Air<sup>13</sup> ; présence de l'aérodrome de Lannion et des radars de Ploumanach. Le dispositif d'obstacles sur les plages représentait une longueur de 27 km de protection, soit 20% de la côte à protéger.

- *Entrée du Jaudy* : un canon de 75 mm protégeait la rivière, plusieurs ouvrages étaient en construction au moment du débarquement.

- *Port Blanc* : nombreuses obstructions de plage, mur antichar (voir photo n°5), champs de mines sur toute la côte ; quelques positions de mitrailleuses et petits canons défendaient le port.

- *Trestel* : obstacles de plage, mines, barbelés ainsi qu'une casemate pour canon de 75 mm (voir photo n°2) qui assuraient la protection de la plage.

- *Port l'Epine* : de nombreux ouvrages sur cette pointe permettaient la défense de l'entrée du port de Perros-Guirec.



Photo n° 3

Même ouvrage que la photo n°2, vu de l'arrière. Remarquer le système de chicane protégeant l'entrée sur la droite ; un orifice sur la gauche permet de protéger l'entrée de la chicane depuis l'intérieur de l'ouvrage.



Photo n°4

Abri individuel bétonné, il protégeait en général une arme automatique.

- *Perros-Guirec* : quelques casemates au Linkin protégeaient le port en coordination avec le point fortifié de Port l'Epine, obstacles de plages à Trestraou et Trestrignel ainsi que des casemates de flanquement aux extrémités des deux plages (dont une construite dans le rocher à la pointe du château), important centre de détection à La Clarté (Mez Gouez) avec quatre radars et de nombreux ouvrages pour le personnel. La protection du site était assurée par six emplacements de DCA, un réseau de barbelés avec champs de mines et tranchées. Le sémaphore de Ploumanach était équipé d'un radar et de quelques ouvrages de protection, encore visibles depuis le point de vue.

- *Trégastel* : onze ouvrages, principalement pour des mitrailleuses et du personnel, équipaient la pointe près de la Grève Blanche ; la plupart sont aujourd'hui dans des propriétés privées.

- *Landrellec* : une grosse casemate, isolée sur le bord de mer, était équipée d'un canon de 77 mm bien qu'elle puisse recevoir une arme de calibre 155 mm.

- *Ile Grande* : un gros ouvrage dissimulé dans une propriété boisée, similaire à celui de Landrellec assurait avec celui-ci la fermeture de la baie Ile Grande - Landrellec. Plusieurs ouvrages souterrains abritaient le personnel. Un faux terrain d'aviation avec avions en bois ainsi qu'un

bateau factice sur l'île Losquet servaient pour l'entraînement des pilotes allemands<sup>14</sup>. La zone nord-ouest recevait mines, barbelés, obstacles de plage et quelques ouvrages pour petits canons et armes automatiques.

- *Lannion* : un aérodrome que protégeait une importante DCA avec des canons de 88 mm répartis dans les alentours, à Créachmeur particulièrement ; on remarquera encore quelques emplacements dans un champ sur la route de Lannion à Trégastel.

- *Trébeurden* : obstacles de plage, mines avec un important mur antichar, deux abris construits dans la roche à la pointe de Bihit abritaient des canons de 77 mm ; quelques emplacements pour mitrailleuses sont visibles sur le sentier entourant la pointe.

- *Beg Leguer* : quatre positions fixes de DCA (canons de 40 mm) et un canon mobile de 88 mm de DCA avec blockhaus annexes pour le personnel ; plusieurs ouvrages sont encore apparents.

- *Locquémeau* : Une casemate étanche... aux gaz abritait un canon de 47 mm jumelé avec une mitrailleuse, l'ensemble fermait, avec la position de Beg Léguer, l'entrée de Léguer.

- *Plestin-les-Grèves* : de très nombreux obstacles, mur antichar, mines, barbelés recouvraient la plage propice à un débarquement. De chaque côté du dispositif, plusieurs casemates de flanquement abritaient des canons et armes automatiques balayant la plage ; deux de ces ouvrages étaient construits dans le roc du grand Rocher. Les villas du bord de mer étaient renforcées par des parois en béton. Quelques ouvrages subsistent à la vue des promeneurs (voir photo n°2). A Ploumilliau se trouvait la batterie du Clandy avec deux casemates pour canons.

Les ouvrages du Trégor-Goëlo étaient très standards et peu diversifiés. On retrouve quatre schémas classiques de construction : les casemates pour batteries de l'armée de terre allemande ; les casemates pour canons de petit calibre sur les flancs des plages propices à recevoir un débarquement ; le *tobrouk*, sorte d'abri individuel en béton protégeant en général une mitrailleuse ; et l'encuvement pour canon antiaérien (DCA).

#### *Les casemates pour batteries d'artillerie de l'armée de terre.*

C'était l'ouvrage typique de l'artillerie côtière de la Heer, l'armée de terre allemande, référencé sous l'appellation type 612, casemate pour canon de campagne sans locaux annexes. Chaque batterie était théoriquement composée de quatre ouvrages qui abritaient habituellement un canon de

14 - Pour l'anecdote signalons que les Anglais apprirent très vite le rôle inoffensif de cet aménagement. Ils poussèrent la plaisanterie jusqu'à bombarder le faux terrain avec des bombes... en bois.

marque Skoda de calibre 155 mm<sup>15</sup>. L'ouvrage avait une forme cubique avec les angles arrondis, la surface au sol d'une telle construction était de l'ordre de 150 m<sup>2</sup>, le niveau de protection dans notre région était de catégorie B, c'est-à-dire une épaisseur de 2 m pour les murs et la dalle (il y avait quatre niveaux : E, A, B, B1 le plus faible)<sup>16</sup> ; l'armature en fer comprenait environ 50 kg de fers ronds de 12 mm par m<sup>3</sup> de béton.

L'ouverture frontale de 2,50 m sur 3 m permettait un angle de tir de 80° au maximum. La protection de cette fenêtre, lors de l'inutilisation du canon, était assurée par deux portes en fer, ou le plus souvent, par manque de matériaux, par des madriers en bois. Dans une utilisation en flanquement - c'était le cas à Landrellec et à l'île Grande - l'avant de l'ouvrage recevait un mur en aile qui protégeait la fenêtre de tir côté mer. L'arrière de l'ouvrage contenait deux niches à munitions pouvant stocker 100 à 200 obus suivant le calibre du canon.

Son schéma de construction différent ainsi que le choix de son emplacement l'opposait à son homologue de la marine<sup>17</sup>. Elle traduisait les conceptions contradictoires des deux armées : pour l'armée de terre, la protection des ouvrages des tirs directs provenant des navires imposait le positionnement des batteries à l'intérieur des terres, quatre à cinq kilomètres du rivage (bien souvent la moitié de la portée de tir de l'arme), avec la nécessité évidente de prévoir des observatoires sur la côte pour régler le tir ; tandis que la marine préconisait la mise en place de ses ouvrages directement en bord de mer pour augmenter l'efficacité des canons.

Notre secteur comptait deux ouvrages isolés (Landrellec et l'île Grande) et trois sites plus importants.

La batterie de Landeby en Plounez est visible de la route joignant le Varcouest au Cleuziat depuis l'arasement des talus situés à proximité ; malheureusement elles furent souvent utilisées comme dépotoir ; elles ne sont donc pas très agréables à visiter. Les quatre ouvrages, construits fin 43, étaient disposés en éventail pour assurer la couverture de la baie de Paimpol. Deux ouvrages montrent encore les séquelles d'un bombardement.

La batterie de l'Enfer à Pleumeur-Gautier (à l'est du bourg) est restée dans un état de conservation parfait ; elle est très facile d'accès et sa visite est sans danger (voir photo n° 1). Deux ouvrages étaient orientés vers l'estuaire du Trieux et les deux autres vers l'estuaire du Jaudy. Elle fut terminée peu de temps avant le débarquement et ne reçut jamais les canons prévus.

15 - L'armement de ces batteries était disparate et provenait des prises de guerre dans tous les pays occupés d'Europe. Certaines munitions n'étaient plus fabriquées ce qui rendait bien illusoire l'utilité de beaucoup de pièces.

16 - Pour la protection E l'épaisseur des murs et de la dalle était de 5m tandis que pour la protection B1 elle était de 1,20m.

17 - La casemate de l'armée de terre était plus petite et ne possédait pas le traditionnel "front de Todt" : escalier de béton inversé qui surplombe la cuve du canon.

La batterie de Clandy-Ploumilliau est composée uniquement de deux casemates bien conservées extérieurement mais difficilement visibles et accessibles de la route ; elles sont situées près du château d'eau sur la voie Ploumilliau-Bégard. Quelques ouvrages pour mitrailleuses protégeaient l'ensemble destiné à tirer sur la plage de Saint-Michel.

#### *Les casemates de flanquement de plage.*

Casemate de type 667 que l'on trouvait généralement à chaque extrémité des plages. Plusieurs spécimens sont encore visibles à St-Efflam, Trestel, Plouha. Celui situé dans une propriété privée sur le côté du sentier longeant le centre nautique de Plestin-Les-Grèves (voir photo n°2) ainsi que celui de la plage du Palus à Plouha - habilement transformé en cave par le restaurateur voisin - donnent un bon aperçu de l'aspect extérieur : cube de 6,40 m de côté dont l'épaisseur des murs était dissymétrique (2,10 m pour le mur le plus exposé contre 1,50m pour l'autre). Une chicane à droite, gênant un assaillant droitier (selon le même principe que l'escalier des châteaux forts du moyen âge), protégeait l'entrée.

Une visite dans celui situé à droite de la grande plage de Trestel (voir photo n°3) - sans danger si ce n'est l'escalade de quelques rochers pour entrer par la fenêtre de tir - vous donnera une excellente vision du champ de tir, très restreint (environ 60°), que pouvait avoir ce genre d'ouvrage placé dans une position de défense de plage. L'avancée en béton sur l'avant était chargée de protéger la fenêtre des tirs provenant de la mer.

#### *L'abri individuel bétonné*

Très souvent désigné sous le nom de "tobrouk", c'était l'ouvrage le plus petit et le plus courant sur la côte, sur le bord des sentiers de douaniers en général (voir photo n°4), qui devait assurer la protection d'une arme automatique et de ses servants : mitrailleuse en général. Mais il existait aussi des tobrouks pour lance-grenades et pour lance-flammes. L'arme était placée sur une ouverture circulaire percée dans la dalle, un petit local de protection pour deux hommes complétait l'ouvrage. L'épaisseur des murs du bloc était de 0,50 m, l'accès se faisait par une entrée sur le côté protégé des tirs directs de "l'envahisseur" - pour la majorité des cas il s'agissait des tirs provenant de la mer, direction présumée de l'attaque.

#### *L'encuvement pour canon anti aérien.*

Ouvrage principalement concentré sur les rives du trieux et autour de l'aérodrome de Lannion. Il reste un exemplaire très facile d'accès et bien conservé qui se trouve sur un petit promontoire de la pointe de Beg Léguer,



Photo n°5

**Mur anti-char à Port-Blanc. La taille de l'enfant, 1 m20, donne une idée de la hauteur d'un tel ouvrage, en général situé en sortie d'une plage propice à un débarquement.**

à gauche de la plage de Mez An Aod. L'ouvrage, d'une dizaine de mètres de diamètre environ avec des parois de 50 cm d'épaisseur environ, avait la forme d'une cuve à ciel ouvert qui permettait la rotation du canon sur 360°, la ceinture en béton protégeant l'armement en quelque sorte. Plusieurs alvéoles, dans la ceinture, permettaient de stocker et protéger les munitions ainsi que de fournir un abri aux servants de la pièce. Plusieurs ouvrages : abris du personnel et des munitions, protections pour projecteurs, abris pour groupes électrogènes, organes de défense terrestre, assuraient la logistique pour les pièces de la batterie de DCA.

#### *Divers*

Un autre ouvrage également rencontré sur notre rivage est le mur antichar (voir photo n°5), systématiquement érigé devant toute plage pouvant recevoir un débarquement. Il reste encore quelques éléments à Port Blanc et à Saint-Efflam. La structure du mur était constituée de béton et de galets ou cailloux provenant du rivage limitrophe.

La batterie sur voie ferrée de Paimpol avait, en plus des ouvrages standards pour les munitions et le personnel, quatre immenses cuves en béton pouvant contenir les plateformes supportant les canons d'un calibre de 203 mm. Chaque cuve, raccordée à la voie ferrée Paimpol-Guingamp, avait une structure tournante qui permettait la rotation de l'élément ferroviaire sur 360°.

Les constructions particulières de l'aérodrome de Lannion et de la station radar de Ploumanach feront l'objet d'une étude particulière.

#### Conclusion

Le recul du temps nous montre une fois de plus que toute fortification moderne, aussi importante soit-elle et a fortiori sur un espace aussi immense, n'arrêtera jamais un envahisseur. Il suffit de se rappeler de la ligne Maginot, de la ligne Siegfried, du fort d'Eben-Emael et plus récemment de la guerre du Golfe<sup>18</sup> pour en être convaincu. On est aussi très souvent frappé par la disproportion entre le cubage de béton utilisé et la puissance de la pièce protégée.

Le mur de l'Atlantique, pour important qu'il fût, aura incontestablement gêné les troupes chargées de l'assaut mais n'aurait certainement pas, de part sa conception même, empêché la reconquête de l'Europe par les alliés<sup>19</sup>. Par manque de temps, les Allemands avaient conçu le mur en fonction de la nature des côtes et de l'arrière pays ainsi qu'en estimant les endroits probables d'attaque ; les alliés ne manquèrent pas d'exploiter ces faiblesses.

Michel Guillou

Avertissement : L'auteur rappelle le danger que représente la visite de ces vestiges. De nombreux ouvrages recèlent encore, 50 ans après, de nombreux pièges ou munitions qui pourraient entraîner la mort. Il est donc prudent de s'abstenir, surtout pour les enfants, de toute exploration dans les casemates et souterrains du mur de l'Atlantique.

18 - Lors de la guerre du Golfe, l'Irak avait conçu sur le territoire koweïtien, un immense fossé antichar parsemé de nombreux dispositifs pour beaucoup identiques à ceux du mur de l'Atlantique. Cette ligne de défense devait stopper net toute tentative d'invasion et semer la mort ; les illusions s'effondrèrent rapidement après l'assaut éclair.

19 - Le problème des forteresses de Lorient et Saint-Nazaire qui tombèrent en mai 1945 doit être analysé sous un autre angle : avait-on mis les moyens nécessaires pour les prendre comme pour Cherbourg et Brest ? Les alliés choisirent de foncer sur l'Allemagne plutôt que perdre un temps précieux dans la prise de quelques réduits. Il faut noter qu'avec l'avance rapide des armées en août 1944, la Bretagne perdit de son intérêt logistique ; le ravitaillement avait été prévu directement des Etats-Unis par les ports bretons.

#### Sources :

Service Historique de la Marine et de l'Armée de Terre (Château de Vincennes) : Cartons II DOC 2, II DOC 3, II DOC 9 et classeurs photos affectés à chacun de ces cartons. *Le mur de l'Atlantique* par le capitaine de Vaisseau Delpuech dans la revue *Marine Nationale. Lignes aériennes et câbles allemands en Bretagne*. Etude par l'ingénieur en chef des PTT Rouault parue dans la *Revue des Transmissions*.

Analyse et traduction de divers documents allemands par Yvon Hervé.

#### Bibliographie :

Collier (Richard), *La guerre secrète du mur de l'Atlantique*, Presses de la Cité, 1958.

Gamelin (Paul), *Le mur de l'Atlantique, blockhaus de l'illusoire*, Daniel éditeur, Paris, 1974.

Grall (Jeanne), *Le mur de l'Atlantique en images*, Libre science PRL, 1978.

Sternjfelt (Bertil), *Alerte sur le mur de l'Atlantique*, Presse de la Cité, 1961.

Trevor-Roper (H.R.), *Hitler-Directives de guerre*, Arthaud, 1965.

Vulliez (Capt A.), *Analyse des conférences navales du Führer*, Les grandes éditions françaises, 1949.

Wirtz (Alexandre), *Témoins du mur de l'Atlantique*, Editions Heimdal, 1984.

\*\*\*

## 3.

Y.- F. Riou

## LE GRADUEL DE PLOUÉGAT-GUERRAND

**C**e manuscrit, daté de 1693, est pratiquement inconnu du monde de l'érudition. Mis à part F. Duine, qui lui consacre une courte notice erronée en 1922, il n'a suscité jusqu'ici que quelques lignes dans les quotidiens locaux en raison de ses enluminures. Conservé par la paroisse de Plouégat-Guerrand, tant que cette dernière fut pourvue d'un titulaire, il est désormais déposé à la maison paroissiale du doyenné, à Lanmeur. Heureusement redécouvert dans son tricentenaire, il a été l'une des pièces maîtresses de l'exposition organisée par l'ULAMiR de Lanmeur : "Eglise, chapelles, fontaines en Trégor", chapelle de Kernitron, Lanmeur, du 10 juillet au 11 août 1993.

Afin de donner tout de suite une vue succincte de ce graduel, nous reprenons ici notre texte des panneaux de l'exposition en comprenant fort bien que notre lecteur se sente frustré des agrandissements des diapositives qu'il commentait<sup>1</sup>.

### Le manuscrit.

Il est en parchemin de 615 pages réparties en ternions réguliers sans réclames mais dont certains ont conservé, en haut et à droite du feuillet, une numérotation à la mine de plomb destinée au relieur, ce qui n'a pas empêché ce dernier de se tromper au moins à deux reprises. Il a trois

1 - Yves-François Riou, "Le graduel de chœur de 1693 à l'usage de l'église de Plouégat-Guerrand", dans *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne*, t. 70, 1993, p. 403 - 460.

Le présent texte est une reprise, partielle, de ma conférence avec diapositives, donnée dans le cadre de l'exposition sous le titre : "Religion et spiritualité à Plouégat-Guerrand en 1693". (15 juillet 1993). Parmi les nombreuses questions qui l'ont suivie, l'une portait sur les Jacobins ou Dominicains. Ce sont évidemment les mêmes religieux ; l'appellation Dominicain est générale et la dénomination Jacobin est propre à la France car le premier couvent des Dominicains à Paris était situé rue Saint-Jacques.

paginations contemporaines, les deux premières en chiffres arabes et la troisième en chiffres romains. Cette triple pagination marque la séparation formelle du temporal, du sanctoral et du commun des saints.

### La datation du manuscrit.

Le manuscrit est daté de 1693, à la page 94 (deuxième pagination en chiffres arabes). La date vaut pour tout le manuscrit en raison de critères internes (textuels) et externes (codicologiques, c'est-à-dire de la réglure, de la couleur de l'encre, des constantes de la décoration etc...)

### La notation.

Elle est à l'encre noire, carrée, munie de hastes. C'est une notation mesurée avec clef d'ut et parfois de fa. Elle use du guidon, c'est-à-dire d'un petit signe typographique annonçant en fin de ligne la première note de la ligne suivante. L'usage en est toujours actuel.

### La décoration et l'héraldique.

Les titres et initiales sont rubriqués. La décoration courante est à l'encre noire rehaussée de rouge. Elle enferme parfois deux tampons. L'un représente un blason d'argent à trois fleurs de lys, posées deux et un, surmonté d'une couronne vicomtale à l'intérieur d'une couronne de laurier. L'autre reproduit un Christ en croix, ayant à sa droite Marie et à sa gauche saint Jean. Le dessin peut rappeler la croix d'argent actuellement conservée dans l'église paroissiale de Plouégat-Guerrand. On rencontre aussi, tout au cours du manuscrit, une aigle éployée de sable, membrée et becquée de gueules (armes de Nicolas de Kerloaguen), et une croix avec soubassement et socle rectangulaires.

### L'enluminure.

La feuille non paginée, insérée entre les pages 193 - 194, qui était primitivement en tête du manuscrit, porte un encadrement à feuillage, fleurs, roses, tulipes et fritillaires impériales, fruits, oiseaux et quadrupèdes, rouge, vert, bleu, or et noir. Il enferme dans les marges latérales quatre médaillons, deux ronds et deux carrés, à l'intérieur d'une couronne de laurier et, dans la marge inférieure, deux blasons.

### Les médaillons.

En marge de gauche, de haut en bas :

1 - *La tombée de la manne dans le désert*. Une inscription figure dans le cartouche supérieur : "Pluit illis manna ad manducandum" (Ps.

77,24 : Pour les nourrir, il fit pleuvoir la manne).

2 - *Repas mettant en scène deux pontifes mitrés.* Celui de gauche tient dans la main droite un encensoir. Ils se tiennent de part et d'autre d'un autel surmonté d'un pain en couronne. A l'arrière plan, peinture d'une ville comportant trois églises aux flèches élancées. Le cartouche porte en lettres rubriquées : "Incensum et panes offerunt. Lev. 21 "(Lev. 21,6 : Ils lui offrirent de l'encens et du pain).

En marge droite, de haut en bas :

1 - *Un autel surmonté d'un agneau immolé.* Au premier plan, peinture d'une verte prairie, traversée par une route menant à trois établissements religieux, aux confins de collines moutonnantes. On lit dans le cartouche supérieur : "Agnus occisus ab origine mundi. Apocalypsis "(Apoca. 13,8 : L'Agneau immolé dès l'origine du monde).

2 - *Saint-Thomas d'Aquin.* Revêtu d'une chasuble, il adore le Christ en croix posé sur l'autel à côté d'un manuscrit ouvert. Il lui adresse l'invocation contenue dans le cartouche, en lettres rubriquées : "O sacrum convivium in quo CHRISTUS sumitur. St. Th. Aquinas" (Antienne du Magnificat des secondes vêpres de la fête du Saint Sacrement dont saint Thomas est précisément l'auteur : O banquet sacré, où est reçu le Christ). Du ciel partent des rayons de lumière, or et rouge, qui lui baignent le visage. Des lèvres du Christ crucifié descendent, vers saint Thomas, les paroles suivantes dans un cartouche : "Bene scripsisti de me Thome" (: Tu as bien écrit sur moi, Thomas).

En marge supérieure :

1 - *L'ostensoir d'or.* Il porte en figuration de l'hostie le monogramme du Christ : "I. H. S.". Dans un cartouche, au pied de l'ostensoir, on lit : "Umbra (m) fugat veritas" (Prose de la messe du saint Sacrement de saint Thomas d'Aquin, *Lauda Sion Salvatore*, v.23 : La vérité chasse l'ombre).

**Les blasons.**

En marge inférieure, de gauche à droite :

1 - *Un chien d'argent couché, colleté de gueules, tient dans sa gueule une rose brochant sur le chappé d'or.* On lit, au dessous, une devise en partie grattée : "Hoc (i) mo ornatu decoravit". Le blason, entouré d'un chapelet, est surmonté d'une couronne ducale, sertie de rubis et de saphirs.

2 - *D'argent à l'aigle éployée de sable et becquée de gueules.* Le

blason est cerclé d'une couronne de laurier, présentée par deux lions debout, à la langue et aux yeux de gueules. Il est surmonté d'une couronne comtale, sertie de rubis et de saphirs. De part et d'autre, des cartouches contiennent les inscriptions suivantes, certaines en lettres d'azur : "Kerloaguen rect(or) de Ploegat Guerand Vigilant (s)"; et plus loin : "Typis, labore et gratia"; puis, à l'envers : "Cano(r) decororque Nob(is) Dom(ino) Nicolaides".

Au dessus du blason, on trouve sa devise en lettres rubriquées sur fond or commentant les emblèmes du lion : "Levant lambunt ne leones". Enfin il inscrit, de part et d'autre de cette devise, en lettres rubriquées sur fond or : "Ad usum chori Ecclesiae parochialis de Ploegat Guerand". Toutes ces indications disent clairement que Nicolas de Kerloaguen, recteur de la paroisse de Plouégat-Guerrand, est le copiste, le notateur et l'enlumineur de ce graduel écrit à l'usage de son église.

3 - *D'azur à un lion d'or couronné de même.* Le lion est debout, surmonté d'une couronne comtale sertie de rubis et de saphirs. Le blason, entouré d'un chapelet, porte l'inscription suivante : "P. F. Michaël Corcoran, ord(inis) Praed. (icatorum)". On notera, à nouveau, dans la couronne un chien couché tenant dans sa gueule un flambeau ardent de gueules<sup>2</sup>. Corcoran est un Dominicain, émigré irlandais, professeur de théologie et de philosophie au couvent des Jacobins de Morlaix, en 1690. La symbolique des armes dont il se prévaut, renvoie à la Seigneurie de Plouégat-Guerrand dont les armes sont "d'or au lion d'azur". Cette inversion des couleurs et émaux est courante pour attester sa filiation sans prétendre au titre ; de même l'emploi, en couleurs dominantes, de l'or et de l'azur dans la décoration, témoigne de l'appartenance du graduel au domaine des Guérand. Il convient donc de voir dans ces armes une affirmation de la soumission respectueuse du couvent des Jacobins à la Seigneurie toute proche.

**Le titre du manuscrit et son copiste.**

Dans un grand rectangle à l'encre, rehaussé d'or et décoré de petits points, rouge et bleu, il est introduit par la citation suivante répartie, en haut et en bas, en capitales rubriquées sur fond or : "PANIS ANGELICUS FIT PANIS HOMINUM" (Hymne des matines de l'office du Saint Sacrement de saint Thomas d'Aquin : "Sacris solemnibus...", strophe 6, v. 1 : Le pain des anges devient le pain des hommes). Titre en grosse minuscule, avec de nombreuses initiales rubriquées : "HOC OPUSCULUM NAMUFACTUM (pour "manufactum") SCRIPSIT ET NOTAVIT

2 - Le chien tenant dans sa gueule un flambeau ardent de gueules fait traditionnellement partie des meubles des armes de l'ordre des Frères Prêcheurs : "D'argent chappé de sable. L'argent est chargé d'un chien d'or tenant à la gueule un flambeau qui éclaire un globe croisé, ardent de gueules et aux pattes de derrière une palme de sinople brochant comme le flambeau sur la partition du chappé ou mantelé ; et à la pointe d'argent une étoile d'or". C'est la raison de sa présence dans presque tous les retables du Rosaire, cette dévotion ayant été pratiquement confisquée par les Dominicains dès la fin du XV<sup>e</sup> siècle. Le chien provient d'une légende médiévale qui joue sur les mots "canis Domini" et "Dominicani" (le chien du Seigneur), attribuée à un songe de la mère de Saint Dominique.

NICOLAUS DE KERLOAGUEN DOMINUS DU POIRIER RECTOR PAROCHIAE DE PLOEGAT GUERRAND ( et en addition contemporaine, en petite capitale) ET PROTO (suscrit) NOTARIUS CURIAE ROMANAE, ORATE PRO EO" (Nicolas de Kerloaguen, seigneur du Poirier, recteur de la paroisse de Plouégat-Guerrand et protonotaire de la Curie romaine, a écrit et noté de sa main cet ouvrage. Priez pour lui).

Nicolas de Kerloaguen, seigneur du Poirier ou de Pérennou, est le troisième fils de Gilles de Kerloaguen, seigneur de Kervézec, paroisse de Plourin-Lès-Morlaix<sup>3</sup>. On connaît peu d'exemples d'un copiste maniant les trois disciplines de l'écriture, de la notation et de l'enluminure. Ceci donne donc la mesure du talent de Nicolas de Kerloaguen, protonotaire apostolique, c'est-à-dire dignitaire le plus élevé parmi les prélats qui n'ont pas reçu l'épiscopat.

#### La reliure.

La reliure, en ais de bois recouvert de maroquin estampé à froid, porte sur les plats inférieur et supérieur cinq cabochons de cuivre, quatre en coin et le cinquième au centre, avec deux fermoirs dont les traces de lanières se remarquent au plat inférieur. Les bords et les coins de la reliure sont protégés par des plaques de cuivre. Les dimensions du manuscrit sont de 460x305mm, la justification de l'écriture de 410x240mm. Le tout pèse 13kg environ.

#### L'intérêt du graduel de Plouégat-Guerrand.

Ces intérêts touchent la codicologie (science du manuscrit), l'histoire, la liturgie et la musicologie. Ce manuscrit comporte une particularité unique, dans l'état actuel de nos connaissances, de posséder un propre à l'usage de la paroisse. Il est assez courant de rencontrer un propre à l'usage d'un diocèse ou d'un ordre religieux. Il est plus rare d'en rencontrer à l'usage d'une abbaye ou d'une chapelle : a fortiori donc d'une paroisse. Ceci est un élément capital.

\*\*\*

Reprenons maintenant quelques uns de ces éléments.

#### 1 - La paroisse de Plouégat-Guerrand.

Plouégat-Guerrand est une petite commune de 935 habitants,

3 - Le berceau de la famille se trouve à Sainte-Eutrope, près de Plougonven, ar. Morlaix, c. Plouigneau, év. de Tréguier. Gilles de Kerloaguen était, en 1636, capitaine de six paroisses côtières. Son manoir de Kervézec, situé sur le chemin de Plourin à Plougonven, en aval de la motte du château de Coatélant, dans le vallon du Jarlot, était situé au sommet d'une butte escarpée. Au début de ce siècle, il n'en subsistait, parmi les ruines, qu'une jolie porte gothique à arc surbaissé. On se gardera de confondre ce manoir de Kervézec avec un autre du même nom, situé au carrefour des routes de Garland et Lanmeur. Daté de 1568, ce manoir a été remanié et agrandi au XIX<sup>e</sup> siècle par Pol Potier de Courcy, auteur du *Nobiliaire et Armorial de Bretagne*, qui tenait Kervézec de sa mère, Marie-Félicité Le Gualès de Lanzéon. Cf. L. Le Guennec, *Morlaix et sa région. Le Finistère monumental*, t. 1, Quimper, 1979, p.63.



Le Graduel de Plouégat-Guerrand.



Le Graduel : détail.

arrondissement de Morlaix, canton de Lanmeur. Actuellement incluse dans le département du Finistère et ainsi rattachée au diocèse de Quimper et Léon, la paroisse dépendait de l'évêché de Tréguier avant la Révolution.

Le nom breton de Plegad Gweran est attesté vers 1330 sous la forme de "Ploegat Gallon"<sup>4</sup>. L'anthroponyme "Gallon", connu sous cette forme au XI<sup>e</sup> s., est le nom d'un seigneur que l'on adjoignit à celui de la paroisse, Plouégat, pour la distinguer de sa voisine Plouégat-Moysan, distante d'une douzaine de kilomètres. Mais c'est aussi un toponyme, "Kerhallon", altéré parfois en "Kergoallon", désignant vraisemblablement le fief du seigneur le plus puissant de Plouégat-Guerrand au Moyen-âge.

On ignore quand lui fut substitué le nom de "Guérand" ou "Guerrand". Mais on sait que Guérand (Guerrand) était le siège d'une importante seigneurie érigée en marquisat en 1637. C'est probablement avant cette date que ce nouveau qualificatif fut accolé au nom de la paroisse, à l'instigation des puissants seigneurs du lieu, les du Parc de Locmaria.

## 2 - Agat (Egat) et Agapit.

L'éponyme de la paroisse renvoie à un saint breton inconnu. Cette ignorance explique son remplacement analogique par saint Agapit, martyr, dont le culte en ce lieu n'a pas de sens.

Martyrisé à 15 ans († 275) à Préneste en Italie, Agapit figure dans la première recension du martyrologe de Florus, antérieure à 837, ce qui est un gage de notoriété de bon aloi. Mais nous constatons qu'il n'est pas mentionné au 18 août dans le sanctoral du graduel, ce qui ne plaide pas en faveur d'une origine ancienne de son culte en ce lieu. En effet, dans le propre des fêtes particulières à la paroisse, Agapit n'est gratifié d'aucun office particulier mais de la copie, sous son nom, de la 2<sup>e</sup> messe d'un martyr non pontife, qui figure aussi à sa place dans le commun des saints. Cependant, cette 2<sup>e</sup> messe d'un martyr non pontife lève l'ambiguïté sur l'Agapit choisi. En effet, on l'a parfois confondu avec Agapit, pape ; mais Agapit, 57<sup>e</sup> pape de 535 à 536, n'a pas été martyrisé et ne figure pas au calendrier universel de l'église. De même, on a avancé dans cette revue<sup>5</sup> qu'à Plouagat, dans l'arrondissement de Guingamp, l'église proposait, nous ne savons sur quelles sources, un saint Agapit bien répertorié au calendrier romain, diacre du pape Sixte II, martyrisé avec lui vers 258. Mais nous notons que sa messe au 6 août est la messe "Sapientiam" de plusieurs martyrs et non la 2<sup>e</sup> messe "Laetabitur", d'un martyr non pontife que donne le graduel et qui ne s'applique qu'à l'Agapit de Préneste. Voici donc

4 - B. Tanguy, *Dictionnaire des noms et des communes, trèves et paroisses du Finistère*, Douarnenez, 1990, p. 157 - 158.

5 - Trégor, *Mémoire vivante*, 1992, n°3, p. 84. La tradition voit en Agat (Egat) un des douze disciples de saint Kirec dans son monastère.

un point éclairci grâce au graduel de Plouégat-Guerrand.

## 3 - Substitution d'Agapit à Agat (Egat).

En revanche, il ne nous dit pas clairement quand a eu lieu la substitution. Nous avons vu qu'il n'est pas mentionné au sanctoral et qu'il ne possède pas d'office particulier car la messe intégralement copiée sous son nom dans le propre du graduel (p. 129 - 132) appartient au commun des saints (p. XV - XVIII). Mais ceci indique qu'il est l'objet d'une dévotion particulière à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle à Plouégat-Guerrand. D'autre part, le troisième rang qu'il occupe dans le propre, après le Saint Sacrement et la Vierge mais avant saint Yves et les saints Apôtres, désigne sa prééminence sur ces derniers. Il s'agit bien du patron et sa substitution à l'obscur Agat (Egat) était déjà réalisée en 1693. Cependant, elle ne devait pas être très ancienne. En effet, tenant compte d'une part, de l'absence de sa mention dans le sanctoral et d'autre part, de la présence dans ce même sanctoral de la fête de saint-Norbert au 6 juin, le remplacement d'Agat (Egat) par Agapit a dû s'opérer dans le courant du XVII<sup>e</sup> siècle.

Rappelons ici que le culte de Norbert, fondateur des Prémontrés, mort en 1134, fut concédé tardivement par Grégoire XIII, le 16 juillet 1582. Plus tard, Urbain VIII, pape de 1623 à 1644, fit insérer son office dans le missel et le bréviaire romains ; puis Clément X éleva sa fête au rang de rite double, le 7 septembre 1672. Ceci veut dire que l'exemplaire sur lequel est copié le graduel n'est pas antérieur, au moins, à 1582 et on aura noté qu'Agapit n'y figure pas. Mais il y a une autre assurance. Une addition rubriquée, de la main du copiste, qui prend place dans la justification de l'écriture, ce qui nous dit qu'elle n'est pas adventice, concerne Gaétan de Thienne, à la page 60. Or, ce dernier, mort en 1547, a été déclaré bienheureux en 1629 par Urbain VIII et canonisé en 1671 par Clément X, qui étend sa fête à l'église universelle, en 1673. On voit donc que Nicolas de kerloaguen, qui est au courant de ces faits, est trompé par son modèle antérieur à 1673. En le corrigeant, il nous dit qu'il écrit après cette date.

Il convient de prendre en compte un autre élément, le jansénisme, qui faisait depuis quelque temps des adeptes dans le clergé breton. On sait, par exemple, que l'évêque de Nicolas de Kerloaguen, Olivier Jégou de Kerlivio est un prêtre ouvertement janséniste à Tréguier, de 1694 à 1731. Bien qu'il n'ait jamais cherché à imposer ses convictions, elles n'ont pas manqué d'inspirer ses réformes religieuses dans les paroisses.

Or, l'influence du jansénisme se montra aussi hostile au culte des saints locaux que le père Maunoir et ses émules leur avaient été favorables,

notamment dans les missions. A l'encontre du père Albert Le Grand, de Morlaix, qui parle fièrement de "saincts patriotes", dans son épître dédicatoire aux Etats de Bretagne en 1673, certains recteurs<sup>6</sup> ont cherché à doter leur église d'un patron convenable, c'est-à-dire inscrit au calendrier universel de l'église. Dom Lobineau cite le cas du recteur de Querrien (Kérien, ar. de Quimper, c. de Scaer, Finistère), substituant en 1687 le martyr de Chartres, saint Chéron à son éponyme Kérian : "sans autre raison qu'une ressemblance telle quelle qu'il avait cru entrevoir dans les noms de Kerianus et de Carannus."

Ce cas n'est pas isolé et on est fondé à penser que ce fut sous la même poussée janséniste que l'obscur Agat (Egat) fut remplacé par Agapit. Rappelons que s'il occupe le troisième rang dans le propre, devant les messes du Saint Sacrement et de la Vierge, il est aussitôt flanqué de la première messe d'un confesseur non pontife sous le vocable de saint Yves. Ceci a sans doute une valeur symbolique. Le rédacteur du propre ne peut ignorer ni la mention de saint Yves au sanctoral ni la copie de son office propre à la fin du temporal. Puisqu'il faut sacrifier au goût du jour qui exige un saint patron acceptable, on l'accompagne d'un saint breton d'autant plus irréfutable que son office est tiré de ce même commun des saints où l'on puise pour honorer Agapit. Mais l'affaire est entendue : Tugdual et Yves sont dans le temporal, c'est-à-dire dans ce qui constitue l'élément le plus ancien du bréviaire puisqu'il exprime le culte de Dieu lui-même contre quoi le jansénisme ne peut rien.

C'est donc vraisemblablement dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle que s'est opérée la substitution d'Agapit à Agat (Egat) et peut-être même par la volonté du recteur Nicolas de Kerloaguen soucieux de complaire ainsi à l'église officielle. Il nous apparaît comme un pasteur manifestement acquis aux réformes posttridentines. Nous avons avancé l'hypothèse qu'il devait détenir sa cure de la Papauté avec laquelle il a dû entretenir des relations soit personnelles soit familiales, car son titre de protonotaire de la Curie romaine ne lui vient certainement pas par le canal de son évêque, Olivier Jégou de Kerlivio. Ce dernier, d'origine obscure, n'a occupé aucun poste important, comme ses prédécesseurs qui ont été confesseurs de rois ou de reines. Il ne bénéficie d'aucun appui à la cour, dans la grande noblesse et encore moins à Rome où sa fidélité au champion du gallicanisme, le Cardinal Louis Antoine de Noailles, lui vaudra un quasi ostracisme. Nicolas de Kerloaguen n'avait donc rien à attendre de lui. Il occupait par ailleurs l'une des dix meilleures cures du diocèse de Tréguier. Bien fournies, réputées places de faveur, on les nommait "paroisses

6 - Dans le Trégor de l'Ancien Régime, le titulaire d'une paroisse se dénomme "recteur" et ses vicaires s'appellent "curés".

d'abbés". Le lecteur ne sera pas surpris de découvrir qu'elles étaient toutes aux mains de la noblesse.

#### 4 - Qu'est-ce qu'un graduel ?

Avant de donner son nom au livre liturgique proprement dit, appellation qui n'est pas très ancienne, le graduel est une pièce en forme de répons chantée à la messe entre l'épître et l'Alleluia. Il est couramment admis que son étymologie provient des degrés ("gradus, liber gradualis") de l'ambon où se plaçait le chantre. Le livre graduel ne contient que les pièces chantées de la messe. Il se différencie donc du missel qui transmet aussi les lectures de l'ordinaire et du propre. Il se distingue encore de l'antiphonaire qui est un recueil des heures de l'office monastique ou canonical. Le graduel est dit "de chœur" ("ad usum chori...", cf. plus haut, **Héraldique**) parce qu'il est posé sur un lutrin dans le chœur de l'église, face aux fidèles. Les chantres se regroupent autour de lui. Au XVII<sup>e</sup> siècle, cela s'appelle "chanter au livre". Les textes de l'antiphonaire, du missel et du graduel se retrouvant dans le bréviaire, ils adoptent les uns et les autres sa division en trois catégories bien distinctes : le propre du temps ou temporal, le propre des saints ou sanctoral et le commun des saints.

#### 5 - Le temporal, le sanctoral.

Ce sont des divisions liturgiques de l'année ecclésiastique. Celle-ci commence au premier dimanche de l'Avent et se termine le samedi qui suit le vingt-quatrième dimanche après la Pentecôte. Le temporal, cycle des grands mystères de la religion, en est l'élément le plus ancien car il exprime le culte de Dieu lui-même depuis la naissance de l'église. En revanche, le culte des saints qui a son origine dans le culte des martyrs, a commencé à envahir le calendrier liturgique, surtout à partir de l'édit de Milan, en 313. En effet, un nombre grandissant de "confesseurs", c'est-à-dire ceux qui n'ont pas versé leur sang pour le Christ mais qui lui ont rendu témoignage par leur vie, est porté sur les autels par le suffrage de la foule d'âge en âge. Il convenait d'y mettre de l'ordre et ce fut la création du sanctoral, c'est-à-dire de l'ensemble des fêtes célébrées en l'honneur des saints et des saintes au cours d'année liturgique. Comme ils n'avaient pas tous d'offices propres c'est-à-dire composés en leur honneur, on créa une autre division, le commun des saints qui réunit une série d'offices types pour les différentes catégories de saints : apôtres, martyrs, confesseurs pontifes ou non pontifes, vierges etc... A cela, s'ajoute dans ce manuscrit, un propre, c'est-à-dire une série de solennités particulièrement célébrées dans la paroisse de Plouégat-Guerrand.

## 6 - L'héraldique.

On a vu que la symbolique des armes dont se prévaut Corcoran, et l'emploi de l'or et de l'azur en couleurs dominantes nous renvoyaient à la seigneurie des Guérand. Ceci nous incline à penser qu'elle devait détenir le patronage paroissial. Le patronage, sous l'Ancien Régime, est un droit de présentation à la cure, la nomination appartenant soit à la Papauté soit à l'Evêché. Le titulaire ayant déjà ses propres armes familiales, il convenait que celles du "patron" laïque figurent dans l'enluminure d'un ouvrage à la confection duquel il ne peut rester étranger.

Mais en même temps, la présence du couvent des Jacobins rappelle les liens étroits, spirituels, culturels et économiques qui unissent Morlaix à son arrière-pays, en l'occurrence Plouégat-Guérand. Des ouvrages récents ont montré que l'introduction des cultures du lin et du chanvre ouvraient le monde paysan à l'univers marchand des circuits industriels et commerciaux. Ces marchands sont citadins et les campagnards, sans pour autant abandonner toutes leurs solidarités paroissiales sans lesquelles il n'est pas de société agraire, vont apprendre à en nouer d'autres, concurrentielles, avec la ville où se font et défont les cours du marché. De même accueillent-ils plus facilement les influences culturelles et spirituelles surtout post-tridentines, des nombreuses maisons religieuses de Morlaix, au premier plan desquelles apparaît le couvent des Jacobins.

En effet, rappeler l'existence d'un couvent de Jacobins dans une ville, c'est constater implicitement la présence d'une école car elle est la base même de l'enseignement dominicain. Tout couvent comporte nécessairement l'étude de l'Écriture et de la théologie, ce qui ne va pas sans une bibliothèque conséquente. C'est le témoignage du graduel, en particulier dans la constitution de son propre.

## 7 - Le propre.

On entend par là une subdivision s'ajoutant aux sections classiques du temporal, du sanctoral et du commun des saints. Elle rassemble une série de solennités particulièrement célébrées ici ou là.

Il est assez courant de rencontrer un propre à l'usage d'un diocèse. Celui du diocèse de Tréguier, par exemple, que nous trouvons dans les missels et bréviaires imprimés, concerne l'office et la translation de saint Tugdual (Rennes, 1605), les offices de saint Tugdual et de saint Yves (Morlaix, 1704), et d'autres offices propres au diocèse (Morlaix, 1770). On en connaît encore à l'usage d'un ordre religieux, puis d'une seule abbaye

voire d'une collégiale ou d'une chapelle. En revanche, un propre au seul usage d'une paroisse est un cas rare.

Or, tous ces propres ont un intérêt capital. Leurs textes et leurs mélodies éventuelles sont extraits de missels ou de bréviaires bien antérieurs. Ils conservent donc des offices dont les sources manuscrites ont souvent disparu à la suite des remaniements provoqués par les réformes liturgiques. Ils sont ainsi les témoins précieux d'une spiritualité particulière à une communauté ethnique ou religieuse tant par la place accordée à certaines solennités de l'Église universelle que par le culte rendu aux saints locaux. On a vu que le graduel accorde à ces derniers une place de choix puisque les messes des saints Tugdual et Yves sont incluses dans le temporal, ce qui est une curiosité de plus de ce manuscrit. Quant à son contenu, nous croyons avoir montré qu'il s'inscrit avant tout dans l'effort pastoral de la réforme liturgique post-tridentine.

La réforme consiste à éliminer les additions médiévales à la liturgie romaine et à substituer celle-ci à celle des églises locales. Cette liturgie s'enracine sur le développement des dévotions qui ont contribué jusqu'alors à la vie intérieure des fidèles. Ces cultes font le lien entre la piété populaire et la liturgie romaine avec le risque de décentrer celle-ci vers celle-là. En effet, au moment où l'on accorde une importance croissante au culte du Saint Sacrement (premier office du propre) et à son corollaire, la communion fréquente, on court parallèlement le risque de voir le sanctoral étouffer le temporal par le développement de la piété mariale en de multiples fêtes de la Vierge. Le propre du graduel témoigne de cette pastorale inspirée par le clergé régulier collaborant avec le clergé séculier. En effet, l'énumération des neuf pièces liturgiques, que nous avons étudiées, démontre que le propre à l'usage de l'église de Plouégat-Guérand excède de beaucoup celui du diocèse même. Ceci parce qu'il accueille une pratique liturgique qui émane, en partie, de la spiritualité des communautés religieuses morlaisiennes, notamment dominicaine. On voit mal, en effet, comment expliquer l'existence d'une telle formulation liturgique dans une humble paroisse du Trégor, autrement que par les liens étroits que son recteur entretient avec le couvent des Jacobins de Morlaix. Ainsi naissent des influences croisées d'ordre spirituel, culturel et économique comme nous l'avons noté plus haut.

## 8 - Manuscrit ou imprimé ? Le "Généralat" ou "Corps politique".

Il reste, cependant, que l'existence d'un tel manuscrit enluminé, en 1693, est une rareté même si l'édition conquérante depuis plus de deux siècles n'a pas chassé toute production manuscrite. Cette dernière se maintient toujours, surtout dans la fabrication de manuels liturgiques où s'observe un grand conservatisme. Mais pourquoi trouve-t-on un manuscrit plutôt qu'un imprimé à Plouégat-Guerrand ? Pour répondre à cette question, transportons-nous en imagination dans la paroisse, un dimanche matin après la grand'messe, aux environs de 1691-1692.

Le recteur, Nicolas de Kerloaguen, seigneur du Poirier ou de Pérennou, s'est éclipsé. Les femmes s'affairent autour des tombes qui encerclent l'église tandis que les hommes s'en vont par petits groupes vers les estaminets qui bordent la place pour prolonger la grand'messe à leur façon. Cependant, un groupe d'une douzaine d'hommes s'est installé à la sacristie car l'église de Plouégat-Guerrand n'a pas de salle de délibérations. Cette dernière, située ordinairement au-dessus du porche, tombera très vite en désuétude en raison notamment de son étroitesse et du péril pour les vieux d'avoir à gravir un escalier incommode.

C'est l'assemblée délibérante, appelée "Généralat" ou encore "Corps politique", qui administre les biens de l'église et pourvoit à tous ses besoins temporels à l'exclusion des honoraires du clergé assurés par le "bénéfice" attaché à la cure. Suscité et organisé par le recteur, les ordonnances réglant le fonctionnement du Généralat ne lui accorde finalement pas une place prééminente. Bien qu'il soit membre de droit, il n'en est pas le président et n'a donc pas l'initiative des convocations d'une assemblée qui se réunit en moyenne cinq à six fois annuellement. Les ordonnances ont prévu son départ pendant une délibération sur une de ses propositions et si, par ailleurs, il est amené à voter, il intervient en dernier afin de ne pas influencer les délibérants. Ces derniers sont pratiquement cooptés. Ils aiment se faire appeler "honorables hommes". Ce sont des paroissiens aisés, qui font de leurs fils des notaires ou procureurs et qui marient, parfois, leurs belles "pennherezed" (héritières) à de petits gentilhommes désargentés.

Le Généralat gère des biens parfois considérables et des revenus souvent élevés provenant de cinq sources principales. Il y a tout d'abord les biens patrimoniaux, qui ne concernent pas que les immeubles, dont il faut assurer la location, mais aussi les "Fondations", entendons par là, des offices liturgiques, ordinairement des messes basses ou hautes, des vêpres, des saluts au Saint Sacrement, pour le service desquels des personnes pieuses versent des sommes plus ou moins importantes, ou bien donnent un immeuble, ou léger sur leurs biens une rente foncière à perpétuité.

Viennent ensuite les "prééminences", c'est-à-dire la location des bancs et des chaises, la concession des tombes, dont le prix est très élevé dans l'église elle-même, moindre évidemment dans le cimetière. Sur ce point, on note que l'arrêt du Parlement du 12 décembre 1754, interdisant les inhumations dans les églises, consterne les généraux des paroisses. On trouve ensuite le casuel c'est-à-dire le droit perçu pour les cérémonies demandées par les particuliers. Les baptêmes, les mariages, les enterrements ont des prix fluctuants, augmentés par l'amour-propre des requérants qui veulent plus de pompe, c'est-à-dire de cierges, cloches, orgue, tentures etc... Enfin, la dernière source est constituée par les quêtes et les offrandes.

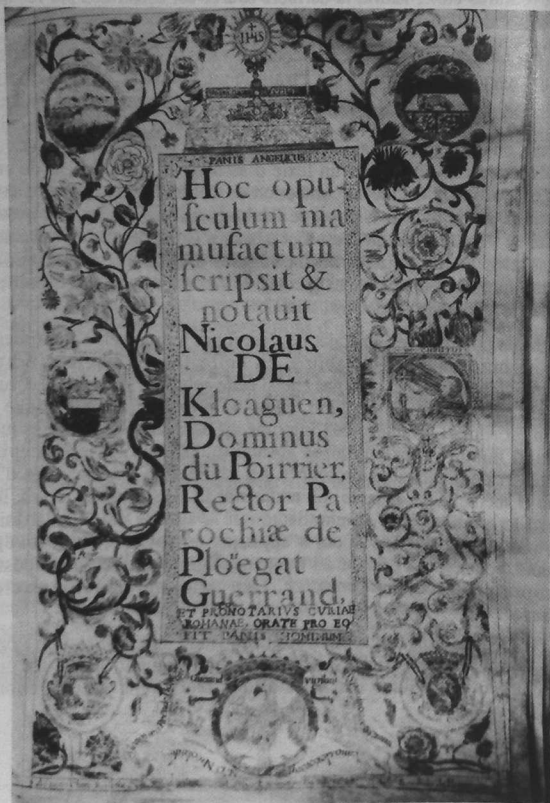
En face de ces recettes, le Généralat a des dépenses et des charges. Il peut assurer au desservant un "traitement gracieux" qui s'ajoute au bénéfice de la cure. Il rétribue les chantres, les prédicateurs, l'organiste, les enfants de chœur, les bedeaux. Il veille à l'entretien des objets du culte et pourvoit, en conséquence, aux livres nécessaires. Voilà pourquoi, sans qu'il soit nécessaire de rechercher un texte d'archive, il y a tout lieu de croire que c'est lui qui a décidé la confection de ce graduel et qui en a confié l'exécution à son recteur Nicolas de Kerloaguen, rémunérant le copiste, le notateur et l'enlumineur qu'il est tout à la fois. Compte tenu de ses charges paroissiales d'une part, et du monument d'écriture, de notation et d'enluminure qu'il nous donne, Nicolas de Kerloaguen a dû recevoir cette commande aux environs de 1691 - 1692.

Mais pourquoi le Généralat ne s'est-il pas tourné vers l'imprimerie ? On voit mal, au premier abord, en cette fin de siècle d'édition prédominante, pourquoi il n'a pas choisi cette solution "moderne", d'autant plus que Morlaix est, de tradition, une ville d'imprimeurs. C'est que son dessein est autre. L'avantage de l'imprimé est de mettre en toutes les mains un grand nombre d'exemplaires authentiques d'un texte susceptible d'intéresser de nombreuses personnes. La nature d'un manuscrit est d'être unique et même si par la suite son texte connaît de multiples copies, il est d'abord le produit d'une communauté qui le suscite parce qu'il lui est personnellement destiné. Ceci s'applique au graduel de Plouégat-Guerrand, nommé désigné à l'usage de l'église paroissiale qui possède un propre pour son seul exercice. Une telle individualité excluait l'imprimé.

Voici donc trois siècles que sur commande du Généralat de l'église de Plouégat-Guerrand, Nicolas de Kerloaguen, seigneur du Poirier ou de Pérennou, futur protonotaire apostolique mais déjà recteur, copiste,

notateur et enlumineur, nous a donné un témoignage de foi et d'art. Grâce à la piété des fidèles de Plouégat-Guerrand, il fait désormais partie de notre patrimoine. Nous aurions donc singulièrement manqué de générosité et d'intelligence si nous n'avions pas été capables, à notre tour, de le magnifier par le biais d'une exposition.

Yves-François Riou.



4.

Thierry Muller

## ARTISANS ET COMMERÇANTS DANS LE TRÉGOR À LA FIN DU RÈGNE DE LOUIS XV

Première partie

Lorsqu'on pense aux artisans du temps passé, il nous vient facilement à l'esprit de belles images inspirées des enluminures du Moyen-âge : dans une petite échoppe donnant sur la rue, un homme d'âge mûr - le "maître" - travaille dans une ambiance quasi familiale, sous le regard des passants ; à ses côtés, un homme plus jeune - le "compagnon" - lui prête main forte, tandis que s'active autour d'eux un adolescent - l'"apprenti". Apprenti, compagnon, maître : telle est la trilogie typique de la corporation médiévale.

Cette image correspond effectivement à la situation à Paris, au XIII<sup>ème</sup> siècle. Dans quelle mesure reflète-t-elle encore la réalité du travail, cinq cents ans plus tard, sur un coin de terre bien éloigné de l'agitation parisienne : le Trégor ? Le contexte historique et, plus encore, la situation économique, y sont en effet radicalement différents : ici, peu de grandes villes, mais au contraire un monde très fortement rural. Guingamp, Lannion et Tréguier ne comptent respectivement que cinq mille, trois mille et trois mille habitants, soit moins de 7% de la population totale de l'évêché, estimée à environ cent soixante-dix mille personnes<sup>1</sup>.

1 - D'après le "Dictionnaire historique et géographique de la Province de Bretagne" d'Ogée (1776) dont les estimations doivent cependant être utilisées avec précaution. Bien que la rive droite de Morlaix soit incluse dans l'évêché de Tréguier, la présente étude n'examinera pas le cas de cette ville, compte tenu de l'imprécision de la localisation des artisans et commerçants entre les deux rives dans les sources de l'époque.

Il serait cependant faux de croire que l'ensemble de l'activité économique de nature commerciale et artisanale soit concentré dans ces seuls pôles urbains. A une époque où nul n' imagine que l'on puisse un jour être confronté au douloureux problème de la "désertification des campagnes", chaque paroisse, chaque bourg, offre en effet un éventail plus ou moins important de commerces et d'artisans permettant de satisfaire aux besoins les plus courants d'une population très majoritairement constituée d'agriculteurs<sup>2</sup>. Les voyageurs de la fin de l'Ancien Régime et du début du XIX<sup>ème</sup> siècle, tout comme les celtisants romantiques - voire les souvenirs d'enfance de nos contemporains les plus âgés - nous en dressent un tableau vivant, le plus souvent haut en couleurs<sup>3</sup>.

La présente étude va tenter de dépasser cette impression d'ensemble et d'analyser en détail la typologie et l'organisation des différents métiers représentés tant dans les bourgs ruraux que dans les petites villes trégoroises, et ce, en 1767, vers la fin du règne de Louis XV.

Cette présentation impersonnelle se doublera d'un volumineux répertoire qui permettra de mettre des noms sur les travailleurs obscurs des temps passés, et de pallier ainsi en partie la principale lacune des registres de baptêmes, mariages et sépultures antérieurs à la Révolution : l'absence quasi systématique de toute mention professionnelle<sup>4</sup>.

La source principale de cette étude est constituée par une vaste enquête nominative effectuée à l'automne 1767 par l'Intendance de Bretagne<sup>5</sup>. Il s'agit, à l'époque, de préparer la mise en application d'une réorganisation générale du commerce et de l'artisanat français, prévue par un édit de mars 1767<sup>6</sup>, précisé par des arrêtés du Conseil du roi du 23 août et 30 octobre de la même année<sup>7</sup>.

2 - Bien que certaines paroisses rurales particulièrement étendues soient aussi peuplées que les villes de Lannion ou Tréguier, elles n'en demeurent pas moins, du fait d'un habitat largement dispersé, de simples gros bourgs dépourvus d'infrastructures administratives et urbaines. C'est par exemple le cas de Plouaret (incluant alors le "village de Vieux-Marché") dont la population s'élève à cinq mille âmes. (Ogée, "Dictionnaire..." op. cit.)

3 - Voir par exemple, la figure devenue "typique" du tailleur, telle que la brossent en 1835 A. Boueët et O. Perrin dans leur "Breiz-Izel ou la vie des Bretons de l'Armorique" (nouvelle édition présentée par B. Geniès, Seghers, Paris, 1986, p. 70)

4 - La seconde partie de ces "pages jaunes de l'annuaire", version XVIII<sup>ème</sup> siècle, tout comme la suite du présent article sera publiée dans le prochain de "Trégor mémoire vivante".

5 - Cette institution, destinée à assurer un contrôle précis des organes centraux de l'Etat sur les provinces, est implantée par Louis XIV en Bretagne à partir de 1689. Le ressort de chaque Intendance est lui-même divisé en de multiples subdivisions qui sont, pour l'évêché de Tréguier, Guingamp, Lannion et Morlaix.

L'enquête de 1767 est déposée aux Archives Départementales d'Ille et Vilaine (A.D.I.V.), C 1449 et C 1450. Les rapports conservés ne concernent que les villes de Guingamp, Lannion, La Roche-Derrien et Tréguier, ainsi que les paroisses de Cavan, Brélevenez, Petros-Guirec, Plouaret (incluant Vieux-Marché), Pluzunet, Prat et Tonquédec. Les paroisses du "Petit Trégor" ou "Trégor finistérien" (Botsorhel, Guimaec, le Poñthou, Plouégat-Guerrand, Plouégat-Moysan, Plougastnou, Plougonven, Plouigneau, Ploujean, et Plourin) ne figureront pas dans le catalogue général.

6 - "Registre d'Enregistrement du parlement de Bretagne", 30 juin 1767, A.D.I.V., 1Ba 42 folio 43 recto.

7 - Dossiers de la "Commission intermédiaire des Etats de Bretagne chargée du commerce et de l'industrie", A.D.I.V. C 3929.

Un des buts officiels de cette réforme est de "prévenir les abus et fraudes... préjudiciables... à la profession générale du commerce... auxquels peut donner lieu une indépendance trop absolue". A cette fin, le roi ordonne que désormais "tous marchands vendant par poids et mesures, et tous autres faisant profession de quelque trafic de marchandises, arts ou métiers, ... les marchands-forains, ... les colporteurs..., aubergistes et cabaretiers..., seront tenus de se faire recevoir... par devant les Juges du lieu... et prêter serment... de bien et fidèlement exercer leur profession, art ou métier".

Cet enregistrement au greffe de la juridiction de police la plus proche se fait gratuitement dans les "villes et bourgs de deux cent cinquante feux (environ mille cent habitants) ou au-dessous". Il s'agit donc bien, dans ce cas, d'une simple formalité s'apparentant à un recensement. Dans les agglomérations plus importantes, par contre, les artisans et commerçants sont désormais tous tenus d'acheter auprès du trésor royal un "brevet" plus ou moins onéreux selon la profession : de vingt livres (tailleur dans un gros bourg) à trois cents livres (fabricant de draps). Ces dispositions mettent indirectement en lumière le véritable but de la réforme envisagée : l'établissement d'une taxe extraordinaire sur les arts et métiers, destinée à renflouer un trésor royal durablement épuisé à l'issue de la guerre de sept ans contre la Prusse et l'Angleterre (1756-1763). Les espoirs du gouvernement vont toutefois être rapidement déçus car la réforme, tout au moins en Bretagne, ne sera que très partiellement appliquée. Dans le cas du Trégor, elle n'en conserve pas moins le grand mérite de fournir des éléments individuels précis sur l'artisanat, sur le commerce et sur certaines professions libérales sous Louis XV.

Cette enquête ne saurait toutefois prétendre à l'exhaustivité en ce qui concerne les paroisses de campagne de l'évêché trégorois, puisque seul le subdélégué de Lannion les prend en compte, contrairement à ses homologues de guingamp et Tréguier. Encore se limite-t-il à sept d'entre elles, qui ne sont, de surcroît, pas forcément les plus peuplées<sup>8</sup>. Il est donc certain qu'il existe des artisans dans les lieux non recensés ici, notamment parmi les professions les plus courantes de l'époque : filotiers, tisserands, menuisiers, cordonniers ou tailleurs. Il est néanmoins tout aussi probable que leur nombre ne soit pas de nature à modifier profondément les conclusions de cette étude. Celle-ci, dans un

8 - On connaît ainsi la situation de Brélevenez (1250 "Communians" en 1776), mais pas celle de Ploumilliau qui, d'après Ogée, compte à la même date mille habitants de plus.

premier temps, examinera d'un point de vue socio-économique et géographique la répartition des différentes professions artisanales et commerciales (I), avant de préciser, dans un prochain numéro, la structure juridique de ces activités (II).

\*\*\*

**I - Géographie socio-professionnelle des artisans et commerçants trégorois**

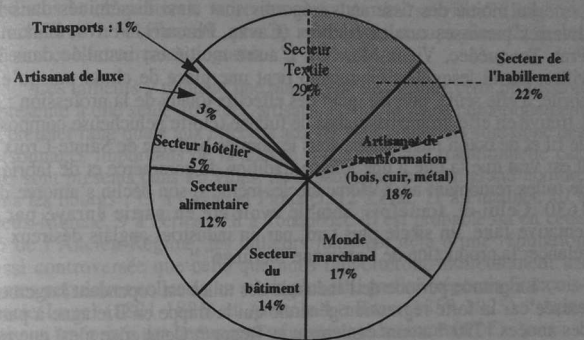
**A - Les différentes professions et leur répartition**

L'enquête de 1767 révèle l'existence de soixante-neuf professions artisanales, commerciales ou libérales, exercées par mille six cent soixante-quinze personnes.

Le tableau suivant en donne la répartition.

Nbre Total de professionnels	Effectifs par profession	
> 100	Couturiers - tailleurs : 162 Tisserands : 128 Épiciers - droguistes : 123	Cordonniers : 112 Filotiers : 111
50 < - < 100	Boulangers : 78 Bouchers : 77 Menuisiers : 64 Couveurs : 59	Maçons-tailleurs de pierres : 54 Hôtels-Restaurants : 54 Charpentiers : 53 Maréchaux-ferrants : 51
10 < - < 50	<p><b>Secteur textile</b></p> Cardeurs -fileurs de laine : 49 Lingères : 20 Cordiers : 10  <p><b>Marchands</b></p> Marchands de tissus : 48 Merciers : 36 Négociants maritimes : 15 Chapeliers : 11  Tanneurs et marchands de cuirs : 33  <p><b>Secteur alimentaire</b></p> Marchands de vin en gros : 18 Charcutiers : 13 Poissonniers : 11	<p><b>Secteur marchand</b></p> Charrons : 18 Chaudronniers : 17 Serruriers : 17  Petruquiers : 22 Porteurs : 18 Bûcherons : 11 Jardiniers : 19
< 10	Amidonnier (1), Apiculteur (1), Apothicaire (3), Architecte (1), Armuriers (3), Billardiers (1), Marchands de bois (6), Boiseliers (3), Bourreliers (4), Marchands de chanvre (9), Chirurgiens (3), Cirier (1), Cloutiers (6), Confiseurs (3), Détacheur (1), Eperonniers (2), Marchand de faïence (1), Ferblantier (1), Marchands de fruits (3), Horloger (1), Libraires (2), Modistes (9), Meuniers (9) (chiffres très lacunaires) Orfèvres (3), Peignier (1), Quincailliers (3), Réparateur de rouets (1), Sabotiers (2), Sculpteur (1), Selliers (5), Taillandiers (4), Tapissiers (2), Tonneliers (9), Tourneurs (4), Vanniers (3), Vitriers (5), Voituriers (7).	

- Proportionnellement à l'ensemble, les divers artisans et commerçants trégorois se répartissent donc selon les secteurs d'activités suivants :



Les résultats observés dans le Trégor diffèrent quelque peu de ceux révélés pour l'ensemble de la Bretagne par cette même enquête de 1767<sup>9</sup>. Si la place du bâtiment, celle du transport, de l'artisanat de transformation et de luxe y sont comparables, on constate par contre une forte surreprésentation des secteurs textiles et alimentaires (respectivement 29% au lieu de 20% et 14% au lieu de 7,5%), et, corrélativement, une nette sous-représentation du monde marchand et hôtelier (17 au lieu de 22% ; 5% au lieu de 11%).

Cette relative spécificité trégoroise s'explique par l'absence de centres économiques urbains importants, fixant non seulement de nombreux négociants et marchands prospères, mais devant encore pouvoir accueillir une population de passage non négligeable, attirée par la nécessité des affaires ou l'ampleur de l'achalandage. A l'évidence, Lannion, Guingamp ou Tréguier ne sauraient rivaliser avec Nantes, Rennes ou Saint-Malo !

Par contre, la place prépondérante occupée par l'industrie textile (128 tisserands, 111 filotiers, 49 cardeurs et fileurs de laine) n'est guère surprenante. Elle s'explique à la fois par l'existence de matières premières de qualité supérieure (lin et chanvre)<sup>10</sup>, et par le caractère particulièrement adapté de cette industrie à la structure rurale du pays :

9 - D'après les chiffres de Catherine Le Hénaff, "Artisans et marchands en Bretagne en 1767", mémoire de maîtrise soutenu sous la direction de Jean Meyer devant l'Université de Rennes II-Haute Bretagne en 1975, p. 101.

10 - Le Président de Robien lui-même, dans son "Histoire ancienne et naturelle de la Province de Bretagne", reconnaît, en 1757, que "les lins et chanvres y sont plus beaux et en plus grande quantité que partout ailleurs et font une branche considérable du commerce de ce diocèse". Edition Joseph Floch, Mayenne, 1974, p. 198.

le tissage de toiles et voiles, tout comme la fabrication d'étoffes de laine grossière, peuvent en effet se pratiquer à domicile, en complémentarité d'une activité agricole.

La moitié des tisserands trégorois sont ainsi disséminés dans les diverses paroisses rurales étudiées (Cavan, Plouaret, Perros, Pluzunet, Prat, Tonquédec, Vieux-Marché). L'autre moitié est installée dans les villes, parmi lesquelles Guingamp tient une place de choix puisqu'elle abrite, à elle seule, près du quart des effectifs totaux de la profession : on y trouve en effet trente tisserands de futaine (éttoffe pelucheuse composée de fil et de coton plus connue sous le nom de berlinge de Sainte-Croix). Il est vrai que la cité a une longue tradition de commerce et de fabrication de toiles remontant au XVI<sup>e</sup> siècle, même si son déclin s'amorce dès 1630. Celui-ci, toutefois, semble avoir été en partie enrayé par la tentative faite, un siècle plus tard, par un industriel anglais désireux de relancer la production de l'ancienne "berlinge"<sup>11</sup>.

La grande période de l'industrie des toiles est cependant largement passée car la forte régression générale qui la frappe en Bretagne à partir des années 1790<sup>12</sup> atteint également le Trégor<sup>13</sup>. Cette crise n'est que très partiellement compensée par la reconversion de la production de chanvre et de lin vers la fabrication de fils et de cordages, soit localement (111 filotiers et 10 cordiers), soit le plus souvent par vente des fibres aux corderies de la marine royale de Brest<sup>14</sup>. En effet, cette activité, après avoir connu un essor fulgurant entre 1700 et 1730, entame à son tour une rapide récession du fait de l'intense spéculation entretenue par les intermédiaires de l'administration militaire. Il faut attendre la fin des années 1770 pour assister à un progressif redémarrage de la production<sup>15</sup>.

Quelles que soient les vicissitudes de la production textile trégoroise, cette industrie a pour corollaire l'établissement d'un nombre appréciable de marchands de tissus - 48 - et de négociants aisés - 15 -, tant à Guingamp et Lannion qu'à Tréguier et la Roche-Derrien. Cela fournit également du travail, tout particulièrement dans cette dernière ville, à un groupe humain placé à l'opposé dans la hiérarchie sociale : celui des chiffonniers qui valurent à la Roche sa renommée de "Kapital stoup" ; il est fort probable en effet que les 41 "filotiers" recensés par le subdélégué de Tréguier, désignent en réalité les fameux "pilhaouer".

11 - S. Ropartz, "Guingamp : Études pour servir à l'histoire du Tiers-Etat en Bretagne", Prud'homme, Saint-Brieuc, 1859 et Lafitte Reprints, Marseille, 1982 (réimpression), T. 1, p. 184.

12 - D'après le rapport de l'intendant des Gallois de La Tour, analysé par H. Sée, "L'industrie et le commerce de la Bretagne dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle", Annales de Bretagne, tome 35 (1921), p. 189.

13 - J.-Y. Andrieux et D. Giraudon, "Tailleurs de lin du Trégor", édition Skol-Vreizh, Morlaix 1990.

14 - Une ordonnance de l'Intendant Pontcarré de Viarmes du 6 octobre 1742 interdit, tout spécialement dans les évêchés de Tréguier et de Saint-Brieuc, la "vente de chanvres à des négociants particuliers tant que la totalité des besoins de la marine n'auraient pas été satisfaits", A.D.I.V. C 100.

15 - D. Le Guyader, "Aperçu économique et politique du Trégor en 1789-1790", dans "La Révolution dans le Trégor", édition "Trégor 89", Saint-Brieuc, 1988, p. 20.

Avec ces chiffonniers et marchands de tissus, nous entrons dans le secteur hétérogène de l'habillement qui procède à la fois du textile (couturiers, tailleurs), de l'artisanat de transformation (cordonniers, sabotiers, peigniers), du monde marchand (vendeurs de tissus, mais aussi modistes et chapeliers), voire des activités de "services" (lingères, détacheurs). L'habillement, pris au sens large, occupe ainsi 21% des artisans et commerçants trégorois.

Les tailleurs y tiennent une place centrale puisque cette profession représente à elle seule 10% des artisans, ce qui la place numériquement au premier rang quant aux effectifs absolus. Les couturiers sont donc des personnages importants de la société rurale bretonne traditionnelle car, s'ils sont présents dans les villes, ils le sont également en grand nombre dans les bourgs : 13 à Cavan et Plouaret, 12 à Prat, 11 à Pluzunet, 10 à Vieux-Marché, 9 à Perros et 8 à Tonquédec. Il est probable qu'en cette fin de l'Ancien Régime, les tailleurs jouissent déjà d'une réputation aussi controversée que celle que nous rapporteront indirectement les contes populaires collectés un siècle plus tard par les trégorois François-Marie Luzel (1821-1895) et Anatole Le Braz (1859-1925)<sup>16</sup> : des artisans "méprisés des hommes et mignotés par les femmes"<sup>17</sup>.

Si l'importance numérique des tailleurs de campagne est conforme à notre attente, la multiplicité des cordonniers (112, ce qui les place au quatrième rang des artisans trégorois) a, a priori, de quoi surprendre beaucoup plus, tant il va à l'encontre des clichés folkloriques : les bretons de jadis n'étaient-ils donc pas toujours chaussés de sabots ?

Cette image doit être en grande partie abandonnée, tout au moins pour la fin de l'Ancien Régime. En effet, le nombre des cordonniers est particulièrement élevé non seulement dans le Trégor, mais dans la Bretagne toute entière : dans les neuf principales villes de l'ancien duché où les artisans et commerçants sont suffisamment nombreux pour constituer des véritables corporations dotées de statuts juridiques précis, les cordonniers représentent jusqu'à 18% de l'ensemble des membres<sup>18</sup>. Le Trégor, avec seulement 7%, est encore bien loin de ce chiffre.

Si l'usage de la chaussure est manifestement plus répandu que prévu, il ne faudrait pas pour autant tomber dans l'excès inverse et croire, au vu de l'unique sabotier relevé dans l'évêché de Tréguier, que le port de sabots ne se développe qu'au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>19</sup>. Cette absence de

16 - Voir par exemple d'Anatole Le Braz, la *Vision de Pierre Le Rûn*, dans *La légende de la mort chez les Bretons armoricains*, Champion, Paris, 1928 (5<sup>e</sup> édition), réédition Coop Breizh, Spezed, 1990, T. 1, p. 124.

17 - Yann Brékilien, *La vie quotidienne des paysans bretons au XIX<sup>e</sup> siècle*, Hachette, Paris, 1966, p. 137.

18 - D'après l'Etat de la situation des corps d'arts et métiers de Bretagne, dressé par l'Intendant en 1755. A.D.I.V., C 1448. Pour une étude plus approfondie des communautés artisanales et commerciales, se reporter à ma thèse de doctorat (dactylographiée) sur *Les corporations en Bretagne au XVIII<sup>e</sup> siècle*, soutenue en janvier 1992 devant la Faculté de Droit de Rennes.

19 - Ce qui semblerait traduire une nette paupérisation consécutive à la Révolution.

sabotiers dans l'enquête de 1767 s'explique plutôt par le style de vie très particulier de la profession, installée le plus souvent au milieu des bois ; elle a ainsi probablement échappé d'une manière massive aux investigations des subdélégués<sup>20</sup>.

Le troisième secteur d'activité des arts et métiers trégorois est celui du commerce. Des épiciers-droguistes et merciers tenant boutique tant à la ville qu'à la campagne (Cavan : 1, Perros : 2, Plouaret : 3, Pluznet : 2, Prat : 1, Tonquédec : 1) cohabitent avec des négociants maritimes aisés installés dans les petites cités d'estuaire (Tréguier, Lannion et La Roche-Derrien) où ils font commerce de toiles, de lin, de chanvre... ou de vin.

Si ces villes, tout comme Guingamp, tiennent une place centrale dans le négoce, c'est également parce qu'elles concentrent l'ensemble de l'artisanat et du commerce de luxe local :

- orfèvres, horlogers, armuriers, éperonniers, et même billardiers.
- sculpteurs et tapissiers.
- libraires.



Registre des marchands merciers de Rennes. 1634. 1<sup>er</sup> page (A. M. Rennes).

20 - L'enquête de 1767 ne révèle qu'un très petit nombre de sabotiers pour l'ensemble de la Bretagne, réparti en trois zones géographiques bien distinctes : le comté nantais (Nantes et les subdélégations d'Ancenis et Chateaubriant ; la Bretagne centrale (Gourin, Langonnet, Le Faouët, Guémené et Corlay) ; Lesneven.

C'est de surcroît dans ces cités que se rassemblent les professions que l'on qualifierait aujourd'hui de "libérales", mais qui, à l'époque, sont encore considérées comme rattachées aux "arts mécaniques" : architectes, chirurgiens, apothicaires et barbiers-perruquiers, ces derniers cumulant souvent les fonctions de coiffeur et d'infirmier.

Guingamp et Tréguier font indéniablement figure de capitale du Trégor, tant du point de vue de la santé que de celui des produits de luxe. On ne peut, par contre, qu'être surpris de ne trouver à Lannion ni chirurgien ou apothicaire, ni armurier, libraire ou horloger<sup>21</sup>. La ville vient au contraire en seconde place - mais nettement après Guingamp - pour ce qui est de l'implantation de commerces ou services liés aux commodités de la vie urbaine : porteurs, jardiniers, marchands de quincaillerie, de bois ou de faïence.

Il en va de même en ce qui concerne la concentration d'un petit artisanat destiné à pourvoir aux besoins des paroisses agricoles environnantes : cloutiers, ferblantiers, taillandiers<sup>22</sup>, tanneurs, selliers, marchands de cuir, boisseliers<sup>23</sup>, vanniers, tourneurs, vitriers, dont certains, loin d'être de simples fabricants de verres blancs, sont aussi de véritables artistes, créateurs de vitraux<sup>24</sup>.

Seuls les besoins les plus courants sont en effet directement assumés par les artisans ruraux : maréchaux-ferrants et charrons auxquels s'ajoute parfois, un bourrelier, un tonnelier ou un chaudronnier.

Toutes localisations confondues, il apparaît finalement que la fabrication et l'entretien du matériel lié aux travaux agricoles occupe 6% des artisans trégorois, loin derrière l'industrie du bâtiment (14%). Cette dernière n'est pas exclusivement urbaine, puisque 25% des maçons, menuisiers, charpentiers et couvreurs sont établis dans les sept paroisses rurales étudiées. L'enquête de l'Intendance nous révèle d'ailleurs indirectement qu'au milieu du XVIII<sup>ème</sup> siècle, la plupart des habitations ont, dans les villes, un toit d'ardoises, alors que la persistance de "chaumières" est certaine dans les campagnes. C'est ainsi par exemple, qu'à Vieux-Marché, on trouve un "couvreur de genêts", à côté de trois "couvreurs d'ardoises".

Un corps de métier voisin - celui des charpentiers - est lui aussi fortement représenté, tant dans le bâtiment proprement dit que dans la construction navale. On peut en effet supposer qu'une partie des treize artisans lannion-

21 - Quelques années auparavant, Lannion comptait pourtant encore deux horlogers : Rouzaut père et fils. P. de La Haye et Y. Briand, *Histoire de Lannion, des origines au XIX<sup>ème</sup> siècle*, Editions Imprim, Lannion, 1986, p. 77.

22 - Fabricants d'outils tranchants destinés aux charpentiers, aux charrons, etc.

23 - Artisan fabriquant des mesures (boisseaux) et divers ustensiles en bois.

24 - Tels François Bahic à Lannion et Pierre Bahic à Tréguier, lequel, (non mentionné par le subdélégué), est probablement de la famille du premier. P. de La Haye, *Histoire de Lannion*, op. cit., p. 76. A. Guillou, *Essai historique sur Tréguier par un trégorois*, Guyon, Saint-Brieuc, 1913 ; Lafitte reprints, Marseille, 1979, p. 121.

nais soient des charpentiers de marine, tout comme leurs trois homologues perrosiens installés au bord de mer, à Ploumanach ou à la Rade.

Quoique moins nombreux que l'artisanat du bâtiment, les métiers de l'alimentation pour leur part, sont également bien représentés dans le Trégor. Les bouchers et boulangers, fort nombreux (155 personnes), constituent à eux-seuls 80% de la profession, et sont presque tous installés dans les villes de Guingamp, Lannion ou Tréguier. A l'exception de Pluzunet, on ne trouve pas de "boulangers de campagne", signe d'une époque où le pain se prépare encore à domicile et se cuit au moulin banal du seigneur local.

Les bouchers, plus curieusement, sont eux aussi absents du paysage rural, tant à Prat et Tonquédec qu'à Perros ou Plouaret. Tout au plus en trouve-t-on un à Cavan et deux à Pluzunet ou Vieux-Marché. Il est donc probable que l'abattage des animaux, dans une région où l'élevage est peu important, est habituellement assumé par des "non professionnels". Signe d'une alimentation plus diversifiée, on trouve enfin, à Guingamp et Lannion, quelques poissonniers, confiseurs, pâtisseries ou charcutiers<sup>25</sup>. D'une manière plus inattendue, il existe également des "marchands de fruits" à Pluzunet et Plouaret où, tout comme à Perros, une épicerie vend aussi du raisin.

Le dernier secteur de quelque importance dans l'économie trégoroise est celui de l'hôtellerie, pris au sens large.

Les hôtels et restaurants proprement dits sont principalement l'apanage de Lannion (22) et Tréguier (18). Ils sont par contre peu nombreux à Guingamp (8), soit seulement deux établissements de plus qu'à La Roche-Derrien, ce qui paraît curieux compte tenu de la taille de la ville, étape importante de surcroît sur l'axe Paris-Brest. Cet état de fait résulte peut-être d'une certaine hégémonie exercée par la poste aux chevaux, établie à l'"Hôtel du Croissant" et tenue de 1737 à 1777 par le redoutable maître de poste Guillaume Utinel<sup>26</sup>. Il peut abriter douze chevaux, en plus des soixante autres qu'il possède "à l'extrémité opposée de la ville".

Dans l'ordre d'importance décroissante, l'hôtellerie, au XVIII<sup>e</sup> siècle, se décompose ainsi :

- "Hôtels majeurs" ou "grandes auberges" qui "logent hommes, voitures et chevaux",
- "Hôtels logeant à pied et à cheval", destinés aux "voituriers et

25 - Cette profession ne s'est détachée de celle des bouchers qu'à partir du XVI<sup>e</sup> siècle, lorsque l'habitude d'élever un cochon pour l'alimentation domestique s'est perdue en ville.

26 - *La Poste aux chevaux en Côtes d'Armor*, ouvrage collectif réalisé par l'Université du Temps Libre des Côtes d'Armor, Les Presses Bretonnes, Saint-Brieuc, 1991, p. 210.

rouliers",

- "Hôtels ne logeant que des gens à pied et donnant à manger",

- Auberges ou cabarets "ne donnant qu'à boire et logeant peu de monde", parfois désignés sous le nom de "gargotes tenant bouchon".

Ces dernières sont relativement peu nombreuses, en dehors de Lannion et Guingamp ; cela tendrait à remettre en cause la réputation tenace faisant de l'alcoolisme un véritable fléau de la société bretonne traditionnelle. Il semble en effet n'exister aucun débit de boissons à Cavan, Perros, Plouaret, La Roche-Derrien et Tonquédec. Il y en a par contre un à Vieux-Marché, deux à Prat, trois à Brélévenez et quatre à Pluzunet.

Les auberges néanmoins sont suffisamment nombreuses pour que l'on assiste parfois à des incidents dus à l'intempérance. C'est ainsi que, le 22 juin 1757, au Parlement de Bretagne, le Procureur Général du Roi vient dénoncer l'usage où sont "les parrains, marraines, parents et convives... d'aller au cabaret après la cérémonie du Baptême, où dans des maisons voisines où ils se font apporter à boire : ils s'y enivrent et courent risque, en s'en retournant, de laisser tomber les enfants". La Cour, en conséquence, interdit de telles pratiques et, renouvelant un arrêt vieux de quatre-vingts ans, menace tant les parents que les aubergistes d'une amende de cinquante livres et d'un procès devant les juridictions criminelles<sup>27</sup>.

## B - Analyse sociale du monde des arts et métiers trégorois.

### 1) Les liens familiaux.

Lorsque l'on étudie nominativement la liste des artisans et commerçants de 1767, on ne peut qu'être frappé par la fréquence de certains patronymes. Ce signe de liens familiaux au sein des diverses professions, pour indubitable qu'il soit, nécessiterait une confirmation par des recherches généalogiques poussées.

On peut toutefois remarquer que les métiers où la tendance oligarchique est la plus prononcée sont ceux de bouchers et de maçons-tailleurs de pierre. Le phénomène est toutefois également présent dans le secteur du textile (filotiers, cordiers, cardeurs-fileurs de laine, tisserands, couturiers) et celui du bois (charpentiers, menuisiers, tonneliers). Il semble finalement toucher plus ou moins l'ensemble des métiers artisanaux (à l'exception notable de la boulangerie), mais épargner plutôt

27 - Poulain du Parc, *Journal des audiences et arrêts du Parlement de Bretagne*, Vatar, Rennes, 1757, p. 252. L'auteur, quelque peu désabusé, se doit de préciser que "ce règlement si sage... est malheureusement très mal exécuté, malgré les malheurs qui arrivent fréquemment par l'ivresse de ceux qui portent les enfants au Baptême."

Cette situation au demeurant n'est nullement spécifique au Trégor ; elle est au contraire générale en Bretagne au XVIII<sup>ème</sup> siècle, tant au sein des véritables corporations juridiquement constituées, qu'en celui des métiers moins organisés, établis dans les petites villes ou les campagnes<sup>28</sup>.

Il est très rare cependant que les liens familiaux soient suffisamment forts pour établir un véritable monopole héréditaire sur une profession donnée. Cela ne s'observe tout au plus que pour quelques rares métiers comptant très peu de membres, soit parce qu'ils concernent des produits de luxe<sup>29</sup>, soit parce qu'ils sont établis dans les bourgs ruraux.

Dans les deux cas, il s'agit moins d'une volonté délibérée de verrouiller l'accès à une profession, que d'une traduction de l'extrême étroitesse du marché.

La continuité d'une même activité de père en fils ne tient-elle pas d'ailleurs à des considérations plus psychologiques et sociales qu'économiques... au XVIII<sup>ème</sup> siècle comme de nos jours ?

### 2) Le travail féminin

Un autre élément saillant révélé par l'étude nominative de l'enquête de 1767 est la place, relativement moderne, tenue par les femmes dans le monde du travail sous le règne de Louis XV. Les veuves et, dans une moindre mesure, les célibataires, voire quelques femmes mariées, occupent en effet 12% des emplois dans le domaine des arts et métiers, toutes branches confondues. Leur rôle au sein de certaines professions est toutefois beaucoup plus important : la boulangerie et le commerce d'épicerie, de mercerie ou de tissus sont ainsi des activités véritablement mixtes, exercées paritairement par les deux sexes. Cette égalité se trouve même radicalement rompue à Lannion, ville où le travail féminin est de loin le plus développé : la proportion des femmes s'y élève en effet à près de 70% pour les trois professions considérées.

D'une manière plus générale, on constate que les femmes interviennent surtout dans les quatre secteurs d'activité suivants :

- le commerce de gros (négociants maritimes et marchands de vin) ou de détail (marchandes de tissus, mercières, modistes, épicières, droguistes, quincaillères),
- l'artisanat de l'habillement (couturières),
- les métiers de l'alimentation (boulangères, charcutières, poissonnières),

28 - Voir sur ce point *Les corporations en Bretagne au XVIII<sup>ème</sup> siècle*, pp 211-216.

29 - Le meilleur exemple est donné par la famille Le Guen qui monopolise l'armurerie à Guingamp et Tréguier.

- l'hôtellerie (hôtels, auberges et débits de boissons).

Les femmes occupent également une place importante dans le secteur médical, encore bien peu développé dans le Trégor. Elles sont en effet à la tête des trois rares officines d'apothicaire existant à Guingamp et Tréguier.

Si la gent féminine veille ainsi à la santé de nos lointains ancêtres, elle commence aussi à s'occuper de leur beauté : on trouve en effet dans la capitale du diocèse, une coiffeuse pour femmes. Le Trégor, en la matière, n'est nullement en retard sur la mode parisienne, car cette profession n'existe alors que depuis peu. Elle ne sera d'ailleurs reconnue officiellement qu'en 1768 par un arrêt du Parlement de Paris, confirmé par une déclaration royale du 22 juillet 1771<sup>30</sup>, elle-même étendue le 12 décembre de l'année suivante à l'ensemble du pays<sup>31</sup>. Le Roi y met fin au monopole des maîtres barbiers - perruquiers et, "afin de procurer aux femmes et filles qui s'occupent actuellement ou qui s'occuperont par la suite de la frisure et de la coiffure des femmes, les moyens de subsister", leur permet de "continuer ledit exercice... à la charge par elles, et sous peine de punition, de ne pouvoir faire ni composer des boucles, tours de cheveux ou chignons artificiels, tenir école de coiffure ny de faire des apprentises, à peine de saisie"<sup>32</sup>.

La coiffure, de même que la plupart des métiers exercés à titre professionnel par des femmes, a pour caractéristique de ne pas réclamer une force physique trop importante. Cette règle comporte pourtant quelques exceptions étonnantes : s'il est probable que les deux veuves guingampaises recensées comme "maréchaux-ferrants" se reposent grandement sur les aides de leurs défunts maris, on conçoit mal comment il pourrait en être de même pour Marie Coatarel, "porteuse de chaises et fardeaux" à Lannion.

### 3) Situation économique des artisans et commerçants trégorois

Du point de vue économique, le monde des arts et métiers présente un aspect très contrasté. Il est ainsi à l'image de la société d'Ancien Régime toute entière, où règnent de profondes différences de fortune non seulement entre la Noblesse et le Tiers Etat, mais encore au sein même du troisième ordre.

Comme dans le reste de la France, on pressent que, dans le Trégor, une forte proportion d'artisans pauvres (tant urbains que ruraux) côtoie une petite minorité de commerçants plus ou moins aisés.

30 - Voir Guyot, *Répertoire universel et raisonné de jurisprudence civile, criminelle, canonique et bénéficiale*, Dorez, Paris, 1781, T.45, p. 511.

31 - "Lettres patentes du 12 décembre 1772 " en faveur des maîtres perruquiers des Provinces du Royaume", Registres d'Enregistrement de Bretagne, A.D.I.V., 1Ba 43.

32 - "Lettres patentes du 12 décembre" en faveur des maîtres perruquiers des Provinces du Royaume", Registres d'Enregistrement de Bretagne, A.D.I.V., 1Ba 43.

Les commentaires adressés par certains subdélégués à l'intendant de Bretagne en 1767, le laissent d'ailleurs clairement entendre. C'est ainsi que celui de Cavan note que les artisans pratiquent uniquement "leurs arts quand ils peuvent trouver de l'ouvrage pour exercer chacun selon leurs estats" : de surcroît, "la plus part d'eux sont fort âgés", ce qui fait que "leurs enfants, beaucoup d'eux font chercher l'aumône en la paroisse" (sic).

Le subdélégué de Tréguier précise pour sa part, dix ans plus tard (le 21 juillet 1777), que "le commerce n'y a aucune activité" et qu'"il est peu de villes où l'habitant soit aussi pauvre"<sup>33</sup>.

La situation semble comparable à Guingamp où "la moitié des artisans n'ont point chez eux pour cent livres de meubles et sont réduits à la mendicité dès qu'ils sont huit ou quinze jours sans travailler pour maladie ou pour autre cause".

Quelle est la part de réalité et celle d'exagération dans de telles affirmations proférées par des agents administratifs fortement liés à une société locale qu'ils peuvent être tentés de protéger de l'insatiabilité du trésor royal ? Seule l'étude des sommes payées au titre de la capitation, un des principaux impôts de l'époque, peut permettre de l'établir. Les rôles nominatifs n'ont malheureusement été conservés, en 1767, que pour les villes de Guingamp, Tréguier et La Roche-Derrien.

Parmi les commerçants et artisans, il est possible de distinguer trois catégories de contribuables dont les proportions respectives sont très voisines dans les trois cités :

- les pauvres, payant moins de cinq livres de capitation<sup>34</sup> représentant environ 75%.

- les contribuables aux revenus modestes et dont l'imposition est comprise entre cinq et vingt livres, représentent environ 20%.

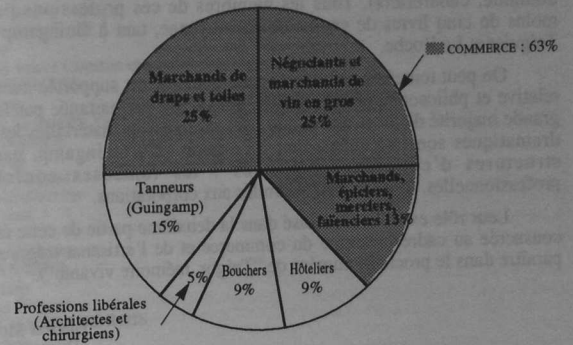
- les commerçants et artisans les plus aisés, payant plus de vingt livres d'impôts, ne représentent approximativement, pour leur part, que 5% de l'ensemble. Ils fournissent toutefois à eux seuls près de 40% du produit total de la capitation pesant sur les arts et métiers, compte tenu du montant élevé de certaines cotisations. Ainsi à Guingamp, où la proportion de roturiers aisés est sensiblement plus élevée qu'ailleurs (8%), une marchande de draps doit verser jusqu'à cent vingt livres ; à Tréguier, par contre, le maximum ne dépasse pas soixante-sept livres, mises à la charge d'un négociant et d'un commerçant de toiles ; enfin, à

33 - A.D.I.V., C 1439.

34 - Cette somme représente quatre jours du salaire d'un maçon, d'un charretier ou d'un couvreur, à une époque où "une paire de gros souliers cloués" coûte trois livres dix sols, et une marmite "à douze avec son anse", cinq livres et demie. D'après le livre de compte de l'hôpital de la Madeleine, à Saint-Brieuc, 1733. M. Habasque, *Notions historiques, géographiques, statistiques et agronomiques sur le littoral du département des Côtes-du-Nord*, Saint-Brieuc, Guyon, 1834 et Marseille, Laffitte Reprints, 1980 (réimpression), T. 2, p. 154.

la Roche-Derrien, ville de moindre importance, la cote de capitation la plus forte ne s'élève qu'à quarante livres.

D'une manière globale, les artisans et commerçants aisés des trois cités considérées se répartissent de la manière suivante :



On constate clairement la place économique prédominante prise par le commerce, laquelle dépasse largement l'importance numérique des effectifs des professions concernées. Quel contraste avec le monde artisanal qui, à l'exception de quelques bouchers et tanneurs prospères, est fort pauvre !

Les métiers du textile semblent même être proches de l'indigence, puisque la moyenne de la capitation payée par les tisserands est d'une livre à Guingamp, une livre huit sols à Tréguier et deux livres seize sols à La Roche Derrien<sup>35</sup>. Les cardeurs de laine et les filotiers, tout comme les tailleurs, ne sont guère mieux lotis. Ainsi, comme partout en Bretagne, l'industrie textile, première pourvoyeuse de travail artisanal dans le Trégor, ne profite absolument pas à ceux qui s'y livrent, mais au

35 - D'après les calculs de C. Hénaff, *Artisans et marchands en Bretagne en 1767* op. cit., pp. 134-138.

contraire à ceux qui la commercialisent : les marchands de toiles et les négociants maritimes des villes <sup>36</sup>.

Il serait intéressant de rechercher les conséquences éventuelles de cette injustice flagrante sur les attitudes et choix individuels au moment de la Révolution, une vingtaine d'années plus tard.

La pauvreté, au demeurant, n'est nullement limitée au textile. Elle est au contraire commune à l'artisanat d'habillement (tailleurs, mais aussi cordonniers ou chapeliers), aux métiers du bâtiment (maçons, menuisiers, serruriers, charpentiers, couvreurs), ainsi qu'à une fraction du secteur alimentaire (boulangers, charcutiers, et, dans un autre domaine, cabarettiers). Tous les membres de ces professions payent moins de cinq livres de capitation en moyenne, tant à Guingamp qu'à Tréguier et La Roche.

On peut toutefois penser que cette pauvreté est supportée avec une relative et philosophique résignation, puisqu'elle est partagée par la très grande majorité de la société et que ses conséquences matérielles les plus dramatiques sont atténuées, tant à Lannion qu'à Guingamp, par des structures d'entraide spécifiques : les fameuses confréries professionnelles, trop souvent assimilés aux corporations.

Leur rôle exact sera précisé dans la deuxième partie de cette étude, consacrée au cadre juridique du commerce et de l'artisanat trégorois (à paraître dans le prochain numéro de "Trégor, mémoire vivante").

THIERRY MULLER  
Docteur en Droit

Maître de Conférences en Histoire du Droit à la Faculté de Rennes.

<sup>36</sup> - La situation était déjà semblable, d'une manière générale, en 1733. H. Sée, *L'industrie et le commerce de la Bretagne...*, op. cit, p. 189.

## ANNEXES

## ETAT NOMINATIF ET PROFESSIONNEL DES COMMERÇANTS ET ARTISANS TRÉGOROIS EN 1767 (\*).

## AMIDONNIERS

*Guingamp*

Rigolet René

## APICULTEURS

*Prat*

Gourdon Gilles, Gourava (exerce parallèlement le métier de cordonnier)

## APOTHECAIRES

*Guingamp*

La dame veuve Lalande

La demoiselle Brulé

*Tréguier*

La dame veuve Couston et sa fille.

## ARCHITECTES

*Guingamp*

Le sieur Le Poulen Yves.

## ARMURIERS

*Guingamp*

Le Guen Roland.

*La Roche-Derrien*

David Jean.

*Tréguier*

Le Guen Etienne.

## BILLARDIER

*Guingamp*

Le sieur Flageul.

## MARCHANDS DE BOIS

*Guingamp*

Le Bonniec Julienne.

*Tréguier*

Allanett Yves. Jézéquel Louis. Le Brouster Yves, épicier-marchand de bois. Le Gac,

René, Phelippot Jean.

## BOISSELIERS (1)

*Guingamp*

Bloas Philippe. Marec Gilles. Morvan Guillaume.

## BOUCHERS

*Cavan*

Kerbrat Joseph, Kerscan.

*Guingamp*

Barchou Yves. Hamon Jean. Hamon Yves. Jézéquel Henry. Langlois Joseph. Le Coq

Bathélémy. Le Coq François (2 bouchers homonymes). La veuve Le Coq Huon. Le

Coq Jean. Le Coq Marc (2 bouchers homonymes). Le Coq Yves. Le Cornec Gabriel.

Le Cornec Henry. Le Cornec Yves. Le Floc Jacques. Le Gars Huon. Le Gars Jacques.

\* - Certaines professions libérales actuelles sont encore considérées à l'époque comme se rattachant aux "arts mécaniques" : chirurgiens, apothicaires.

1 - Fabricants de mesures de capacité en bois, notamment destinées à mesurer le blé (boisseau) ; de tamis ; de sceaux en bois ; de soufflets.

Le Gars Jean. Le Moal François. Liguistin Anne. Liguistin Marie, veuve Le Gars. Liguistin Marie, veuve Le Cornec. Liguistin Toussaint. Moinguy Jean. Moraud Olivier. Nicol Jean. Rigolet Christophe. Rigolet Claude. Taconner Henry. Tirrio Antoine. Turques Henry.

**Lannion**

Audigou Pierre. Castellou Jacques. Castellou Rolland. Jascob Hyacinthe. Jascob Noël. Kergouriou Yves. Le Cam Jacques. Le Cam Louis. Le Cam Pierre. Le Coetlosquet Jean. Le Divich Jean. Le Divich Simon. Le Divich Vincent. Le Guitcher Béatrice veuve. Le Rumeur Joseph. Le Rumeur Noël. Le Rumeur Noël, dit "Léguer". Le Rumeur Pierre. Le Rumeur Pierre (établi à Brélévenez où il tient également un débit de boissons). Piriou François. Piriou Guillaume. Piriou Noël (2 bouchers homonymes). Piriou Noël "le jeune". Piriou Pierre. Piriou Rolland. Piriou Yves.

**Pluzunet**

Le Dinich Olivier, Bourg. Léon Jean, Bourg.

**Tréguier**

Adam Yves. Langlois Jean-François. Langlois Joseph. La veuve de Pierre Le Cuziat. Le Gueut Jacques. Le Gueut Jean. Le Gueut Jean, fils d'Olivier Le Gueut. Le Gueut Pierre. Le Gueut Vincent. Le Penven Pierre. Loyer Michel. Perrot François, père. Pierre Guillaume.

**Vieux-Marché**

Le Jean Jean, au bourg. Peron René, au bourg.

**BOULANGERS****Guingamp**

Beleroy Catherine. Briand Yves. Callegan Jean, la veuve Calvez Jean. Capitaine Jean. Cornier François. Crever Guillaume. La veuve Daniel Catherine. Doré Yves. Doseset Joachim. Éa veuve Du Caer. Forestier Yves. Goaseving Mathurin. La veuve Guenec. Guillemot Jeanne. Guillou Claire. La veuve Illien Henry. La veuve Jaudour. Jézéquel Marie. Labat Marguerite. Le Brec Marguerite. La Caer Pierre. Le Fournier. Le Gars Maurice. Le Guillec Yves. Le Guillet Louise. Le Hoerst Philippe. Le Men Jean. Le Minou Marguerite. Le Roy Barbe. Maginier Michel. La veuve Maginier. Mahé Jean. Mahé Jeanne. Mazevet Catherine. Mazevet Jean. Olivier Yves. Philippot Olivier. Pernelé Marc. Raoul Etienne. Tasse Yves. La femme Urvoas.

**Lannion**

Bouquillou Thérèse, épouse de Joseph Le Mohair. Cadiou Félix. Coatarel Pierre. Cresson Anne, épouse de Jean Salliou. Daniel Marie, célibataire. Geoffroy Jeanne, épouse de Jean Le Cozannet, boulanger à Brélévenez. Igegabel Anne, veuve de Lucas Le Saulx. Kerbouriou Marguerite, veuve. Kerybeau, veuve. Le calvez Louis. Le Cozannet Jean, à Brélévenez (également épicière). Le Dauphin Marguerite, veuve Le Vincent. Le Gall Violande, épouse Le Loué. Le Garzennec Jude. Le Gludic François. Le Laurens Suzanne. La Maguet Jeanne, épouse de Jean-Claude Jaouan. Le Minoux Louis et Marie Le Bescond, son épouse. Le Roux Joseph, dit Ludiun. Le Roux Marguerite épouse de Laurent Le Brigand. Lescoualch Marguerite, épouse de Pierre Le Guen. Le Tauvec Gabriel. Ollivier Jacqueline, veuve. Salliou Marguerite, épouse d'Yves Doualain. Thomas Catherine, célibataire. Thomas Marguerite, veuve Geoffroy.

**Pluzunet**

Leménager François, bourg. Pastol Joseph, Bourg (exerce parallèlement le métier de menuisier). Rannou Olivier, Bourg.

**Tréguier**

Cabel Jeanne. Caignard François, Charles, Elizabeth. Denis Péronnelle. Henry Guillaume. Langlois Mauricette. Perrot François.

**BOURRELIERS****Pluzunet**

Toanen François.

**La Roche-Derrien**

Toarnen Jean.

**Tréguier**

Avé Jean. Avé Pierre.

**BUCHERONS****Lannion**

Le Goff Jean. Le Loarer Yves. Le Loué Lucas. Le Meur Claude. Le Pape Thomas. Le Vincent Joseph. Lucas François. Lucas Laurent. Melou Jean. Richard François.

**Pluzunet**

Rouzaud Jean, scieur de long, Bourg.

**CAFÉS ET BARS**

"Cabaretiers et gargotes tenant bouchons"

**Guingamp**

Dorien François. Garion Joseph. Gralert Louis. Gralert Marie. Gueguevant Antoine. Guillard Jean. Le Bail Maurice. Le Clech Noël. Le Comte Julien. Le Gall Vincent. Le Goff Thomas. Le Guen René. Luron Anne. Malaisé Vincent. Marec Joseph. Perrong Claude. Porcheron Yves. Rault Jean. Tanguy Marie. Toudic Pierre.

**Lannion**

Cojan Pierre. Duplessix (sergent invalide). Hervé Jean. Hulou Yves, à Brélévenez. Laurens Jacques. Laurens Jacques à Brélévenez ; café-épicerie. Le Goff Philippe. Le Run Pierre. Le Veumeur Pierre, à Brélévenez ; "Café-Boucherie". Lhorsy Jean. Ollivier Guillaume, à Brélévenez. Poligny, militaire invalide. Ropers François. Tassel Yvonne, épouse La Batterie.

**Pluzunet**

Huon Guillaume, au Bourg. Le Guillou François, au Bourg. Philippe Jean, au Bourg. Prigent Joseph, au Bourg.

**Prat**

Corzic Yves, "vendeur de tabac et eau de vie". Le Bourdonnec Yves, "vendeur de tabac et eau de vie".

**Vieux-Marché**

Connan François, "marchand de tabac".

**CARDEURS ET FILEURS DE LAINE****Guingamp**

Belleguic Anne. Beuhec Julien. Bizec Henry. Broustal Jean. Cadec Noël. Collé Prigent. Coquiec Geoffroy. Coquiec Guillaume. Couboutic Charles. Daniel Marc. Daniel Pierre. Derrien Jean. Derrien Julien. Derrien Pierre. Duedal Michel. Gaultier Guillaume. Gaultier Jean. Guevel Pierre. Helary Marie. Henry Catherine. Hervé François. Hervé Michel. Jagan Toussaint. Le Cogniec Julien. Le Collé Jacques. Le Jean. La veuve Mahé Martin. Martin Marie. Moelou Alain. Moelou Olivier. Moelou Pierre. Olivier Yves. Perron Jacques. Perron Prigent. Prienec Olivier. Prigent Pierre. Rambuore Jeanne. Rohan Antoine. Rohan Jacques (2 cardeurs homonymes). Rohan Philippe. Roulet Yves. Salaun Jeanne. Toulic Pierre. Viuon Guillaume.

**MARCHANDS DE CHANVRE***Lannion*

Bernard Claude : détaillant à Brélévenez. Le sieur Chauvel : négociant en gros, par voie maritime. La dame veuve Daniel de Kerbriand : négociante en gros, par voie maritime. Le sieur Le Cam : négociant en gros, par voie maritime. Le Gaffric Christophe : marchand à Brélévenez. La veuve Le Meur : négociante en gros, par voie maritime. Le sieur Riou de Kerprigent : négociant en gros, par voie maritime. Salaün Marc, marchand à Brélévenez. Salaün Philippe, marchand à Brélévenez.

**CHAPELIERS***Guingamp*

Berthelot Catherine. Bourgès Pierre. Cherbourg Charles. La demoiselle Cojean. La veuve Jular. Le Coq François. Minois François. Riollan Jean-Louis.

*Lannion*

Le sieur Gancel François, marchand non fabricant. la dame veuve Gomar, marchand non fabricant. La dame veuve Partenay, marchand non fabricant.

**CHARCUTIERS***Guingamp*

Cadet Yves. Martin Alain. Poésévara François. Yves Lucas.

*Lannion*

Clech Jeanne, épouse d'Yves Le Querrec. Gueguan Jean. Jorand François. Lageat Jeanne, veuve Stéphany. Le Guyon Pierre. Le Lay Marie-Jeanne, épouse Duvergé. Lescoualc'h Marie, épouse de Pierre Le Guen. Le Roux Jean. Salliou Jacques.

**CHARPENTIERS***Cavan*

Lécaret Guillaume, Bourg.

*Guingamp*

Le Guen Jacques. Leveihier Jean. Mercier François (2 charpentiers homonymes). Mercier Pierre (2 charpentiers homonymes). Ruello Mathurin. Ruello Yves (2 charpentiers homonymes). Veuant François.

*Lannion (2)*

Berder Hyacinthe. Bochar Claude. Bochar Guy. Bochar Jean. Broudic Etienne. Jouvain Michel à Brélévenez. Le Cam Jacques. Le Mau Jean. Le Ponthu Yves. Melou Noël. Perrot Jacques. Perrot Jean. Perrot Philippe.

*Perros-Guirec*

Bernabbé Guillaume, Conventant Bottil. Gourbant Joseph, Kervoilan Braz. Le Boéc Henry, Conventant Dourdu. Le Noan Jean, Kerdu. Le Noan Yves, "sur le bord de la Rade". Saliou François, Ploumanac'h. Saliou Jacques, Ploumanac'h.

*Plouaret*

Jégou Yves, Kéraël. Lamour Yves, Keravezan. Le Roy Louis, Keravezan.

*Prat*

Cavan Yves, le Bourg. Le Gallo Joseph, le Bourg. Le Guillermo Bonaventure, le Bourg. Le Hoanen Guillaume, le Bourg. Mahé François, Trévoazan. Treche Jean, le Bourg.

*Tonquédec*

Huon Pierre à "1/4 de lieue du bourg". Le Bras Sylvestre, "3/4 de lieue du bourg". Le Moign Jean, Bourg. Le Roux François, "5/4 de lieue du bourg". Saliou Augustin, "une lieue du bourg".

2 - Les scieurs de long y sont assimilés aux charpentiers.

*Tréguier*

Audren Yves. Berthou François. Charan Vincent. Charan Yves, père. Charan Yves, fils. Coadic Marc. Le Courtois Jacques. Ollivier Yves, dit "Poupa".

**CHARRONS (3)***Cavan*

Le Rollan Guillaume, Kéricoul. Le Roux François, Kerscarn. Sallic Yves, Le Quélenec. Thomas François, Kéricoul. Thomas Louis, Kéricoul.

*Guingamp*

Geffroy Jean. Philipe Yves.

*Plouaret*

Le Meur Yves, Guerjegou. Louédec Jean, Bernantec. Louédec François, Bernantec. Mahé Sylvestre, Bourg. Prigent Jean, Guerjegou. Roussel Pierre, Bourg.

*Pluzunet*

Duval Yves, L'Hermitry. Huet François, Bourg. Tadier Pierre, Kernanec.

*Vieux-Marché*

Cloarec Olivier, Kerandouf. Le Guinerer Guillaume, Trolong.

**CHAUDRONNIERS ET POELIERS***Guingamp*

Cailleté Guillaume. Le sieur Des Jardins. Froisier Pierre. Grivec Joseph.

*Lannion*

Dolly Jean. Geffroy Guillaume. Gilbert Jean-Marie. Jasson René. Le Coq Yves et ses trois filles. Le Mercier Yves. Le Noir Jean-Baptiste. Per Claudine, veuve Gilbert.

*Pluzunet*

Loubier Bertrand, Bourg.

*Tréguier*

Callegan Yves. Duval Toussaint. Fouré Christophe. Henry Yves.

**CHIRURGIENS***La Roche-Derrien*

Maître Bodeveur Yves.

*Tréguier*

Le Sieur Leroux Izaac. Le sieur Villeneuve Joseph.

**CIRIERS***Guingamp*

Le sieur Saint-Paul.

**CLOUTIERS***Guingamp*

Du Fay Yves. Peusec Joseph. Vibert Alain.

*Lannion*

Collin Louis. Collin Pierre. Herhel Yves.

**CONFISEURS***Guingamp*

Le sieur Guiomar.

*Lannion*

Patin-Chambéry Théodore. Picquart (gendre du précédent).

**CORDIERS***Guingamp*

Marhic Louis.

3 - Fabriquent non seulement des charrettes, mais aussi des charrues.

*Lannion*

Phelipe Nicolas. Roudaut Guillaume. Roudaut Louis. Roudaut Pierre. La veuve Roudaut (Nicolas).

*Pluznet*

Cariou Yves.

*Prat*

Beubry Yves, Gourava. Cariou François, La Fougeraie rouge.

*Tonquédec*

Roudots Guillaume.

**CORDONNIERS***Cavan*

Bellec Jean Sylvestre, Bois Riou. Le Alloc'h François, Kerscarn. Le Floc'h François, Bourg. Le Roux François, Bourg.

*Guingamp*

Bill Martin. Briand François. Broustut Jacques. Cadet Arthur. Coedic Pierre. Guelart Henry. Hamon François. Hervé Antoine. Jézéquel Guillaume. Le Bris. Lepapes Jacques. Le Roux Pierre. Mazevet Pierre. Mazevet Rolland. Mevoze Louis. Milon Charles. Milon François. Morice Jean. Parenthoen Vincent. Parioy Yves. Pecaud Jean-Claude. Peladre Guillaume. Saliou Jean. Trivio Jean.

*Lannion*

Bellin Pierre. Boubinet Charles. Clec'h Jean. Clec'hg Jean, à Brélévenez. Derrien Joseph. Dimarche Guillaume. Huon Pierre. Jaouan Claude. Jaouan Guillaume. Jaouan Ignace. Lachiver Joseph. Le Beuvant Jean. Le Bras Pierre. Le Brigant Yves. Le Goff René. Le Joncour François. Le Joncour Jean-Marie. La Lan Hervé. La Lay Jean. Le Licon Philippe. Le Lirseq François. Le Roy Jacques. Le Roy Jean. Le Roy Mathurin. Le Roy Yves. Lescoualch Pierre. Perrot Charles. Perrot Louis. Perrot Philippe. Pierre Jean-Marie. Pluinaye Louis. Prigent Jean. Quemper François. Rolland Augustin, à Brélévenez. Thual François. Tily Yves, à Brélévenez.

*Perros-Guirec*

Hamon Yves, Landerval. Lageat Guillaume, Crec'h an Feuten. Le Clein Jean-Louis, convenant Jouan. Le Noan François, convenant Gwele an Pape. Ropers Jean, Kervoasgulé bihan.

*Plouaret*

Benchet Jean, au Bourg. Léon François, Bernantec. Léon Louis, Kervoucher. Perriou Yves, Guerguip.

*Pluznet*

Goater Joseph, Bourg. Hamon Jacques, Bourg. Hamon Tugdual, Bourg.

*Prat*

Andreaux René. La Fougeraie rouge. Gourdon Gilles, Gourava (également apiculteur). Guillou Jean, Gourava. Jégou Guillaume, Bourg. Le Roy Yves, Bourg. Le Vot Pierre, La Fougeraie Rouge.

*La Roche-Derrien*

Flouriot Pierre. Flouriot Yves. Prat Vincent.

*Tonquédec*

Godes Jean, à 1/4 de lieue du Bourg. Kermarec François, au Bourg. Turbans Guillaume, au Bourg.

*Tréguier*

Arciz Yves. Boullic Yves. Briand François, dit "Poezel". Brochen Jacques, dit

"Pérage". Brochen Mathurin. Degain Jean. Grenard Thomas. Guillou Jacques. Leberre Joseph. Le Bourdonnec Guillaume. Le Bras Louis, dit "Bagy". Le Bras René. Legal Jean, dit "Bellecour". Legales Yves. Le Goff René. Le Gonnidec Gabriel. Leroux Yves. Mirabel Pierre. Raoul François. Roverch Yves.

*Vieux-Marché*

Briand Hyacinthe, au Bourg. Hamon François, au Bourg. Person Guillaume, Kerdonalen. Salio Pierre, Kerdoualen.

**COUTURIERS ET TAILLEURS***Cavan*

Connan Henry, Bourg. Connan Yves, Kericooul. Daniel Yves, Bois Riou. Guillou Guillaume, Bourg. Lavéant Guillaume, Kerscarn. Lavéant Guy, Kerscarn. Le Goff François, Kerscarn. Le Roy René, Bourg. Le Saux Pierre, Bois Riou. Limpaller Yves, Kericooul. Morvan Jean, Bois Riou. Péron Pierre, Bois Riou. Person Jean, Bourg.

*Guingamp*

Bouvoir Eustache. Coetrix Jean. Guevel Jean. Guevel Pierre. Labat Yves. Larnet Alexis. Le Caer Louis. Le Cun René. Le Dean François. Le Dean Jacques. Le Men. Le Troadec Louis. Maillard Mathurin. Maillard Pierre. La demoiselle Menou. Mercier, Julien. Michel Jacques. La veuve Parion. Potier Antoine. Pouliquen François. Renaudin Jean. Rolland Alain. Turc Bertrand. Vincent Rolland.

*Lannion*

Audren Jacques. Bahic Anne (célibataire). Beaulard Françoise, épouse Du Roy. Cojan Marie-Françoise, épouse de Pierre Paul. Collin Catherine (célibataire). Domallain Alexandre. Douallain Yves. Durand Yves. Gourmillou Louis. Guégou Valentin. La Feuillarde Hervé. Le Coz Louis. Le Levier Honoré. Le Licon Hélène. Le Louet Pierre. Le Maguet François. Le Manach Yves. Le May François. Le May Nicolas. Le Roux Jean. Le Rumeur Pierre. Parescoat Louis. Pesron Thomas. Brélévenez. Renaut Claudine (célibataire). La demoiselle Roseau. Rousseau Madeleine, épouse Quemper. Roussel Guillaume. Roussel Joseph. Roussel Yves. Salain Pierre, Brélévenez. Samson Marie, veuve Jézéquel.

*Perros-Guirec*

Derrien François. Crec'h Morvan. Derrien François, Derrien Jean demeurant ensemble à Crec'h Morvan. Guegou Yves et son fils Yves, village de Kergomar. Huon Guillaume et son fils Jean, Convenant Prat Fouquaut. Huon Rolland, Kersale. Le Borgne Louis, Ty Huellan. Quemper Louis, proche Notre Dame de la Clarté. Quemper Nicolas, Convenant Kerdu.

*Plouaret*

Charles François, Keravezan. Geffroy Yves, Gerguip. Goulven Laurent, Kervoucher. Jacob Alain, Kervégan. Le Corre Guion, au Bourg. Le Meur René, Rumalhouezan. Le Minor Guillaume, Guerjégou. Le Moal Jean, Lesmoyen. Prigent Alain, Lesmoyen. Riou Yves, Kervoucher. Robé Yves, Kervégan. Stéphan Jean, Guerjégou. Toudic Jean, Kervoucher.

*Pluznet*

Crignou Gilles, Bourg. Crignou Pierre, Bourg (tient également une boutique de mercier). Elliot Jacques, Bourg. Harry Yves, Lhermity. Le Demour François, Rubeuz. Le Guillou Gilles, Kermergy. L'Hérec Alain, Craou Moc'h. L'Hérec Jacques, Bourg. Morvan Pierre et son fils, Gliz arhant. Robert Louis, Bourg. Elliot Pierre, Bourg.

*Prat*

Bellec Pierre, Trévoazan. Boeulo Louis, Bourg. Callec Jean, Trévoazan. Callec Olivier, Trévoazan. Kerangal Catherine, La Fougeraie Rouge. Kerangal Guillaume, Bourg. Kerangal Jean La Fougeraie Rouge. Le Galles Guillaume, Trévoazan. Le Goff François, La Fourgeraie Rouge. Le Mindu Tudual, Trédern. Le Roy François, Gourava. Le Touarin Mathieu, Trévoazan.

*La Roche-Derrien*

Berthoas Pierre. Flourirot Jean. Kersalliou Jean. Le Roy Guillaume. Pommeret Yves. Pommeret Yves, fils de Jean Pommeret. Ravily Jean.

*Tonquédec*

Gueganic Yves, Bourg. Le Guegan Marie. Le Henaf Guillaume. Le Manac'h Marie. Le Manac'h Michel. Le Téan François, Bourg. Le Téaux Jean, Bourg. Luttic Charles.

*Tréguier*

Derrien Yves. Fourmal Pierre, dit "Turgé". Fourmal Yves, fils. Gennec Pierre. Hamon "La Hamon", tailleuse. La Bail Hervé. Le Bail Olivier. Le Bohannic Joseph. Le Bihannic Yves. Le Bras Charles. Legal Jean. Le Gallou Pierre. La Gof François. Le Gof Guillaume. Le Maître Yves. Lestic Guillaume, fils. La veuve Mingo et sa fille, tailleuses. Nicolas Yves. Ollivier Jean. Ollivier Pierre. Perrot Jean. Perrot Joseph. Ravily Yves.

*Vieux-Marché*

Blanchard François, Kerandouf. Huon Yves, le Bourg. Le Borgne François, le Bourg. Le Corre Olivier, le Bourg. Le Goffic Yves, "le jeune", Kerdoualen. Le Goffic Yves, "le vieux", Kerdoualen. Le Monse Yves, le Bourg. Le Roy Jean, Kerandouf. Le Scornet Jean, le Bourg. Riou Philippe, Kerdoualen.

**COUVREURS***Guingamp*

Behec Guillaume. Behec Philippe. Briand Maudès. Broustal Yves. Corbet René. Foustier Guillaume. Gallas Guillaume. Henry Michel. Jalivec Yves. Le Choivier, Jean. Le Faucheur Alain. Le Faucheur René. Le Masson Hervé. Ravat Alain. Ravat François. Foustier Yves.

*Lannion*

Boubinet Jacques, Boubinet Jean-Marie. Geffroy Balthazar. Jaouan Yves. Kerguénou Jean. Kerguénou Noël. Kerguénou Yves à Brélévenez. Lanegan Jean. Lanegan Yves. La Caër Jacques. Le Cozannet Jean. Le Garzennec Jean. Le Maout Jean. Le Maout Rolland. Le Masson Pierre. Le Minous François à Brélévenez. Lequellec Jean. Lequellec Yves. Prigent Jean. Raison Jean.

*Perros-Guirec (4)*

Le Grosse Yves, Poul en Feuteun.

*La Roche-Derrien*

Bonniard Rolland. Cabiten Samson. Coadou Guillaume. Gegou Yves. Guillaume Pierre. Igegabel Guillaume. Kergoat Jean. Le Bourdonnec Etienne. Le Cozic Jacques. Le Goaziou Guillaume, fils de Jacques. Le Goaziou Guillaume fils de Guillaume. Le Goaziou Yves. Le Gros Guillaume. Lemaçon François, "le jeune". Meur Yves, "l'ainé". Meur Yves, "cadet". Olivier Charles. Plounevez Guillaume. Plounevez Samson (également couvreur). Quellen Jean.

*Tonquédec (5)*

Godes François, au bourg. Godes Guillaume, à 1/2 lieue du bourg. Godes Jean, à 1/2 lieue du Bourg. Kernanec Henry, à 1/4 de lieue du Bourg.

4 - 5 - Expressément précisé : "couvreurs d'ardoises".

*Tréguier*

Bodiou Joseph. Coatannay Yves. Indès Jean dit "Patris". Keraudren Joseph. Le Bastard René. Le Boubennec Jean. Le Dissolen Jean, dit "Petit Laurent". Le Marchand Joseph. Le Mével Yves. Leroy Louis. Ocheron Pierre, père. Ocheron Pierre, fils. Prigent François, dit "La Coste". Remond François. Remond Jean-Baptiste.

*Vieux-Marché*

Le Cam Jean, "couvreur de genêts", Keroué. Le Cam Tugdual, "couvreur de genêts", Kéroué. Le Ler Guillaume, "couvreur d'ardoises", Le Bourg. Le Ler Pierre, "couvreur d'ardoises", Le Bourg.

**DÉTACHEURS***Cavan*

Connan Henry, Bourg.

**EPERONNIERS***Guingamp*

Goic Jean. Goic Pierre.

**ÉPICIERIS ET DROGUISTES (6)***Guingamp*

Le sieur Berthelot. Le sieur Boivin, Le jeune. Le sieur Brulé. Brulé Nicolas. Coeran Pierre. La femme Desraison. La veuve Duverger. La demoiselle Follet. Le sieur Gean. Le sieur Granville. Le Guen Joseph. Le Roy Alain. La veuve Lesnay Jean. Maubachon Jacques. Pluvier Charles. Renaudier. Le sieur Rogrand.

*Lannion (7)*

Abram Magdeleine, épouse du Sieur Bolo. Allo Mauricette, jeune fille. Bodeveur Jeanne, veuve du sieur Le Tinsorer. Clech Françoise, veuve d'Olivier Guillou. Clech Jeanne, épouse d'Yves Le Queric. Catallan Marie-Rose, épouse de Tugdual Le Vincent. La veuve Féger. Festou Magdeleine, épouse Salliou. Le sieur Forestier, Pierre. Hamon Jeanne, épouse de Pierre Pastol. Igigabel Anne, veuve de Lucas Le Saulx. Joa Jeanne, veuve Le Trividic. Jorand François. Jort Françoise, épouse de Jean Le Bricquier. Lageat Angélique, épouse de Jean Le Goustel. Lageat Françoise, épouse Fromentin. Lageat Jeanne, veuve Stéphane. Le Bail du Penquer, Alexis. Le Bideau Marguerite, veuve Bahic. Le sieur Le Bris Hyacinthe et son épouse Catherine Du Jardin. Le Caër Guillaume et son épouse. Le Calvez Charlotte, épouse de Jean-François Geffroy. Le Cam Jude, et sa sœur. Le Coat Elisabeth, épouse d'Hervé Le Breton. Le Coq Françoise épouse d'Yves Le Hir. Le Coëtlosquet Catherine, épouse Fontaine. Le Coutellec Catherine, épouse de Jean Perrin. Le Dauphin Marguerite, veuve de Charles Le Saulx. Le Grac Guillaume. Le Grac Guillaume-Jean. Le Hir Jeanne, épouse de Jacques Meudec. Le Hû Laurence, veuve Le Bris. Le Liron Françoise épouse Corre. Le Minous Marie, épouse du sieur Yves Grall. Le Quellec Catherine. Le Reguer Thérèse, veuve Lachinay. Le Saulx Jean. Le Sever Magdeleine, veuve Lintanf. Leveiner Guillaume. Lintanf Olivier. Lissillour Marie-Jacquette, épouse du sieur Cornard. Perrin Marie-Louise, épouse de Pierre Le Trividic. Perrot Marie-Jeanne, épouse Bérézay. Piriou Louise, épouse de Jean Le Dauphin. Poirier Vincente, épouse Dousset. Polard Pierre-Jean. Salliou Jacqueline, épouse de Mathurin Cochart. Tadié Vincente, veuve de Vincent Per.

*Perros-Guirec*

Madame Bottsüel au bourg (8). Mademoiselle Penvern, convenant "An Bail" ou "Plouganou" à la Rade (9).

6 - On désigne sous ce nom, au XVIIIème siècle, non seulement les marchands-détaillants d'épices, café torréfié, vinaigre, bouteilles d'eau de vie et de liqueur, mais encore ceux vendant des graines et semences, et même des médicaments simples ne nécessitant aucune préparation spécifique.

7 - A Lannion, les épiciers vendent également des chandelles, des pointes et des clous.

8 - "Vend du sucre", du charbon, du savon, du raisin, de l'eau de vie et autres petites marchandises.

9 - "sa marchandise est du fer, du charbon, du sucre, du vin aigre, du savon, du chanvre et plusieurs autres marchandises".

*Plouaret*

Le Bras Henry, au bourg (10). Person Alain, au bourg (11).

*La Roche-Derrien*

Derrien Noël. Le sieur Guyomar. Le Barbu Guillaume. Le Breton François. Le Guent Yves, fils d'Yves Le Guent. Le Kernevez Elizabeth. Le Luyer Isaac (également aubergiste). Leroux Yves. Prigent Maudez. La veuve Stéphan. Toudic Jean, fils de Guillaume Toudic.

*Tonquédec*

Pihan Pierre, au bourg (12).

*Tréguier*

Allanet Pierre. "La" Barbier. Berthou Françoise. Madame Du Chatel Le Berre. Duval Marie, associée à la demoiselle Mescanton. L'épouse de Maître Jean-Baptiste-Marie Faudet. Grenard Claudine. Grenard Olivier. Guillou Yves. La femme d'Anthoine Héloruy, négociant. Le sieur Henry. La demoiselle Heribel. La dame veuve Hervé. Jaouan Jeanne. Kerembrun Jean. Laveque Elisabeth, épouse Helloquo. Le Brouster Yves (épiciier-marchand de bois). Le Chapellain Jean. Le Courtois Pierre. La demoiselle Le Cornu-Limage. Le Gac Madeleine. Le Gueut Marie. Le Jolif Françoise. Le Jolif Yves. L'épouse du sieur Le Maistre Charles. Le Minoux Françoise et ses filles. Le Morvan Jean. Le Pezron François, fils. Lespivaing François. Le Poulso Joachim. L'épouse de Maître Yves Letrodec. Mademoiselle Le Trochbian. Levey Jean. Maignou Pierre. Maignou Yves. Manach Toussaint. La demoiselle Mescanton, associée à Marie Duval. Moreau François. L'épouse de Maître Marc Pastol. Riou Pierre "et sa belle-mère". Rolland Pierre. Tourbin Yves.

**MARCHAND DE FAÏENCES***Guingamp*

La dame veuve Bourdin.

10 - "Marchand de fer, sucre et raisin en détail".

11 - "Marchand de fer, sucre et raisin en détail".

12 - "vend du sel et des sabots".

## 5.

**Abbé Julien Rannou**

Illustrations : **Francis Guillou**

**LA CHAIRE-CALVAIRE DE PLEUBIAN**

**L**e XIV<sup>ème</sup> siècle fut néfaste pour la Bretagne. En France, la guerre de Cent Ans avait commencé en 1337. A partir de 1341, débute en Bretagne la guerre de Succession du Duché qui va mettre notre province et particulièrement le Trégor à feu et à sang.

Le duc Jean III meurt sans héritier direct en 1341. Deux prétendants vont se disputer, par les armes, la couronne ducale. Charles de Blois, marié à Jeanne de Penthièvre, est soutenu par la France. Jean de Montfort, époux de Jeanne de Flandre, s'allie à l'Angleterre. Dans notre région, les villes de Tréguier, Guingamp et Lannion prennent le parti de Charles de Blois. En 1343, les Anglais dévastent la Bretagne. La Roche-Derrien devient la place forte d'où ils lancent leurs offensives. En 1345, sous le commandement du Duc de Northampton, ils s'emparent de Tréguier qu'ils mettent au pillage, détruisant les églises, ne respectant que le tombeau de Saint-Yves. Pendant deux ans, les Anglais vont causer de nombreuses déprédations dans le pays trégorois. En 1346, l'Anglais Montferrand détruisit toutes les églises des environs de Tréguier. Pleubian n'échappa sans doute pas à la destruction. Ces déprédations durèrent jusqu'en 1347. Les trégorois se soulevèrent alors contre les Anglais qu'ils chassèrent de Tréguier et de La Roche-Derrien. La guerre de Succession du Duché ne s'achèvera qu'en 1364 par la mort de Charles de Blois à la bataille d'Auray. Le fils de Jean de Montfort<sup>1</sup> sera reconnu comme Duc de tous les Bretons. Mais la guerre de Cent Ans continuait en France et le nouveau duc Jean IV restait l'allié des Anglais. Pratiquement, les troubles continueront dans le Trégor durant tout le règne de Jean IV qui mourra le 1er novembre 1399 au château de Nantes.

1 - Jean de Montfort était mort en 1345.

Le pays trégorois, comme toute la Bretagne, sortait épuisé de toutes les luttes qui s'étaient déroulées sur son sol pendant près de soixante ans. Si la misère matérielle était réelle, la détresse spirituelle n'en était pas moins grande. Les églises avaient été détruites. Il fallait les reconstruire. L'exercice du culte avait été fortement troublé, le peuple chrétien se trouvait spirituellement appauvri.

C'est alors que parut Saint Vincent Ferrier. C'était un dominicain espagnol. "A partir de 1415, il se consacre à la prédication. Il parcourt l'occident. Partout les églises sont trop petites, aussi prêchait-il en plein vent... Pour l'entendre, on fait 10, 20 lieues et, à certains jours, il y a plus de 30.000 auditeurs"<sup>2</sup>.

Le duc Jean V l'appela en Bretagne où il arriva à la fin de l'année 1416. Il prêcha à Lannion, Guingamp, Tréguier. "Il mourut en 1419, après avoir soulevé la Bretagne d'un souffle mystique puissant et qui explique dans une certaine mesure le jaillissement du sol de tant de magnifiques chapelles et églises, gloire du XV<sup>ème</sup> siècle breton"<sup>3</sup>.

La tradition rapporte qu'il aurait prêché à Pleubian et qu'en souvenir de ses prédications, on aurait bâti la magnifique chaire-calvaire que nous pouvons toujours admirer près de l'église. Rien ne permet d'affirmer comme certaine cette venue de Saint Vincent Ferrier à Pleubian. Le Père Fages, dans son *Histoire de Saint Vincent Ferrier* publiée à Louvain en 1901, écrit à propos de son passage à Tréguier : "Tréguier, tout dévoué à saint Yves, n'a gardé de Saint Vincent Ferrier qu'une tradition orale, mais il se peut que la monumentale chaire-calvaire élevée près de là, à Plougrescant, soit due à son passage, comme on élève des croix de mission" et il ajoute : "Les croix à prêcher abondent ici, très belles : Plougrescant... Runan, et surtout Pleubihan."<sup>4</sup>.

Si la chaire-calvaire de Plougrescant fut édiflée pour commémorer le passage de Saint Vincent Ferrier en cette paroisse, pourquoi celle de Pleubian, comme le laisse supposer le Père Fages, ne l'aurait-elle pas été également ? Il est très possible que la Prieure de Saint-Georges de Pleubian ait fait appel au grand saint pour venir prêcher le peuple de Pleubian. C'est en tout cas ce qu'affirme l'abbé Lucas dans son *Esquisse de l'histoire de Pleubian*.

En tous les cas, une chose est certaine, l'église de Pleubian possède des reliques importantes de Saint Vincent Ferrier : un tibia du saint et d'autres ossements. Ces reliques se trouvent dans un coffret de bois recouvert de lames d'argent datant du XVI<sup>ème</sup> siècle. Ce coffret, d'environ 40 centimètres de longueur sur 35 de largeur et autant de hauteur, devait être à l'origine le piédestal d'une statue de Saint Vincent Ferrier qui a disparu.

2 et 3 - Abbé Poisson. *Histoire de Bretagne*.

4 et 5 (voir page 68) - P. Fages, *Histoire de Saint Vincent Ferrier*. Louvain, 1901.

## SCENES FIGURÉES DE LA CHAIRE-CALVAIRE DE PLEUBIAN.



La Cène : Jésus tient dans la main une coupe de vin, devant lui un plateau avec le pain ; sur la table, recouverte d'une nappe qui retombe en plis sur le devant, deux plats dont l'un semble contenir un poisson. Cinq apôtres, aux figures graves et recueillies, entourent le Christ.



L'agonie du Christ à Gesthémani : voici Jésus en agonie au jardin des oliviers, Jardin figuré par deux arbres. Le sauveur est à genoux, en prière, la tête levée vers son Père, qui lui apparaît ; les apôtres, écrasés de sommeil, dorment.



Le baiser de Judas et l'arrestation de Jésus : Judas arrive, il embrasse Jésus, cependant que deux soldats, à l'arrière, s'apprentent à se saisir du Christ. L'un d'eux tient en main une corde pour le lier.



La comparation devant Pilate : Jésus comparait devant Pilate. Le gouverneur romain est assis sur une cathédre ; la tête de Pilate a disparu, rongée par les ravages du temps. Jésus est attaché à un soldat, un autre soldat semble vouloir le frapper.

“ Le succès des missionnaires appelés par les dames pieuses au temps de Saint Vincent Ferrier fut si grand que l'église paroissiale de Saint Georges étant devenue trop étroite pour contenir la foule des fidèles, il fallut construire au milieu du cimetière une chaire à prêcher.”<sup>5</sup> En 1880, René Kerviler écrivait dans son ouvrage *Les chaires à prêcher extérieures en Bretagne* : “Aux jours de grandes solennités religieuses, les recteurs de Pleubihan y prêchent encore l'Évangile aux fidèles assemblés.”

Quand donc fut construite ce que nous appelons à Pleubihan “la chaire-calvaire” ? “La chaire à prêcher à Pleubihan... date du XV<sup>ème</sup> siècle, tous les archéologues qui l'ont mentionnée sont d'accord sur cette date, et elle offre les caractéristiques de cette époque ; seul M. Roger Grand... l'attribue au XVI<sup>ème</sup> siècle, mais cette date nous paraît beaucoup trop tardive”. Voilà ce qu'affirme M. Pierre Barbier dans son ouvrage si intéressant : *Le Trégor historique et monumental*, et il poursuit, parlant des sculptures de la chaire-calvaire : “Ces sculptures sont indubitablement du milieu ou, au plus tard, de la seconde moitié du XV<sup>ème</sup> siècle... Nous avons à de nombreuses reprises étudié ce monument durant nos séjours à Paimpol, et nous pensons que la chaire de Pleubihan est ainsi antérieure même au calvaire de Tronoën, en Saint-Jean Trolimon, qui ne date lui-même que de l'extrême fin du



**La flagellation** : Le Christ est debout; les mains liées derrière le dos; deux soldats, armés de fouets, accomplissent leur besogne.



**Le couronnement d'épines** : Jésus, maintenant, est couronné d'épines. Il est assis, paisible, entre deux soldats qui le maltraitent.

même siècle. Il faudrait donc considérer ce petit monument comme la première tentative de calvaire historié, et c'est ce qui confère à la chaire de Pleubihan, en la classant comme la première en date de ces représentations sacrées taillées dans le granit et issues des simples croix de chemin que seront au XVI<sup>ème</sup> siècle les grands calvaires bretons, toute son importance.”<sup>6</sup>

Le 19 juin 1971, au cours de leur promenade annuelle sous la direction du regretté René Couffon leur président, les membres de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord s'arrêtèrent à Pleubihan pour visiter le calvaire. L'érudit monsieur Couffon datait le calvaire du XVI<sup>ème</sup> siècle : entre 1525 et 1550 :

“La chaire de Pleubihan est une tribune circulaire en granit. Haute de 2m30, elle comprend un soubassement formé d'un massif de maçonnerie, entouré par un double rebord circulaire de pierre formant banc, celui du dessus étant en retrait sur celui du dessous. De chaque côté de l'entrée, le soubassement inférieur porte un bénitier.

Le reste du soubassement est constitué par un mur nu ; au nord, face à l'église, un escalier de 9 marches taillé dans le soubassement donne accès au palier de la chaire. La tribune est entourée d'une parapet plein de granit, circulaire également, et que décore sur tout son pourtour extérieur un vaste bas-relief représentant la Passion et la Résurrection”.

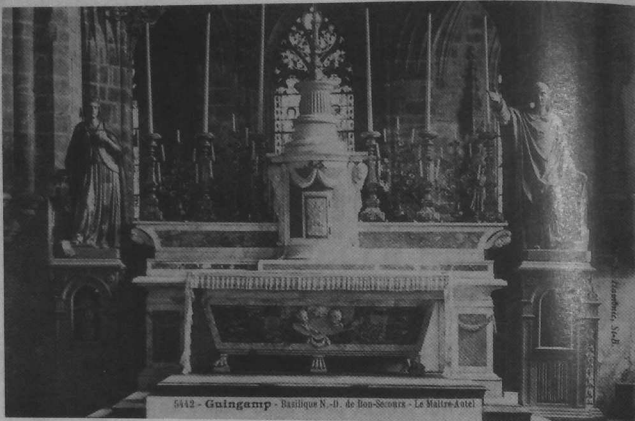
Abbé Julien Rannou.  
Illustrations : Francis Guillou  
Association "Pleubihan et son passé."



**La Chaire-Calvaire de Pleubihan.**

6 - Barbier, *Le Trégor historique et monumental*.





(“une niche à chien”) il est orné, sur le fronton, du pélican proposé par Darcel et dont le moulage est expédié par Fontenelle le 11 août 1857 (l'inauguration est prévue pour les fêtes du couronnement de Notre-Dame au début de septembre).

Darcel regrettait le choix du kersanton, “le Moyen-Age était moins noir que nous dans les cérémonies funèbres”.

Pour éclaircir - on n'ose pas dire égayer - la chapelle, il envisagea de la paver en carreaux vernis rouges et jaunes, ou blancs avec quelques bandes noires, ce qui s'harmoniserait avec les peintures de M. le Hénaff. Mais à Guingamp, après avoir envisagé des pavés de kersanton (devis de Hernot) on choisit un dallage de marbre noir avec quelques éléments blancs et un point de marbre rouge pour évoquer “le sang des martyrs”. Il fut préparé et posé par Prosper Labbé, marbrier à St-Brieuc, pour 1800Fr. Quant au mur au-dessus de l'autel - “l'affreux mur” où se dessine la forme d'une grande verrière grossièrement maçonnée lors de la construction de la sacristie au XV<sup>ème</sup> siècle, il va être entièrement masqué par une composition de Le Hénaff. Un grand tableau de 150m<sup>2</sup>, intitulé “Le Jugement dernier ou la Résurrection des morts”. Les encadrements avaient été faits à Guingamp. Pour embellir cette chapelle, on décida de peindre la voûte malgré les réserves de Darcel qui craignait que, seule à être peinte, elle

1 - Ce tableau est décrit de manière détaillée par Repartz. Très abîmé par l'humidité, il a été déposé après 1945.

fasse tache dans l'église. Il recommanda de l'harmoniser avec le tableau et les cadres de Le Hénaff, dessina les motifs, conseilla les couleurs : “un ton clair jaune chamois, puis indique les joints en petit appareil rouge brun avec une rosette de couleur au centre. “Les nervures de la voûte devaient être d'un ton un peu plus soutenu au moyen d'addition de matière colorante, avec le tore en vert, le filet rouge, une bande rouge plus ou moins large contre la voûte et une rosette violette du ton des cadres pour le tore central”<sup>2</sup>. Peintes à la hâte avant les grandes fêtes de septembre 1857, les voûtes furent ensuite reprises par Danguy.

L'autel fut posé de justesse le 7 septembre, la veille du couronnement. Une note renfermée dans une bouteille cachetée à la cire, a été placée à l'intérieur du tombeau, quelques touches dorées le rendaient moins funèbre.

Restait à s'occuper de la fenêtre. Il n'était pas question dans l'esprit du décorateur, d'y placer un vitrail à personnages qui auraient détourné l'attention du tableau de Le Hénaff. La préférence allait à “une grisaille avec des rinceaux en couleur assez abondants (l'essentiel étant) de ne pas faire disparate avec l'ornementation de la chapelle”. On ne suivra pas ici les vœux de Darcel puisqu'en 1861 sera installé un vitrail de la Passion<sup>3</sup>. Il avait été nécessaire d'abord de restaurer le pignon donnant sur le rue Notre-Dame. L'ogive du réseau du XV<sup>ème</sup> siècle n'était pas la même que celle de la voûture de la baie du XIII<sup>ème</sup> qui l'encadrait. on conserva le réseau - il était à peu près bon et on reprit toute la partie supérieure de l'ogive externe et tout le fronton. Les dessins détaillés des meneaux, de la corniche, des gargouilles, des chevrons à crochets, des pinacles et des fleurons furent fournis par Darcel et les travaux effectués par Pierre Le Clech qui utilisa du granit de l'Ile Grande.

#### L'autel de la vierge (ou plus tard du St Sacrement)

Ici, contrairement à la chapelle des morts, la tonalité devait être claire, d'autant que cette chapelle située au midi, était éclairée par deux fenêtres. Darcel proposait deux sculpteurs, l'un de Paris, Lobin “qui a une certaine habitude au XIII<sup>ème</sup> siècle”, l'autre de Bordeaux, Jabouin, dont il a apprécié le travail à l'exposition de 1856. La Fabrique confia la réalisation de l'autel de marbre blanc aux ateliers Saint-Joseph d'Angers dirigés par l'abbé Choyer. Ils devaient fournir non seulement l'autel mais aussi les gradins et le dallage, bien que l'atelier ait fait remarquer que le dallage n'était pas une œuvre d'art et que les frais de port, de voyage, des ouvriers et de pose seraient très élevés. Pour les trois quadrilobes du devant de l'autel, Darcel avait suggéré, si on ne les évitait pas, de les garnir de plaques en verre bleu

2 - On devine encore des traces de cette décoration de la voûte.

3 - Il ne reste que quelques fragments de ce vitrail endommagé par une explosion en 1944.

avec rinceaux d'or qui, fabriquées à Paris, seraient ajustées sur l'autel à Guingamp. On préféra sculpter dans le marbre deux scènes de la vie de la vierge encadrant un christ en majesté<sup>4</sup>. Il avait été prévu de placer au-dessus de l'autel une statue de la vierge mais la présence du vitrail à l'arrière nuirait à sa bonne visibilité. Il serait possible de la loger sous un dais de cuivre à fond plein. Finalement on plaça une croix sur le tabernacle. Le grand vitrail situé au-dessus de l'autel était consacré à la vie de la vierge. Il semble qu'il ait été dessiné par Le Hénaff ; au centre un grand sujet : une vierge grandeur nature entourée de médaillons représentant des scènes de son histoire.

L'autel fut posé pour le Pardon de 1860. A première vue, on avait songé à transporter les 4600 kilogrammes de marbre par bateau à partir de Nantes (pour le débarquer peut-être à Morlaix ?) Cette solution avait l'inconvénient de prendre beaucoup de temps et de présenter des risques : "les colis sont souvent plus maltraités dans les chargements et les déchargements que dans les navires". On choisit donc le transport par roulage, bien que ce soit plus coûteux, et "sans rompre charge" pour éviter les dégâts à ce marbre très ouvragé. Le sieur Halbert, messenger de Martigné-Ferchaud chargea sur deux charrettes 24 caisses. Il lui fallut une semaine pour arriver à bon port, du 8 au 15 juin 1860 (prix du transport : 12F les 100Kg). Le coût total avec la pose s'éleva à 5000 francs.

#### Les autres autels

Ils furent placés dans les trois chapelles du chevet. C'était des autels de bois exécutés par des artisans locaux. Au nord, un autel de St-Jean offert par le curé Robin ; au centre, l'autel de N.D. Des Sept Douleurs ; au sud, celui de St-Joseph et du Rosaire<sup>5</sup>. Sous le premier fut placé en 1868 "le corps de St-Vincent exhumé des catacombes de Rome" offert avec d'autres reliques moins volumineuses par M. Le Scour négociant à Morlaix. La béatification de Françoise d'Amboise fit penser à lui élever un autel ; il y eut un projet qui fut trouvé très laid et ne fut pas réalisé. Par contre la famille de Kerouartz offrit en 1867 une grande statue de Françoise d'Amboise sortant des ateliers Barré de Rennes, et en 1869 une statue des mêmes représentant St-Vincent Ferrier<sup>6</sup>.

Les deux tableaux "d'après Valentin" dont nous avons parlé furent un temps placés dans l'abside en manière de fresques. D'autres toiles dont une crucifixion furent transférées à la chapelle St-Léonard où avait été également transportée la gloire qui surmontait le maître-autel.

4 - L'autel du S'Sacrement a été réduit en miettes le 7 août 1944 par la chute de la flèche.

5 - Ces trois autels ont été déposés il y a une trentaine d'années.

6 - Ces deux statues en poterie peinte ont été brisées lors de la déposition du Maître-autel.

#### Les Vitraux

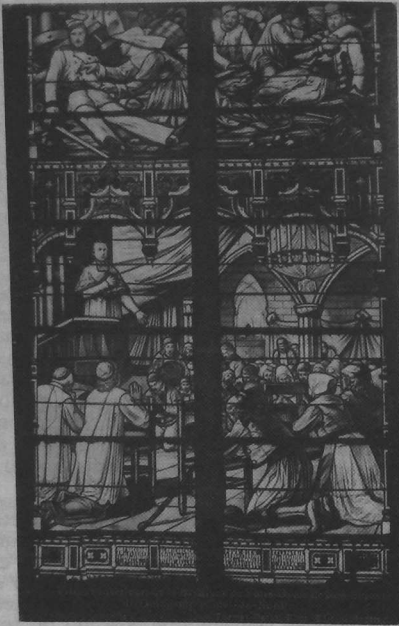
Aucune verrière n'était en bon état et plusieurs fenêtres avaient été murées en partie ou en totalité. La première dont on se préoccupa fut la fenêtre supérieure au fond de l'abside. Du vitrail d'origine, offert en 1484 lors de la construction de l'abside, par le duc François II et déjà fortement "restauré" en 1599, il ne restait que des fragments. Ropartz avait dessiné une maquette reproduisant le plus fidèlement possible le vitrail primitif : dans la partie supérieure, au-dessus du duc et de la duchesse en attitude de donateurs, une statue de la Vierge surmontée d'un baldaquin et se détachant sur des draperies vertes et rouges semées de petits anges entourant la vierge. On la fit parvenir à Paris avec les quelques morceaux restant de vitrail.

L'avis des spécialistes, Darcel et Didron - qui est aussi fabricant de vitraux - fut formel : ces fragments, qui de surcroît se sont brisés dans le transport, ne peuvent être réutilisés. Il va falloir un vitrail neuf et aussi refaire le réseau "qui est fort laid et sûrement pas du XV<sup>ème</sup>". De plus ils n'approuvent pas la maquette de Ropartz dans la partie supérieure : ils suggèrent une vierge plus grande. La Fabrique suivit leur parti et, contre l'avis de Ropartz, on choisit de représenter une vierge avec l'enfant Jésus sur les bras, encadrée de deux anges thuriféraires c'est-à-dire la reproduction de la disposition adoptée au Portail.

Offert par l'un des vicaires, M. Le Goff, le vitrail était en place pour les fêtes de septembre 1857. La Fabrique ayant exprimé quelques remarques sur le fait que sur le vitrail la vierge n'est pas "en couleur", Didron expliqua que "ce n'est pas par économie mais par système" et que "c'est la seule pratique véritable des vitraux anciens". Si par ailleurs on trouve quelques couleurs trop obscures on peut toujours "les frotter avec soin et discrétion avec de la pierre ponce."

On croit déceler un rien de condescendance dans cette réponse. Ce n'est pas le seul cas : Didron et Darcel sont évidemment persuadés d'être au fait de la "vérité" sur le Moyen-Age. Darcel, quand on envisage de faire exécuter l'autel des morts par Poilleu de Brest, craint qu'il n'ait comme expérience que le "gothique du Folgoët". Nous avons vu son petit différend avec Hernot au sujet de la croix et du tabernacle du même autel. Et pourtant il semble intéressé par l'architecture bretonne. Il expédie des dessins d'une chapelle qu'il a fait bâtir près de Paris et fait remarquer "qu'il y a dans le clocher un souvenir de mes voyages en Bretagne".

Les réfections des fenêtres vont se succéder pendant plus de 20 ans. Après 1858 on ne s'adresse plus à la fabrique de Didron dont les



Vitrail : le vœu de la guerre de 1870

prix sont trouvés trop élevés, mais à Laurent et Gzell de Paris (recommandés par Le Hénaff) ou par Fialeix, de Mayet près du Mans. C'est le cas pour les vitraux de l'abside qui présentent deux caractères : les scènes qu'ils représentent ont été choisies - selon la méthode Darcel - pour former un ensemble avec les autels qu'ils surmontent - de plus ont été dessinées dans leur partie supérieure généralement, les armoiries des familles qui les ont offerts. Le vitrail de la Passion placé en 1861 à gauche de l'autel des morts sortait aussi de chez Fialeix, il portait les armes de Guingamp ayant été payé par souscription publique.

Une autre série intéressante est celle de la façade nord au-dessus de la rue Notre-Dame. On les appelle les "vitraux historiques" car au lieu de représenter des scènes de l'Écriture sainte ils figurent des

épisodes de l'histoire de Guingamp. Le premier fut, en 1868, celui qui surmonte le porche nord du transept consacré à la vie de Françoise d'Amboise<sup>7</sup>. Les deux autres ont pour sujet : le couronnement de Notre-Dame en 1857 et le vœu de la guerre de 1870. Ils furent placés entre 1871 et 1874<sup>8</sup>.

Au-dessus de la porte au duc, un vitrail (détruit en 1944) représentait la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception. Les derniers vitraux de la façade sud seront placés avant 1880. Dominant le portail ouest, une verrière représente la Pentecôte, après que l'on ait comme dans la plupart des autres fenêtres refait la maçonnerie et le réseau (remplage). Ici le problème fut sérieux : le métreur de l'atelier des carmélites du Mans auquel le travail fut confié se trompa dans ses mesures : il fallut agrandir la partie inférieure de la fenêtre pour loger le vitrail (vers 1870). Les étroits vitraux des fonts baptismaux sont signés Didron.

#### Les voûtes

Après avoir peint la voûte de la chapelle des Morts on peignit aussi, en bleu, celle de la nouvelle chapelle de la Vierge. Le travail ne fut pas accompli par Danguy qui était surchargé, mais par un guingampais, Michel, qui travaillait à Paris mais avait témoigné de son désir de faire quelque chose pour sa ville natale.

Les voûtes du chœur et de ses bas côtés reçurent une couleur bleu azur avec des filigranes dorés tandis que celle de l'abside fut recouverte d'un rouge sombre avec des bandes bleues et des motifs dorés. On n'avait pas oublié, nous l'avons vu, les voûtes du Porche de Notre-Dame.

Le gros problème était l'état désastreux de la voûte de la nef principale. Elle était lambrissée mais les planches menaçaient de tomber sur les fidèles. C'était un travail considérable - le devis atteignait 27 000 francs - qu'on ne pouvait plus longtemps éluder. Un accord intervint entre la ville et la Fabrique. La ville versait une somme de 12 000 francs et mettait gratuitement le matériel d'échafaudage à la disposition de l'entrepreneur. Une subvention de 4000 francs fut demandée au ministre des cultes. La Fabrique se chargeait du reste. Les voûtes seraient refaites en briques recouvertes d'un crépi (ce serait moins lourd), les arêtes des ogives seraient en pierre mais au lieu du granit trop lourd on utilisera le calcaire de Caen. Au début le contraste de couleur entre la blancheur des ogives et le granit des murs était choquant : il fut un moment question de peindre les arêtes en gris. Les travaux furent achevés en 1867.

7 - Très abîmé, il attend une restauration.

8 - Il ont été remplacés en décembre 1991 après restauration complète aux ateliers de Quintin.

### Les Orgues

Il était urgent de s'en occuper. Dès 1853, un facteur d'orgues de Nantes, M. Helogeait, averti par un inspecteur de la Cie d'assurances La Bretagne que l'orgue de Guingamp avait besoin de réparation, proposa ses services. Il lui fut répondu que les dépenses déjà engagées ne permettraient pas de songer à l'orgue avant plusieurs années. Où étaient les orgues ? On a longtemps cru qu'elles se trouvaient, depuis au moins le XVII<sup>ème</sup> siècle, là où elles sont à présent. Elles étaient en réalité au fond de la grande nef, au-dessus du portail ouest, soutenues par une vaste tribune encastrée entre la base de la tour de l'Horloge et la base de la Tour plate. Et ce fut d'abord cette tribune qui posa problème. Dès 1855, Darcel étudia la possibilité de placer des "tambours" aux portes de l'église afin d'éviter les courants d'air en particulier à la porte nord et au portail ouest :

"Je vais profiter de la pose des tambours à la porte occidentale pour relever le buffet de l'orgue et lui substituer des supports un peu moins barbares que ceux qui déshonorent actuellement l'entrée de l'église. Il faudra relever le tout d'environ 1m50, et peut-être aussi retrécir la tribune si on peut le faire sans toucher à la soufflerie".

En 1863 quand se pose le problème de la réfection des voûtes de la nef, le déplacement des orgues apparaît comme une nécessité. Où les placer ? Le facteur d'orgues consulté conseille de les mettre dans le bas-côté sud au fond de la chapelle St-Jacques. Le nouvel instrument construit par Loret de Bruxelles y fut donc monté en 1865. La tribune de 1647 fut récupérée et servit à aménager la nouvelle : les plans sont de Ropartz qui dut prévoir de loger sous la tribune deux confessionnaux. On promit au nouvel organiste, également belge, Thielemans, que cet emplacement était provisoire et que l'orgue reprendrait sa place quand les voûtes seraient achevées et les portes à tambour placées. Puis on refit la grande fenêtre ouest - en l'agrandissant. Et les orgues restèrent dans la chapelle St-Jacques, malgré les incessantes réclamations de l'organiste, jusqu'à la mort de ce dernier en 1898. Elles y sont encore...

### Les enfeus

Celui de la famille de Coatgoureden-du Parc fut restauré en 1860 selon un plan établi par Ropartz et Ogé. Celui-ci refit en pierre blanche des éléments du gisant, les écussons, les petits personnages abimés en 1793. Pour la remise en état du tombeau de Mgr Morel on eut l'idée de la financer en lançant une souscription dans le clergé bas-breton. Fut-elle lancée ? Toujours est-il qu'il n'y eut pas de restauration. Ce qui permet d'apprécier le travail réalisé au premier tombeau et peut-être



Les orgues.

regretter qu'ait été surchargée de décors "gothiques" la partie supérieure de l'arcade au lieu de respecter la courbe primitive simple et harmonieuse.

### L'extérieur de l'église

Pendant les quelque 20 années où a été profondément remanié l'intérieur de l'édifice, a-t-on poursuivi un autre objectif, fixé dans les années 1840 : "dégager la tour de l'horloge" ?

A dire vrai c'est tout autour de l'église que s'y étaient, au fil des temps, adossées toutes sortes de constructions appuyées aux murs ou encastrées entre les contreforts. Déjà en 1461 quand on voulut construire l'abside, il avait fallu racheter "de vieilles maisons joignant l'église"

Dans ces maisons, souvent des masures, habitaient la gardienne du portail - c'était logique - parfois le sonneur de cloches, un serrurier, un perruquier (il est vrai qu'"il coiffait et poudrait les enfants de chœur pour la procession du sacre") mais aussi un cabaretier et une crêpière. Il y avait un poulailler et un bûcher au pied de la Tour Plate.

A la façade nord était appuyée une maison datant de 1594 n'ayant pas plus de 12 pieds de haut. Elle fut acquise comme bien

national le 13 floréal an II de la République par le citoyen Yves Le Roy, père. C'est "une maison couverte en ardoises, en appentis contre le mur de l'église de Guingamp - actuellement temple de la Raison - en maçonnerie, taille et colombages - consistant en deux petites boutiques sans cheminée, deux petites chambres au dessus, à cheminées, planchées en grande partie. L'une est en jouissance à la citoyenne Jaffrezic pour avoir soin du portail de la ci-devant église"

La vente était assortie de l'interdiction de brûler dans les cheminées "du charbon de terre ou des mottes afin de ne pas obstruer les fenêtres de l'église".

En 1829 M. Le Roy, avocat, fils du précédent obtint l'autorisation de reconstruire cette maison à condition de ne pas l'agrandir, de veiller à ce que les "jours" de l'église ne soient pas masqués, de placer les tuyaux de cheminée de façon à ce que les étincelles ne portent préjudice à l'église."

A partir de 1850, la Fabrique entreprit de racheter systématiquement tous les édifices parasites. La maison ci-dessus fut rachetée et démolie vers 1860 comme celles qui étaient adossées à la sacristie et à l'abside (côté nord). Sur la façade sud, il fallut exproprier pour une cabane près de la porte au duc. Le propriétaire d'une maisonnette fut contraint de négocier : la Fabrique refusa de mettre des gouttières aux gargouilles qui déversaient sur son toit les eaux de l'église. Il résista 12 ans.

Dans quelques cas la Fabrique acheta les maisons en viager, eu égard aux personnes qui les occupaient. Il faudra attendre 1897 pour que toutes les verrues disparaissent. Non pas toutes, il ne restait précisément que celle qui, adossée au côté nord de la Tour de l'Horloge, jouxtait le portail. Nul doute que celle-là aussi, à l'origine, eut à respecter les conditions de hauteur maximale, et de cheminées. En 1780, elle avait été en partie démolie pour permettre la construction du nouveau contrefort. Mais elle repartit à l'assaut et maintenant, rhabillée à l'ancienne, elle masque les fenêtres basses de la Tour.

Sur la façade sud, un immeuble plus récent, perpendiculaire à l'abside, non attenant à l'église, appartenait à M. Jolly membre du conseil de fabrique. Dès 1850, il est question de l'acheter mais ce ne fut fait qu'en 1898 quand la poste qui l'occupait en partie sera transférée ailleurs. L'idée était de la transformer en sacristie ou de la démolir pour édifier une nouvelle sacristie. En attendant elle sera affectée aux catéchismes, à la bibliothèque paroissiale. Sous le nom d'oratoire, elle s'est maintenue jusqu'aux années 1960 qui virent l'aménagement du parvis de l'église et le dégagement complet de toute sa façade sud.

### Les portes

Avant de placer les portes doubles au porche nord (dit Sainte Jeanne) donnant accès à la chapelle des morts rénovée, Darcel désirait en restaurer l'architecture. On y entrait par des marches protégées d'un auvent qu'il qualifie d'"affreux" et qu'il fait d'abord démolir. Ensuite il propose de refaire sur la partie du XIII<sup>ème</sup> siècle (les portes géminées trilobées) un pignon semblable à celui de la porte au Duc. Puis d'y accoler un petit berceau en charpente, un peu plus bas, où on logerait les portes doubles, afin de ne pas encombrer le devant de l'autel des morts. (lettres de février 1856). L'agencement se compléterait de portes extérieures en bois.

On peut regretter que le projet de restauration de ce porche n'ait pas été retenu même si on décida par la suite de mettre les tambours des portes à l'intérieur.

Il est temps de remarquer ici qu'après 1860, il n'y a plus dans les archives de lettres ni de Didron ni de Darcel.

Ils ont rempli leur contrat, fourni des plans, donné des conseils pendant dix années. La Fabrique continue la restauration engagée, de façon plus autonome. Quelques plans sont conçus nous l'avons vu par Ropartz. Le principe d'un déplacement de l'orgue n'était pas approuvé par Darcel "cet orgue ne fait pas mal là où il est, il dissimulerait sous le tambour la différence d'axe entre l'église et la porte et le remplissage de l'arcade des fonts" (lettre de 1856).

L'abbé Robin meurt en 1865. Il sera inhumé près de l'autel St-Jean dans l'ancien enfeu de la famille Pinart de Cadolan.

En 1867, Sigismond Ropartz quitte la Fabrique. Sous leur impulsion s'était accomplie une œuvre considérable, l'église de Guingamp était devenue un cadre digne de fêtes aussi importantes que le couronnement de 1857 ou le grand pèlerinage breton de 1874. Tous les paroissiens de Notre-Dame, tous les pèlerins avaient accompagné et financé cet effort. Pendant une dizaine d'années encore on achève les travaux des verrières.

Désormais seuls seront menés des travaux d'entretien. L'un d'eux réservait une surprise : la réfection du plancher du chœur en 1888. Elle entraîna la redécouverte du fameux caveau mis à jour en 1788. Au bas des sept marches, sous la voûte en plein cintre formée de pierres de taille les cercueils de plomb ne sont plus là : et pourtant en 1793, lors de la réquisition des plombs, il n'avait pas été jugé utile de récupérer ce métal de mauvaise qualité. Sur le sol sans dallage reposaient le corps d'une femme, embaumé selon les procédés en usage au XVI<sup>ème</sup> et XVII<sup>ème</sup> siècles, et deux squelettes d'hommes dont

l'un devait mesurer environ 1m88. Ces restes furent identifiés par la suite comme étant ceux de Jean de Brosse et de Sébastien de Luxembourg inhumés à leur mort au couvent des cordeliers de Guingamp, la Terre Sainte, puis transférés en 1601 au chœur de Notre Dame après la destruction du dit couvent. Madame de Martigues, veuve de Sébastien, avait organisé ce transfert. Elle sera inhumée dans le même caveau le 2 octobre 1613.

En 1889 des inquiétudes sérieuses se font jour à propos de la Tour Pointue. Augier et Nédélec (ce dernier architecte de la ville de Guingamp), envisageaient une reconstruction complète. C'était un très gros chantier et le conseil de Fabrique s'interrogeait. On apprit alors que l'église de Guingamp était "classée". Sans doute on a demandé à diverses reprises des subventions à l'Etat et même fait une demande de classement en 1846, demande restée sans effet. Cette fois le classement est effectif en application de la loi du 30 mars 1887 et du règlement de 1889. Sans qu'il y ait eu de démarche ni de la part de la Fabrique ni de la part de la municipalité. On sut par la suite que la question avait été soulevée au Conseil Général par M. de Kerouartz et M. Yves Riou, qu'à partir de là l'église avait été inscrite sur une liste de monuments classés qui avait paru au journal officiel. Aucune réclamation de la paroisse ou de la ville n'ayant été opposée, le silence avait été considéré comme une acceptation. Cette inscription provoqua des sentiments divers où dominaient les regrets : désormais l'intervention des Beaux-Arts sera inévitable et la liberté de la Fabrique fortement diminuée. Autre chose est de solliciter les avis d'un architecte que l'on rémunère et dont on peut discuter les plans que d'être soumis à la tutelle des Beaux-Arts. Dès 1891 un inspecteur des Beaux-Arts vient à Guingamp et prévoit d'emblée pour 40 000 francs de travaux (certes les 3/4 étaient à la charge de l'état).

Sur les entrefaits, Bellec, entrepreneur qui a réparé la flèche après l'ouragan de 1874, la visite à nouveau et dément qu'il faille la démolir.

En 1899, comme un point final à ce demi-siècle de grands travaux, Notre-Dame fut élevée au rang de basilique mineure. Cet événement est relaté sur une grande plaque de marbre apposée au mur intérieur juste derrière le Porche de Notre-Dame. Y sont représentés, en plus du texte, les armoiries du pape et de l'évêque à cette date, les insignes des basiliques (parasol et beffroi) les armoiries des principaux personnages de l'histoire de la ville : armes de Bretagne, de Charles de Blois, de Françoise d'Amboise, entourées du triple cordon de l'ancienne Frérie Blanche.

Que reste-t-il aujourd'hui de cet effort si soutenu et si méritoire ?

Un siècle plus tard, sauf l'autel des morts, tous les autres ont disparu. Y compris le maître autel, ses stalles et ses grilles. Les verrières ont été pour la plupart restaurées ou sont en attente de restauration. Dans le transept et la nef sud après les dégâts de 1944, toutes les fenêtres ont été garnies de vitraux modernes dus à M. Sainte-Marie. Il ne reste qu'un des tableaux de Le Hénaff. Seul le porche de Notre-Dame est resté à peu près tel qu'il fut restauré en 1854. Encore faudrait-il probablement le débarrasser de ses fumées, nettoyer les voûtes, les statues et pourquoi pas les repeindre ?

... Avec bien sûr l'autorisation des Beaux-Arts.

S. TOULET

FEV. 93.

#### Bibliographie

- Onfroy Kermoalquin : *Villes de Bretagne*, Etude cinquième, Guingamp, Tréguier, Lamballe.
- Abbé Coadic : *N. Dame de Bon Secours de Guingamp* - 2<sup>ème</sup> édition 1933.
- Sigismond Ropartz. *Guingamp. Etudes pour servir à l'histoire du Tiers Etat en Bretagne*. 2<sup>ème</sup> édition 1859.
- Emile Le Jamtel. *Monographie de la Basilique Notre-Dame de Bon Secours*. (Bulletin de la S.E. des Côtes d'Armor)
- Archives de la paroisse Notre-Dame de Guingamp.
- Cartes Postales : collection J. Duchemin
- Photos : S. Toulet.

7.

Claude Berger

Y. Jouan

## LES ACCOUCHEUSES DE L'ILE-GRANDE

*Maman Blanc et sa fille Milie,  
deux femmes qui, pendant 70 ans,  
furent la Providence des île-grandais.*

**E**n ce début de siècle, on accouche à la maison et, quand le temps est venu, une proche de la future maman se hâte d'aller prévenir la sage-femme. Jeanne-Marie Blonsard, née en 1847, c'est "Maman Blanc", veuve d'un douanier, Alexandre-Louis Le Blanc, né à Binic le 10 novembre 1851, qui périt en mer, noyé à l'Île-Grande le 15 décembre 1890. Après la mort de son mari, Jeanne-Marie vit dans une petite maison de cette localité et touche pour élever ses quatre enfants : Alexandre, Marie-Yvonne, Marguerite-Emilie et Sébastien, une pension des plus modestes de 270F et 72F pour la location de son bureau de tabac de Binic. En 1902, elle n'a plus qu'un seul enfant à sa charge. Elle emploie le "superflu" de ses revenus (90 centimes par jour !) à secourir les malades de l'île.

Si elle ne donnait que cela ! Mais elle donne de sa personne, et dans les épidémies de croup, de variole, de rougeole, de fièvre typhoïde, elle se multiplie, courant de chaumière en chaumière. A partir de cette époque elle devient vraiment "Maman Blanc" pour ceux qu'elle soigne. Elle est aussi la garde-malade de toute l'île et, à l'occasion, accoucheuse. Parfois un peu médecin, car ceux de Lannion et de Perros-Guirec ne peuvent passer chaque jour à l'Île-Grande. Ces derniers connaissent bien "Maman Blanc" car il n'est pas de blessure

ou de maladie grave qu'ils n'aient soignée sans être secondés par elle. Ils la chargent d'ailleurs de faire exécuter leurs ordonnances.

Très écoutée, elle est seule, avec le curé, capable de séparer les hommes pris de boisson et querelleurs !

Touchée par l'extraordinaire dévouement de Jeanne-Marie Blonsard, la population toute entière de l'île signe (plus de 300 noms) une demande portée à la connaissance de l'Académie Française qui décerne les prix de vertu : "Le prix de vertu que vous décernerez à Mme Blanc, ne sera jamais assez beau pour qu'il soit à la hauteur de son dévouement", écrivent ces braves gens qui ont le juste sens des choses.

Lorsqu'elle décède en 1918, le 28 septembre à 2H du matin, ses compatriotes font graver sur sa pierre tombale :

**" Les habitants de l'Île-Grande reconnaissants "**

Une de ses filles, Marguerite-Emilie Le Blanc, née le 1<sup>er</sup> novembre 1881 à 1H du matin à Ploubazlanec, aura un destin qui l'amènera à poursuivre l'œuvre de sa mère. Celle-ci a 34 ans et c'est son troisième enfant. Au cours de ses études primaires, elle obtient brillamment son Certificat d'Études.

Le 25 mai 1898, Emilie, qui ne veut pas qu'on l'appelle Marguerite, se marie à Ploubazlanec ; elle a 16 ans et son époux, Louis-Marie Le Loët en a 19 ! Tous deux sont mineurs. Depuis 8 ans Milie a perdu son père. "Maman Blanc" déclare seule consentir au mariage de sa fille, de même que les parents de Louis-Marie : Louis Le Loët, tailleur de pierres et Charlotte Durand ménagère, demeurant à Pleumeur-Bodou. Un des témoins est Yves-Marie Blonsard (21 ans), tailleur de pierres lui aussi, et cousin de la mariée. Le couple aura cinq enfants entre 1901 et 1911 (quatre garçons : Louis, Charles, Jean, Paul, et une fille Marie).

Milie Blanc prend l'habitude de confier ses pensées à son agenda ; et, à sa mort, elle donnera celui-ci à sa petite fille. Il constitue en fait son journal personnel : elle y note ses déplacements, ses voyages lorsqu'elle rejoint son mari dans ses escales.

Le 29 mars 1914, elle s'embarque à Brest pour Preston. Ils arriveront le 1<sup>er</sup> avril : "promenade accompagnée de Louis et d'Yvonne".

Le 4 avril, ils sont à Newport : *"Ai visité le marché avec Louis"*. Quelques achats : on pense à la famille, aux amis. *"Avons acheté 2 vases pour moi et 2 pour maman"* (Maman Blanc). Avec des amis, elle assiste au cinéma, puis affronte à nouveau la navigation : *"Quittons Swansea pour Port Talbot"*. *"En mer toute la journée mais sans le mal de mer car il fait très beau temps"*.

Durant le voyage un épisode pittoresque a lieu. Faisant preuve d'indépendance, à la suite d'une *"fâcherie"*, Milie *"sort par le hublor"* ! Vite réconciliés, Milie et son époux sont invités par le capitaine d'un long courrier. Elle s'en réjouit car *"la femme du second est à bord et elle est de Ploubazlanec"*. Une payse !

En mars 1915, une grande inquiétude la saisit : *"Jour de départ de mon pauvre Louis pour se rendre à Ténès . Hélas ! il n'y est pas arrivé et voilà bientôt 3 mois qu'il est parti. Je suis bien malheureuse, les jours se succèdent et ma douleur au lieu de se calmer ne fait que s'aggraver, je me sens si seule. Mon Dieu ! aidez-moi ou jamais je ne pourrais me résigner. Le 23 reçu la dernière lettre. Où est-il mon pauvre chéri ? C'est ce que je me demande du matin au soir et en me réveillant la nuit. Ah, quelle vie !"*

Hélas, Louis ne reviendra plus : il est décédé depuis le 21 décembre 1914, son navire ayant été coulé.

**Extrait de l'Etat-Civil d'Alger en date du 20 octobre 1916.**

*"Le Loët Louis-Marie appartenant à l'équipage, comme Capitaine, du brick goëlette "Jean-Pierre" dont le port d'armement était Alger, a disparu en pleine mer le 21 décembre 1914 et a trouvé la mort dans les eaux"*.

Inscrit maritime à Lannion sous le N° 128.

*"Transcrit mot à mot à Pleumeur-Bodou le 21/11/1918 par nous Comte de Champagny, maire de Pleumeur-Bodou."*

Voici donc Milie veuve de guerre à 33 ans avec 4 enfants à élever. Finis les voyages et les découvertes ! Elle se fixe au pays. Son aîné, Louis, n'est âgé que de 13 ans. Avant son départ pour l'école des mousses où il obtiendra son Certificat d'Etudes, Maman Blanc, sa grand'mère, l'appelle dans le jardin. Elle prend le temps de lui expliquer la vie, de le mettre en garde contre les maladies vénériennes... et elle lui remet un scapulaire.



Maison de Milie Blanc



Milie revenant de la pêche avec son arrière-petit-fils

Milie qui continue de bénéficier du petit pécule que lui procure le "tabac" de Binic, habite à l'Île-Grande la petite maison au toit rouge de sa mère. Il n'existe pas de jardin aussi beau que le sien, des fleurs, toutes sortes de fleurs, en particulier une variété infinie de dalhias. Pour un mariage, Milie confectionne un bouquet blanc ; pour les décès ce sont des couronnes. Elle n'a jamais appris ; une fleuriste de métier ne ferait pas mieux. Milie y met tout son cœur et prend le relais de sa mère. Les fleurs, le temps passé, tout est gratuit. Tout naturellement elle reprend les fonctions d'accoucheuse de "Maman Blanc".

Peu d'arbres aux alentours. Le vent souffle fort dans ce village ceinturé par la mer et le granit ! Milie est celle vers qui se tournent les regards lors des tourments de la maladie. Elle est le phare qui sécurise les île-grandais. Sur un minuscule carnet de 9,5 cm sur 6,5 cm, Milie prend l'habitude de noter son quotidien. Dès 1927, elle y inscrit ses comptes, ses remarques et la date de tous les enfants mis au monde.

Quelle émotion en tournant ces pages ! "Manque le docteur", "Edmond mort", "mort-né à 5 mois" "garçon pied bot" ou "6H du matin : morte". Mais aussi des nouvelles réjouissantes, plus nombreuses d'ailleurs : "baptême le même jour".

Milie porte toujours l'enfant sur les fonts baptismaux. Elle reçoit une offrande du parrain, de la marraine : "50F + 10 + 10", ou parfois "rien du parrain ni de la marraine". Mais aussi des cadeaux : "sucre, café, un paquet de chicorée, un kilo de café". Aujourd'hui c'est la déception "Rien... promesse". Demain grande joie : les deux grands-mères ont versé 100F + 100F. Parfois c'est trop, elle ne peut accepter de trop grosses sommes ! "n'ai accepté que 500F". Chacun donne ce qu'il peut. La "romanichelle" offrira des places gratuites sur son manège pour la grande joie de ses petits enfants. Le lendemain, elle accouchera une "italienne" (peut-être une femme de carrier) et en août une "touriste".

Sur le carnet, elle note scrupuleusement les vaccins "à 1 an, à 3 ans, à 7 ans". Elle travaille avec le Dr Royer. Elle suit ses malades : "né le 11 du mois, j'ai été chez elle jusqu'au 16, infection des yeux." Et comme son carnet est terminé, elle ajoute des feuilles volantes et ce... jusqu'en 1966 où elle cesse son activité d'accoucheuse. Derrière tous ces mots, on sent battre le cœur de l'île avec ses joies et ses peines.

Malgré toutes ses occupations, Milie trouve du temps pour s'occuper de ses petits-enfants et plus tard ses arrière-petits-enfants. Elle leur raconte des histoires, elle chante. A Noël beaucoup d'enfants de l'île viennent chez elle voir la crèche qu'elle a faite. Ils viennent également voir le petit zoo qu'elle a fabriqué avec des petits jouets et animaux que ses petits-enfants laissent traîner dans son jardin. Grand-mère exceptionnelle ! Elle est comme la "Mamm Goz" de tous les enfants de l'île et sa porte reste toujours ouverte à ceux qui le désirent.

Femme de caractère, Milie ne supporte pas de voir le curé villipender les communistes. Son fils en fait partie. Mais ce n'est pas le moment de s'afficher... Les communistes sont recherchés. Intelligemment Milie choisit le silence avec le clergé. Elle "change de bord" et milite à gauche. Elle veut soulager les pauvres, réclame la justice.

Le 23 novembre 1940, elle est munie d'un laissez-passer municipal approuvé par l'occupant qui l'autorise à circuler la nuit.

Plus tard, après la guerre, elle monte à Paris où vit sa petite fille. Elles vont rendre visite à la prison de la Santé à Edouard Quemper, militant pour la Paix qui y séjourne. Sa petite fille accumule démarches sur démarches et Milie se présente comme la grand-mère d'Edouard. Ça marche ! L'injustice la prend aux tripes : elle écrit à un journal et y développe des idées pacifistes.

« Ah, non !... »

Chaque jour, le courrier amène à « Ouest-Matin » des dizaines de bulletins contre la nouvelle Wehrmacht découverts dans notre journal, remplis et signés. Parfois, complétant l'observation, une courte lettre l'accompagne. Ainsi, Mme Le Loët (île Grande), veuve de guerre 14-18, écrit :

« Je vous adresse 210 fr. en timbres-poste pour aider Ouest-Matin à vivre. Je serais bien peinée si je ne l'avais plus car depuis qu'il est né j'en suis une lectrice assidue et je l'aime beaucoup »

« En même temps je joins mon bulletin d'opposition au réarmement allemand je suis restée seule à la fin de l'année 14, avec quatre enfants, tous jeunes, mon mari disparu en mer avec tous son équipage. J'ai eu trois fils mobilisés à la guerre dernière. Je suis vieille, grand-mère et arrière-grand-mère de quinze petits-enfants. »

« Ah non ! plus de guerre. Qu'ils soient tous maudits ceux qui voudraient une abomination pareille. »

« Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, mes sentiments les plus affectueux pour tout le bien que vous faites. »

Veuve LE LOËT,  
Le Blanc (île Grande).

Elle persévère dans son métier de soignante et d'accoucheuse, mais désormais elle peut se rendre chez Madeleine Le Guern, la préposée de l'unique téléphone de l'île-Grande pour appeler le

docteur. Elle accompagne le médecin dans toutes ses visites ; son avis est précieux ; elle connaît les antécédents médicaux de chacun. Bien entendu, il n'est toujours pas question de tarif pour les piqûres, pansements ou autres soins plus délicats. Chacun reconnaît ses services suivant ses moyens.

Avec l'âge sa santé s'altère, elle reconnaît vite les symptômes d'une maladie grave. Le Dr Royer qu'elle côtoie plusieurs fois par semaine lui conseille l'hospitalisation : elle a un cancer de l'utérus. Traitement au radium, efficace certes, mais combien douloureux ! Elle serre les dents et s'en remettra. Elle mourra bien plus tard d'une fracture du col du fémur, le 31 janvier 1966.

Quoiqu'enterrée civilement, Milie est restée croyante. Le crucifix de sa mère "Maman Blanc" sera placée dans son cercueil.

Une de ses petites filles, Monique, qui fait ses études d'aide-soignante a été très marquée par le message posthume que sa grand'mère a laissé à Mère Emmanuelle de Lannion : *"Monique me croit immortelle, je compte sur vous pour l'encourager à continuer car, la connaissant, elle va tout lâcher. Dites lui qu'elle fasse la continuité de sa grand'mère."*

Effectivement, Monique, qui avait décidé d'arrêter ses études les reprendra et réussira son examen d'aide-soignante.

Quant à Milie, son souvenir est resté vivant à l'Ile Grande qui inaugurerà une rue à son nom.

Récemment, en 1988, un film sur la vie de Milie, tourné à l'Ile-Grande, a été réalisé par Brigitte Montéer et Thierry Compain de FR3. Brigitte a puisé dans ses souvenirs personnels d'Ile-grandaise pour peindre le portrait qui a servi de base au scénario.

**Cl. Berger et Y. Jouan**  
Université du Temps Libre  
de Lannion

#### Bibliographie

- Archives familiales de Mme Jeannine Le Loët et Mme Monique Julou épouse Deboismartel.

- "Le Trégor" du 16 septembre 1978.

## 8. Le groupe recherche "Granite" UTL Lannion

### LE GRANITE EN TRÉGOR

**L**e groupe recherche "GRANITE" de la section de l'Université du Temps Libre de Lannion réalise une étude sur le "granite" du Trégor, non pas le granite des géologues, mais le granite façonné par les hommes depuis des millénaires. Il cherche aussi à découvrir l'histoire des hommes qui l'ont extrait et travaillé, et à retracer l'évolution des techniques qu'ils ont développées par étapes depuis celle de l'éclaté d'un outil préhistorique jusqu'au polissoir automatique d'aujourd'hui.

Cette étude s'appuie sur des sources écrites, des contrôles de terrain et des enquêtes auprès de tous ceux qui travaillent ou ont travaillé le granite dans le Trégor. Le présent article retrace sommairement l'histoire du granite. Il sera suivi de plusieurs autres au cours des trimestres et années qui viennent.

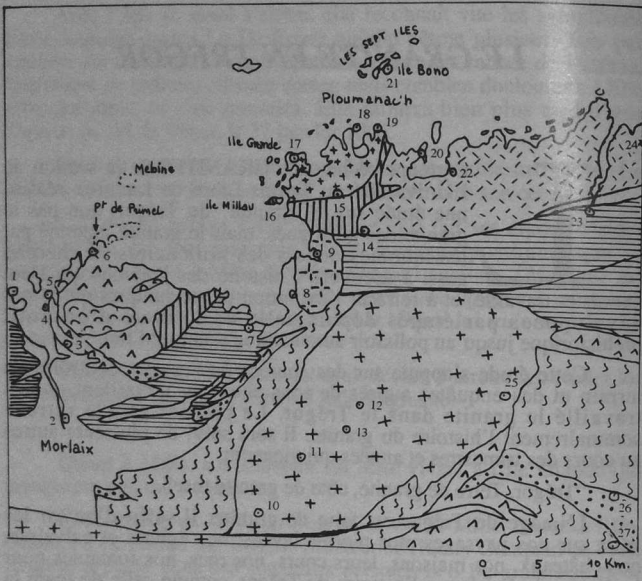
"Trégor, Terre de granite, côte de granite rose".

L'image du Trégor est faite de granite. Il suffit d'ouvrir les yeux sur nos paysages, nos pierres levées, nos églises et calvaires, nos châteaux, nos maisons, leurs cours, nos rues, nos fontaines pour le découvrir. Il jalonne l'histoire du Trégor, comme celle de toute la Bretagne et de toute l'écorce terrestre depuis l'aube des temps.

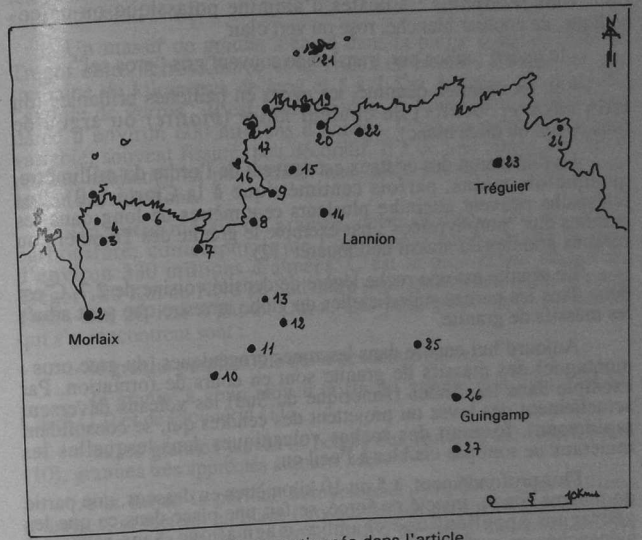
#### Un peu de géologie, très peu de géologie.

Le "granit" des carriers n'est pas tout à fait le même que le "granite" des géologues. Le granit des carriers (granite sans "e" final) est une roche composée de "grains". Le mot vient du latin : *granum* qui signifie "grenu". Ce "granit" peut être de composition et de couleurs très variables et même noir. Le "granite" des géologues a une acception très précise : c'est une roche grenue composée de minéraux cristallisés presque tous visibles à l'oeil nu, presque tous de

ESQUISSE GÉOLOGIQUE  
DU TRÉGOR



- |   |  |
|---|--|
| □ Paléozoïque non différencié                 | ⊕⊕⊕ Granite de Ploumanach                      |
| ▨ Briovérien non différencié                  | ⌒ Granite de Carantec Primel                   |
| ⌒ Gneiss et granites gneissiques Précambriens | ⊕ Granite de Plouaret et du Yaudet             |
| ▤ Icartien                                    | ⊙ Autres granites                              |
|   | ⌘ Granite de Perros-Guirec                     |
|   | ⌘ Gabbro, épidiorite et autres roches basiques |



Sites mentionnés dans l'article

- |                      |                    |                      |
|----------------------|--------------------|----------------------|
| 1- Carantec          | 10- Guerlesquin    | 19- La Clarté-Ploum. |
| 2- Morlaix           | 11- Plounerin      | 20- Perros-Guirec    |
| 3- Plouézoc'h        | 12- Plouaret       | 21- Ile Bono         |
| 4- Barnenez          | 13- St-Carré       | 22- Louannec         |
| 5- Stérec            | 14- Serval         | 23- Tréguier         |
| 6- Primel            | 15- Pleumeur-Bodou | 24- Lanmodez         |
| 7- Hogolo en Plestin | 16- Milliau        | 25- Bégard           |
| 8- Trédrez           | 17- Ile Grande     | 26- Guingamp         |
| 9- Le Yaudet         | 18- Ile Renote     | 27- St-Adrien        |

couleur claire. C'est ce "granite" qui est le principal objet de notre étude.

Nous avons appris en classe de quatrième que les minéraux essentiels du granite sont, en proportion variable :

- les *feldspaths* : silicates d'alumine potassique ou calcosodique, de couleur blanche, rose ou vert clair.

- le *quartz* : silice pur, translucide souvent gris "gros sel".

- et, en moindre quantité, les *micas* en paillettes brillantes (du latin *micare*, briller) de couleur noire (*biotite*) ou argentée (*muscovite* ou mica blanc).

La dimension des cristaux est souvent de l'ordre du millimètre, quelquefois moins, parfois centimétrique à la Clarté (19). Les *feldspaths* peuvent atteindre plusieurs centimètres de long dans les granites dits "porphyroïdes", par exemple le granite des Traouüéro ou certains granites du massif de Plouaret (12).

Le granite est une roche légère de densité voisine de 2,7. C'est donc dans les parties superficielles du globe terrestre que sont situés les massifs de granite.

Aujourd'hui encore dans les zones orogéniques (du grec *oros* : montagne) des massifs de granite sont en cours de formation. Par exemple dans les Andes (Amérique du Sud) les volcans déversent actuellement des laves ou projettent des cendres qui, se consolidant rapidement, forment des roches volcaniques dans lesquelles les minéraux ne sont pas visibles à l'oeil nu.

Plus profondément, à 5 ou 10 kilomètres en dessous, une partie du magma fondu, injecté en force, se fait une place dans ce que les géologues appellent une chambre magmatique, sans réussir à s'épancher en surface. Ce magma refroidira avec suffisamment de lenteur pour que les cristaux de *feldspaths*, de quartz et de mica s'individualisent et croissent jusqu'à former une masse consolidée.

Dans quelques dizaines de millions d'années, l'érosion aura décapé les roches sédimentaires et volcaniques situées au-dessus de la chambre magmatique et le granite apparaîtra alors en surface.

C'est ce qui s'est passé dans le Trégor, il y a bien longtemps, au cours des orogénèses successives

- au Précambrien : orogénèses icartienne, pentévrienne et cadomienne.

- à l'ère primaire : orogénèse hercynienne.

Les granites contemporains de l'orogénèse icartienne (d'*Icart Point* dans les îles Anglo-Normandes) datés d'environ 2 milliards d'années, ne sont plus nettement individualisés. Ils sont mêlés à un ensemble d'autres roches dans lequel les granites plus récents, tels les granites de Perros-Guirec (20), de Plouaret et de Ploumanac'h sont intrusifs.

Un massif de granite s'étend dans la partie septentrionale du Trégor entre Perros-Guirec et le Trieux en bordure de côte sur une trentaine de kilomètres de long et 5 à 7 Km de large. On l'appelle "granite de Perros". Il est contemporain de l'orogénèse cadomienne datée d'environ 600 millions d'années. C'est un granite d'aspect variable, souvent fissuré, peu décoratif. Il a de tout temps été utilisé par les habitants, ici pour édifier une "allée couverte", ailleurs pour tailler des moellons.

Un autre massif de granite, celui de Plouaret, est d'âge carbonifère, contemporain de l'orogénèse hercynienne et date d'environ 330 millions d'années. C'est le plus grand massif du Trégor : 20 Km du Nord au Sud entre deux grands accidents orientés Ouest-Est, 20 Km d'Est en Ouest. Les principaux types de granite qui s'y rencontrent sont :

- le granite porphyroïde qui a beaucoup servi,

- le granite à grain moyen et fin dit granite gris bleuté de St-Carré (13) et de Plounérin (11),

- et les granites jaunes et beiges des carrières de Guerlesquin (10), granites très appréciés aujourd'hui.

A la fin de la période hercynienne, vers 290 - 300 millions d'années, se mettent en place l'ensemble des granites ocres à rouges qui affleurent de place en place le long d'un grand linéament WSW-ENE depuis l'Aber Ildut jusqu'à Barfleur. Ce sont, en ce qui concerne le Trégor, les massifs granitiques de Carantec (1), Primel (6) à l'Ouest et de Ploumanac'h, celui-ci mondialement réputé.

Dans ces petits massifs de granite rouge et ocre, il existe des différenciations grises à blanches qui sont moins universellement connues mais qui ont été largement utilisées : Cairn de Barnenez (4) avec le granite clair de l'île Stérec (5) et une partie de la cathédrale de Tréguier (23) avec le granite de l'île Grande (17).

L'ensemble de ces grands massifs de granite couvrent environ 30 % du territoire du Trégor historique limité à l'Est par le Trieux et le Leff et à l'Ouest par le Queffleuth. Entre ces deux rivières, le Jaudy, le Guer et le Douron débouchent sur la Manche par de

profonds estuaires, d'où ce nom de Domnonée, le pays des vallées profondes, des *dour don*.

Le granite est un élément du paysage ; c'est aussi un matériau dont les qualités sont vantées par tous : dureté, résistance à la compression, faible porosité, variété des coloris et des traitements décoratifs de surface et surtout résistance à l'usure des temps. A l'échelle des temps historiques, c'est évident.

A l'échelle géologique, le granite s'altère à partir des fissures qui affectent tout massif de granite, divisant celui-ci en blocs. Ce réseau de fissures est plus ou moins dense ; de ce fait la taille des blocs est variable. Entre les blocs, le granite altéré sous l'influence de la circulation des eaux se transforme en arène (du latin arena : sable). C'est ce qu'on appelle ici le "perré".

#### Monuments et architectures en granite de l'époque néolithique.

Le Trégor peut à juste titre s'enorgueillir de posséder la plus ancienne sépulture collective élevée par l'homme. Entre 5 000 et 4 400 ans avant notre ère, les tribus néolithiques de la région de Plouézoc'h (3) convergent vers Barnenez et entassent de façon ordonnée 3 000 tonnes de dolérite et 1 000 tonnes de granite de Stérec, pour constituer un des "cairns" : énorme amoncellement de petites pierres, renforcé par des murs internes. Dans une première phase, cette structure recouvre 5 chambres sépulcrales. Elle est étendue, deux ou trois cents ans plus tard, à 6 autres chambres. Les dalles qui délimitent les couloirs d'accès et forment la base des chambres sont de granite, le remplissage plutôt en moellons de dolérite prélevés dans un rayon de 500 m autour de l'ouvrage. Les dalles de granite proviennent en partie de l'île de Stérec, distantes de 2 Km. Ajoutons, pour frapper les imaginations, que les premières pyramides égyptiennes à gradins ne datent que de 2 700 avant Jésus Christ. Alors nous devons être fiers, nous trégorois, d'avoir su conserver et mettre en valeur, bien que de justesse (merci Professeur Giot), un témoin si fort de l'activité des hommes de ces temps reculés.

Cette civilisation néolithique est aussi connue comme celle des mégalithes. Dans notre Trégor granitique, menhirs et stèles furent prélevées par mains d'hommes aux environs de leurs lieux d'érection, à quelques centaines de mètres tout au plus. Après Barnenez, vers les années 4 000 avant notre ère, ils construisent le dolmen à couloir court de l'île Bono, une des Sept-îles (21), en granite de Perros, puis l'allée couverte de l'île Renote (18), en granite de Ploumanac'h, peut être vers 3 500 av. J.C. Les autres allées

couvertes et dolmens trégorois leur sont postérieurs, les plus récents ayant été érigés vers 1 900 av. J.C.

Quant aux menhirs néolithiques, on admet qu'ils furent élevés entre 4 500 et 3 000 av. J.C. Pour certains d'entre eux : St-Duzec en Pleumeur Bodou (15) en granite rose à grain fin de St-Samson et Lan Saliou en Trédrez en granite du Yaudet (9), ce dût être un rude travail, compte tenu de leur poids qui avoisine 60 tonnes !

#### Epoque gauloise et romaine

Il faudra ensuite attendre l'Age du Fer, à partir des années 500 av. J.C., pour voir de nouveau se dresser des pierres de granite, stèles gauloises travaillées sur toutes leurs faces, certaines ornées de motifs celtes comme celle de Trégastel, la plus belle connue, datable des III<sup>ème</sup> ou II<sup>ème</sup> siècle av. J.C. De cette époque nous reste aussi le mur gaulois du Yaudet en pierres locales assemblées d'une hauteur de 4m sur environ 200m de long. Une partie de ce mur vient d'être mise à jour en juillet 1993 par un groupe d'archéologues franco-anglais.

Plus tard, l'occupation romaine réutilisera quelques petites pierres levées en granite, de moins de 2,5m de hauteur, pour en faire des "milliaires", bornes indicatrices des voies de l'époque. D'autres seront façonnées sur place.

Les voies "romaines" trégoroises ne sont pas dallées mais constituées de lits de pierre extraite localement. Il en est de même des habitations et des murs gallo-romains. Les vestiges du Yaudet et du Hologo en Plestin-les-Grèves (6) nous révèlent l'utilisation de pierres granitiques indigènes assemblées par cimentage à base de chaux. L'utilisation de ce ciment est l'apport majeur de cette civilisation. Exception notable, le mur barrage de l'anse de la Vierge du Yaudet. Construit en gros cubes de granite local très bien appareillés, il n'utilise apparemment pas de ciment. Ses blocs d'un mètre cube environ furent prélevés sur place dans la falaise, façonnés et transportés sur une centaine de mètres pour constituer l'aiguade du port romain ; ce quai permettait d'accéder directement à la réserve d'eau potable contenue derrière lui. Le niveau des océans ayant monté depuis le 3<sup>ème</sup> siècle de notre ère, il est maintenant submergé et attaqué par les hautes mers.

La statuare gallo-romaine a laissé chez nous quelques traces, notamment l'anguipède de Plouaret en granite à mica blanc, datable de la Basse Epoque par analogie avec ceux trouvés en Lorraine ; le dieu Mercure de Pen Lan en St-Adrien (27) sculpté dans un bloc de granite de Plouaret ; peut-être aussi la statue féminine de

Kergouanton en Louanec (22). Cette "penérez" de 1m 80 de haut en granite de Perros est aujourd'hui transférée dans une propriété de St-Nicodème en Servel (14).

#### Epoque chrétienne.

Sept siècles au moins passeront avant que l'on retrouve des constructions de granite. Ce sont les traces des moines celtiques de Bretagne la Grande.

L'île Maudez, au large de Lanmodez (24) recèle un oratoire circulaire construit en pierres de granite de Perros, pendant le Haut Moyen-âge. L'autel serait datable du X<sup>ème</sup> siècle. L'île Milleau (16) renferme aussi une construction de granite à base semi-circulaire assez énigmatique, peut-être de la même époque.

A partir des XI<sup>ème</sup> et XII<sup>ème</sup> siècle, l'art roman s'installe. Le XIII<sup>ème</sup> voit la construction des premiers châteaux-forts de pierre et le XIV<sup>ème</sup>, l'essor de l'art gothique.

Au XV<sup>ème</sup> siècle, c'est l'éclatement, le "boom" de la construction en granite. Dans tous les recoins du Trégor s'élèvent des églises, des chapelles, des ossuaires, des croix et des calvaires, des fontaines, des châteaux fortifiés et des manoirs, l'évêché et l'Hôtel-Dieu de Tréguier. Les bâtisseurs de la chapelle N.D. de la Clarté en Perros-Guirec utiliseront trois sortes de granite : celui de Perros, de la Clarté et de l'île Agathon. Commencé en 1445, l'édifice sera terminé à la fin du XVI<sup>ème</sup> siècle. Viendront aussi les habitations ordinaires en pierres locales : fermes, longères, "pen ty".

L'histoire du granite au XIX<sup>ème</sup> siècle commence avec celle de Napoléon 1er. M. Louis Chauris rapporte dans un récent numéro des *Cahiers de l'Iroise* une anecdote qui met à l'honneur le fameux granite de Ploumanac'h. L'Empereur projetait d'élever un monument à la gloire de ses armées victorieuses et c'est en ce granite qu'il envisage de l'édifier. Ce granite rappellera celui des monument et statues de l'ancienne Egypte. Napoléon, encore rempli de ses glorieux souvenirs d'Egypte, ordonne de prendre tous les renseignements tendant à s'assurer si cette belle substance se trouve en masse "assez considérable pour un monument d'une si haute importance". Hélas l'oeuvre projetée ne verra pas le jour en raison de la désastreuse campagne de Russie. Ce projet d'édifier à Paris un monument fait en granite de Ploumanac'h supposait que l'on transportât du granite sur 500 kilomètres. L'évolution des transports de matériaux pondéreux va être à l'origine de l'industrie granitière moderne.



Sans doute les égyptiens avaient-ils transporté les granites d'Assouan jusqu'à Louksor (le granite d'Assouan est un granite sans quartz, c'est-à-dire en terme géologique une *syénite*, mot provenant de l'Egypte ancienne où la ville d'Assouan se nommait *Syène*). Plus tard, les Romains avaient déplacé des obélisques depuis le Haut Nil jusqu'à Rome. Mais ces exploits avaient été oubliés jusqu'à ce que Bonaparte décide d'amener à Paris le fameux obélisque de Louksor.

En effet, pendant dix-huit siècles, en l'absence d'esclaves et de moyens techniques, le granite des maisons et des églises était extrait non pas des carrières de grande taille mais dans de petits chantiers d'extraction où les blocs de surface pouvaient être aisément dégagés avec des outils rudimentaires. Ces chantiers étaient situés au plus près des lieux d'utilisation.

Vers les années 1865, la création du réseau ferroviaire breton, l'aménagement du réseau routier, des nouvelles voies urbaines et des ports, vont être à l'origine de l'extension spectaculaire des chantiers d'extraction.

Dans le Trégor, l'extraction s'étend sur de vastes surfaces en bordure de mer. Le granite à grain fin de l'île-Grande sera intensément exploité. C'est un granite très résistant à la compression dans

lequel on taillera pavés et bordures de trottoirs, moëllons et pierres de taille. On voit encore des vestiges des chantiers sur la côte à l'Île-Grande même et sur les îlots voisins. Les blocs de granite étaient chargés sur des *gabares* pour être transportés par mer à Lannion (14), Morlaix (2), Le Havre, Dunkerque, Bayonne et Bordeaux.

Ainsi furent construits, pour partie, le viaduc de Morlaix et les phares des Triagoz et des Héaux. Au-delà, on retrouve le granite de l'Île-Grande dans les pavés du Nord ou de Paris et dans bien d'autres endroits de France.

Au début du XX<sup>ème</sup> siècle, l'exploitation du granite de l'Île-Grande décroît en même temps que l'asphalte détrône le pavé dans les travaux de voirie. Par contre, l'utilisation de grandes dalles de granite poli dans le funéraire et récemment le nouvel essor du granite comme revêtement de protection et d'ornement suscitera deux épisodes d'extension de l'industrie granitière qui coïncident avec le perfectionnement des moyens techniques. Après l'explosif, voici qu'apparaissent dans les carrières, l'outillage pneumatique, les engins de levage, puis les chalumeaux de découpe et, dans les ateliers, des scies à grenaille, puis le fil au carborandum, enfin les scies diamantées qui permettent d'usiner de grands blocs de granite. Ceux-ci ne peuvent être extraits en surface où le matériau est souvent friable ou fendu. Il faut les chercher en profondeur. De grandes carrières vont être ouvertes ; ce sont les fameux granites roses des Traouïéro et de la Clarté.

Dans le même temps, l'essor de m'immobilier va entraîner le développement d'autres carrières de taille plus modeste. Les unes dans le granite rose à grain fin de St-Samson, les autres, dans les granites gris-bleu de l'Île-Grande et de Plouaret ainsi que les granites de Bégard (25), de Plouaret et de Guerlesquin. Hélas ! Quand le béton remplacera le moëllon et la pierre de taille de granite dans l'immobilier, ces petits chantiers d'extraction fermeront les uns après les autres à l'exception des chantiers de Pleumeur-Bodou, de Plounérin-gare et de Guerlesquin.

Restent les grandes exploitations de granites roses dont les ouvrages sont connus partout en France et dans le monde. Quelques réalisations, toutes du XX<sup>ème</sup> siècle, valent d'être citées :

Ouvrages en granite rose de la Clarté :

- Mémorial de Colombey-les-Deux-Églises, Croix de Lorraine.
- "Monument des fantômes", commémoratif de la deuxième victoire de la Marne.
- Obélisque de 15 mètres de haut aux Pays-Bas.
- Tour Stevenson à San Fransisco.
- Cour de Justice Européenne à Luxembourg.

Ouvrages en granite des Traouïéro, granite rose dont l'effet décoratif est souligné par des feldspaths verts :

- Les 52 sarcophages de l'ossuaire de Douaumont.
- Les 12 colonnes polies de l'église Sainte-Odile à Paris.

L'extraction du granite en Trégor a laissé partout des traces depuis le menhir dressé au coin d'un champ jusqu'au plus célèbre des monuments à la mémoire du Général de Gaulle. Elle a laissé des traces plus secrètes dans l'histoire des hommes qui ont travaillé ce granite : le sculpteur inconnu qui a taillé un biface en pierre il y a 10 000 ans, ou les célèbres sculpteurs comme Yves Hernot père et fils de Lannion, les centaines de carriers qui, dans les années 1860-1900 ont façonné à l'Île-Grande des milliers et milliers de pavés, des pierres de taille et des monuments funéraires, ou tous ceux qui, d'ici ou venus d'ailleurs, creusaient et creusent encore le sol du trégor.

#### Le Groupe Recherche "GRANITE",

M.C. Berger, Mme Y. Jouan, M. J. Paris, M. G. Sylvestre.

*Nous remercions les personnes qui ont bien voulu communiquer les informations indispensables à la rédaction de cet article et en particulier les responsables des exploitations et carrières ainsi que M. le Professeur Louis Chauris de Brest et le Docteur Louis Perennou.*

\*\*\*\*

#### Bibliographie

- Barrière, *Architecture et dynamisme du complexe éruptif centré de Ploumanac'h (Bretagne)*, Bull. BRGM 2<sup>e</sup> série, sect. I n°3, p. 247-295 (1976).
- Chauris L., *Carrières au bord de la mer. Île-Grande et Îlots voisins (Côtes d'Armor)*, 115<sup>e</sup> Congrès national des Sociétés savantes, 1990. Carrières et constructions, p. 305-321 (1991a).
- Chauris L., *Le transport par mer des granites de l'Île-Grande*, Mém. Soc. Emulation Côtes d'Armor p. 75-90. (1991b)
- Chauris L., *Le granite rose de Ploumanac'h et Napoléon 1<sup>er</sup>*, Les cahiers de l'Iroise n°154 p. 52-53 (1992).
- Giot P.R., *Barnénez, Carn, Guennoc* (1987)
- Guérin O., *Géologie à l'Île Milliau et à l'Île Molène. Îles du Trégor*, N° 3 et 4 (1988 et 1989).
- Le Brozec M. et Marchat A., *Les mégalithes de l'Arrondissement de Lannion*, (1991).
- Pinot J.P., *Les transformations de l'Île Agathon. Îles du Trégor 2*, p. 35-43 (1987).
- De Saint-Jouan R., *Dictionnaire des communes des Côtes d'Armor*, Presses Bretonnes, (1990).

## Le courrier des fureteurs

*Cette rubrique s'adresse aux lecteurs, chercheurs ou seulement curieux qui désirent faire connaître leur avis ou leur opinion, partager leurs trouvailles, ou poser leurs questions relativement à l'histoire, grande ou petite, du Trégor.*

*Toute correspondance à ce sujet doit être adressée à la rédaction de la revue (H. Le Goff, rue du Moulin, 22290 Lanvollon).*

**\* RÉPONSE À M. GUY DE SALLIER DUPIN, D'ANDEL, CONCERNANT L'EXISTENCE DE LA CHAPELLE DE KÉRICUFF EN PLOËZAL (TRÉGOR MÉMOIRE VIVANTE N°1).**

“Récemment domicilié à Ploëzal, j'ai eu l'avantage de me rendre sur place, le dimanche 10 octobre 1993, (ayant en mains la carte IGN, série bleue, au 1/25 000, de références 0815 Ouest, Paimpol-Pontrieux, édition 1987).

Au lieu dit Kéricuff (Lambert Z Nord 5395/486) où la chapelle est encore indiquée... il n'y a plus rien, pas même des ruines. De même rien n'est visible sur la photo aérienne de 1968 (FP0815 300). L'emplacement, aisé à déterminer, est nivelé et des conifères y sont plantés en bordure du chemin conduisant à l'entrée sud du manoir.

Cet accès visible à droite du tableau photographié, existe toujours entre les deux pilastres de granit.

Monsieur et Madame Pichouron, les propriétaires actuels interrogés le lendemain par téléphone, répondirent fort aimablement que la chapelle s'est effondrée d'elle-même en 1968, et que les lieux furent édifiés par la famille de Kerguezec.

Le manoir, actuellement habité, est une exploitation agricole de polyculture. Les bâtiments anciens (voir croquis) dans un cadre boisé, au centre des vieux chemins qui s'y rejoignent, donnent fière allure à l'ensemble. C'est un édifice à trois étages, type d'un vaste logis rural du XV<sup>ème</sup>.

La cour est au sud. Au centre, dépassant de la façade nord, se trouve une haute tour rectangulaire de quatre étages avec une tourelle ronde.

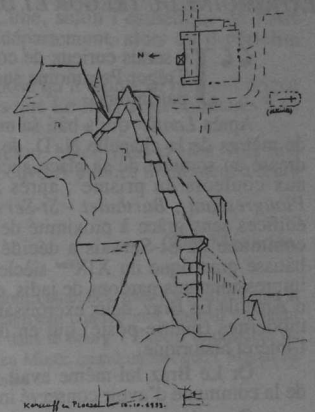
La construction est en schiste, avec de robustes parements en granite. Les toits de vieilles ardoises sont à très fortes pentes ; et les souches des cheminées sont larges et hautes.

Deux ailes basses et perpendiculaires encadrent le corps principal, et des dépendances à droite bordent la cour que ferme un mur bas. Les autres bâtiments agricoles s'organisent au-delà vers l'est.

Il est à remarquer que le site élevé permet une vue très vaste vers la vallée du Trieux et contrôle l'ancienne voie rectiligne venant de Boloï à Runan.

Peu éloigné, sur la commune de Pommerit-Jaudy, un autre manoir rural avec chapelle du XVI<sup>ème</sup> se nomme aussi Kericuff. ... mais là, la jolie petite église est très bien conservée et fleurie...”

J. Soyer, Plouëzal.



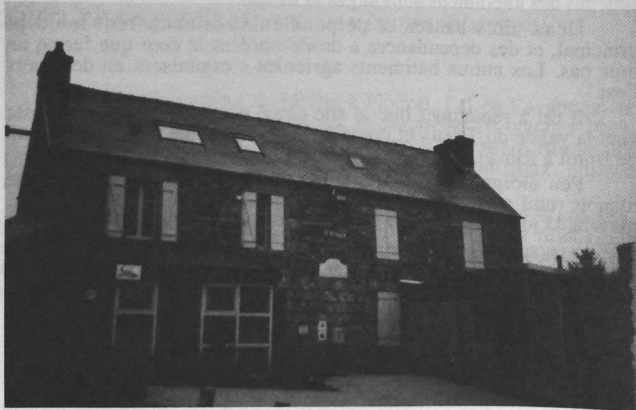
\* A PROPOS DE DIVERSES AGRESSIONS CONTRE LE PATRIMOINE DU TRÉGOR ET DE L'ARGOAT 22.

“Je serais curieux de connaître l'opinion des membres de Trégor Patrimoine sur plusieurs agressions contre notre patrimoine.

Après *Lantic* qui a bâti sa mairie moderne à quelques dizaines de mètres de la chapelle N. D. de la Cour, après *Guerlesquin* qui a dressé au sommet de sa place ancienne un mur de plastique bariolé aux couleurs du prisme ; après *St-Gilles Pligeaux*, *St-Gonény - Plougrescant*, *Burthulet - St-Servais*, etc qui ont laissé élever des édifices sans grâce à proximité de monuments anciens, voici que la commune de St-Servais a décidé d'adopter à sa mairie, austère bâtisse granitique du XIX<sup>ème</sup> siècle, typique de l'Argoat, témoin des impressionnants pardons de jadis, et en outre et surtout maison natale d'Anatole Le Braz, deux excroissances perpendiculaires en matériaux modernes (mairie-poste) qui en détruisent totalement le charme et l'intérêt historique.

Or Le Braz lui-même avait rendu grâce aux précédents édiles de la commune d'avoir conservé intacte sa maison natale.

Quand on songe que les particuliers éprouvent les pires difficultés à obtenir un permis de construire dans le voisinage d'un monument historique, il est permis de penser qu'il a fallu l'intercession du brave saint local pour obtenir le permis de construire ces “tumeurs d'avant-garde” à cinquante mètres d'une église du XVI<sup>ème</sup> siècle classée M. H. A ce jour je n'ai pas obtenu de réponse des autorités.



Maison natale de A. Le Braz “Ornée de ses verrues”

Ajoutons qu'en la chapelle de Burthulet ces autorités culturelles - anonymes pour le vulgum pecus - ont imposé l'édification d'un autel Rubiks Cube, selon l'esthétique de l'Art Contemporain en vogue dans le département, alors qu'il périlite partout ailleurs.

J'avais personnellement proposé qu'à Saint-Servais soit érigée une stèle de schiste portant les vers que Le Bras avait consacrés à sa commune. Pas de réponse!

Amoureux du patrimoine breton, hâtez vous d'aller voir nos édifices et paysages avant que les pouvoirs publics n'attendent à leurs charmes !

Pauvre Bretagne !

Gaël Méandre.

P.S. Tous les membres d'Associations culturelles, tous les touristes que je mène devant la Mairie de St-Servais, réagissent comme moi. Etait-il vraiment impossible de trouver une autre maison dans le bourg ? Etait-il impossible de transformer la Maison natale de Le Braz en Musée quand on sait que l'Argoat 22 n'en possède aucun, l'Argoat 29 une douzaine ?

\* LES “REGARDS SUR PLOUMILLIAU”, ET L'ABBÉ FRANÇOIS MARIE DANIEL (1814-1875)

“Depuis quelques années, les monographies d'histoire locale ont une heureuse tendance à se multiplier dans le Trégor, oriental du moins. Ce sont d'abord les communes touristiques du bord de mer, Trébeurden, Trégastel, Perros-Guirec qui intéressent les érudits ; MM. Roignant et Mazé ainsi que Mme Racine sont en effet les auteurs de travaux plus ou moins volumineux, mais toujours passionnants, auxquels il faut rendre hommage.

Si au-delà, l'on franchit l'embouchure du Léguer, le coquet village du Yaudet en Ploulec'h inspira non sans raison, vers 1992, les pages d'une bien jolie plaquette publicitaire. Plus loin, la commune Trédrez-Loquemo, à la fois terrienne et maritime, nous a valu en 1990 un bel album de photos commenté par M. Le Jeune, son maire.

Et cela nous approche des “Regards sur Ploumilliau” parus en 1992<sup>1</sup> ; beau volume de plus de 250 pages, richement illustré qui révèle plus d'omissions à vrai dire que d'erreurs.

1 - Notons encore que l'association “Hentou Koz” de Ploumilliau a déjà publié de 1987 à 1991 trois fascicules illustrés sur “les vieilles pierres” qui m'ont raconté Ploumilliau avec un précieux plan de la commune.

La notice de quelques lignes consacrée à l'Abbé François-Marie Daniel (1814-1875), page 164, est par exemple bien trop modeste.

C'est en effet en lui qu'il faut voir l'auteur anonyme de ces chroniques historiques, parues épisodiquement à partir de 1853 dans le "Lannionnais", et rééditées dans les années 1935 dans le même journal sous la direction, assez irrégulière aussi, de Jean Savidan.

Cette attribution est confirmée, à notre connaissance du moins, par trois de ses contemporains, de valeur différente certes quoique reconnue, qui n'hésitent pas à recourir à des citations entre guillemets et dûment datées :

Anatole de Barthélémy d'abord, auteur de maints "Mélanges historiques et archéologiques sur la Bretagne" (ici : série 1, fac. 3, p. 38 n°2), fait au sujet de la juridiction de Runfaou, un emprunt avoué à "l'abbé Daniel... [journal "le Lannionnais", 17 septembre 1853]".

Auteur plus modeste parce qu'enlevé par le choléra à la fleur de l'âge, auteur cependant du "Précis de l'histoire de Lannion", le jeune Adolphe Le Nepvou de Carfort (1843-1865) mentionne lui carrément notre abbé, qui fut peut-être son inspirateur, à propos des guerres de la Ligue, avec une citation du "lannionnais" du 10 août 1861 (op. cit., p. 40-41).

Mais c'est à J. Gaultier du Mottay que revient la palme ; dans son précieux "Répertoire archéologique des Côtes-du-Nord" paru en 1885, nous n'avons pas compté moins de 23 références à l'abbé Daniel, dont un texte du "Lannionnais" du 25 février 1865, à propos du Yaudet.

\*\*\*

L'abbé François Marie Daniel (1814-1875), architecte aussi à ses heures<sup>2</sup>, est donc bien l'anonyme du "Lannionnais". Le personnage est fécond certes, mais aussi fort combatif, hargneux même et à sa manière, iconoclaste.

"Le poète Le Jean aurait affirmé à Luzel avoir vu vers 1867 ou 1868 l'abbé Daniel jeter au feu des pièces [de la collection de Penguern] concernant le clergé et ses mœurs"<sup>3</sup>. F. Gourvil nous confirmait par lettre, en 1970, cette épuration probable par l'abbé de manuscrits de Penguern, dont au surplus hélas, il se trouvait être l'un des trois héritiers posthumes. Jugés inconvenables et contraires aux bonnes mœurs, des titres comme *La mère abbesse* (chanson de société [sic]), *Ça, mes amis, nous sommes en famille* ont ainsi disparus... L'abbé n'avoue-t-il pas dans un carnet de notes resté manuscrit<sup>4</sup> :

"En 1844, j'ai découvert une correspondance entre les jeunes gens de la noblesse de Lannion et d'ailleurs.

C'étaient des chansons obscènes et impies, véritables sacs de la

2 - L'apport du chanoine Daniel au gothique local, par Odile Besnier, dans "Monuments historiques", N°109 (juin 1990)

3 - Annales de Bretagne, t. 44 (1937), p. 375.

4 - En possession du Professeur J.P. Pinot de Lannion. Le carnet contient aussi des médailles de monnaies celtiques appartenant à l'auteur.

pudeur, de la foi et en même temps de l'orthographe du français et de l'urbanité française. Mauvais signe, mauvais augure pour l'avenir politique".

\*\*\*

Par ailleurs, la bibliographie même de l'abbé Daniel doit être complétée. Aux titres cités par les "Regards sur Ploumilliau", il faut ajouter ceux publiés dès 1851 dans la "Bibliothèque Bretonne" de Charles Le Maout : "Les documents inédits sur la ligue dans l'ancien diocèse de Tréguier" (p. 731 - 754) et "Autels de Saint-Michel en Grève, Plouzané et Plufur" (p. 754 - 768)

Rappelons aussi quelques éditions, peut-être rééditions, en 1901 dans les "Annales de Bretagne" de "Judicaël", de cinq titres dans le Rapport du Comité de préservation du Breton de 1906 - 1907, p. 25 - 55 ; ou bien dans le "Fureteur Breton" en 1910 - 1911, des versions recueillies par lui de "Gwerz Lezobré" et "Ar Sarazin bras", etc...

Etc... car, que ce soit pour son œuvre en breton ou en français, de son vivant comme après sa mort, nous ne prétendons pas ici faire œuvre exhaustive, loin de là !

\*\*\*

La curiosité historique de l'abbé Daniel, qui mourut chanoine honoraire et curé de Mur le 11 juin 1875, n'a pas de bornes. Une chemise renfermant un compte de la paroisse de Ploumilliau de 1602 n'est-elle pas annotée de sa main "communion du peuple sous les 2 espèces à Noël et Pâques"<sup>5</sup>.

Plutôt que de rester sur des impressions un peu morose, revenons à un texte présenté de façon anodine par son auteur (vicaire, rappelons-le, de Ploumilliau de 1845 à 1854), mais fort intéressant quant à nos conclusions, et l'on ne peut que regretter davantage l'anonymat modeste de cette citation du "Lannionnais" du 11 mars 1934<sup>6</sup> publiant le fragment d'un acte de procédure de 1487. Il s'agit de la déposition d'un témoin qui habitait alors chez son oncle Jean de Kerguiniou à Ploulec'h :

"Comme cest temoing qui jeune estoit environ l'aige de quinze ans alloit et venoit à l'escollé à deux chapelles qui sont en la paroisse de Ploumilliau appelées St-Cado et Brezehan par ledict ostel de Kerninon pour accompagner les enfants dudit Le Roux aller à l'escolle..."

\*\*\*

Quoi ! dès le XV<sup>ème</sup> s., sous le long et pacifique règne du duc Jean V, deux écoles en Ploumilliau ! Le fait, même en le supposant quelque peu erroné, ne mérite-t-il pas d'être relevé, ne serait-ce qu'au mode conditionnel !

Yves Briand.

5 - Arch. Dép. Série G. Ploumilliau.

6 - D'après la réédition Savidan.

## Notes bibliographiques

### \* *Les nuits de la liberté* par Alain Le Nédélec

Journaliste à L'Echo de l'Armor et de l'Argoat (Guingamp), l'un des deux hebdomadaires du Trégor, Alain Le Nédélec vient de publier "Les Nuits de la Liberté", ouvrage historique de 180 pages consacré aux évasions par Plouha en 1943 - 44.

Préfacé par Gordon Carter, ancien Commandant de la Royal Canadian Air Force, aujourd'hui historien de Ploubazlanec, ce livre relate l'histoire du réseau Shelburne et des groupes de résistants qui aidèrent alors les dizaines d'aviateurs anglo-américains abattus au-dessus de la France, et un certain nombre de combattants de l'ombre, à s'embarquer nuitamment sur des navires alliés aventurés sur la plage Bonaparte, sise dans l'anse Cochat que dominait alors la "Maison d'Alphonse", ultime lieu de regroupement des fugitifs. Ces hommes traqués étaient auparavant passés par Guingamp, centre d'accueil de la filière. Nombre de nos compatriotes trégorrois s'impliquèrent avec la plus grande efficacité dans ces dangereuses opérations, réalisées à la barbe d'un ennemi pourtant supérieurement organisé et armé.

Alain Le Nédélec fait revivre les tranches par lesquelles ils passèrent et donne la parole aux survivants, dont Hervé Monjarret, radio de Jean Moulin, Fernand Trochel, etc...

L'ouvrage se lit d'un trait et laisse le lecteur rétrospectivement frémissant.

E.R.

\* Une réédition augmentée de *L'Argoat secret autour de Guingamp, d'Edmond Rébillé*, vient d'être publiée aux éditions Nature et Bretagne.

\* *Bégard d'hier et aujourd'hui*, 313 pages, format : 20 / 27.

Très abondamment illustré, ce bel ouvrage collectif à l'exemple de certaines publications de même nature (*Regards sur Ploumilliau*, notamment) présente une somme monographique dont la portée dépasse souvent celle d'une chronique locale tant est riche la documentation écrite ou iconographique rassemblée au plan socio-économique comme au plan ethnographique (pour se le procurer, se renseigner à la mairie de Bégard).

### SOMMAIRE DES NUMÉROS PARUS

#### N° 1 -

- *Tableaux d'une exposition - Regards sur le Patrimoine du Trégor*, par Fons de Kort - Jean Prigent et ULAMiR.
- *L'itinéraire templier dans le Trégor n'est-il qu'une mystification savante ?* par Yves Briand.
- *A propos de l'origine de Lanmeur*, par A.-Y. Bourgès.
- *Le mariage de Marguerite - Un procès au XVIII<sup>ème</sup> siècle*, par Nicole Chouteau.
- *Trébeurden au XV<sup>ème</sup> siècle d'après le rôle de la Réformation générale des feux*, par J. Roignant.
- *Voyageur d'autrefois : Charles Keranslec'h - Keregné (1827 - 1899)*, par Edmond Rébillé.
- *La chronique du fouineur*, par H. Le Goff
- *Le courrier des fureteurs.*

#### N° 2

- *Un aspect de la société rurale trégorroise sous l'ancien Régime St-Jean (Ploumilliau) et N.D de Pitié (Lanvellec)*, par Sylviane Le Gall.
- *Les vieilles danses au pays de Plestin*, par J. Pèrès et B. Lasbleiz.
- *Deux historiens trégorrois au XVII<sup>ème</sup> siècle*, par A.-Y. Bourgès.
- *Le grand rocher de Plestin dans la littérature*, par Edmond Rébillé.
- *Le château de Guingamp*, par S. Toulet
- *Recherche des mottes féodales du Trégor*, par Nicole Chouteau
- *Des chapelles "tracées"*, par Fons de Kort.
- *Le courrier des fureteurs.*

#### N° 3

- *Le nom du Trégor et ses formes anciennes* par J.Y Le Moing.
- *Autour d'un centenaire, Renan : échos et souvenirs* par O. Revault d'Allonnes.
- *Mystiques des sources et fontaines* par Claude Berger.
- *Qui fut le grand-père de St-Yves ?* par André-Yves Bourgès.
- *Quelques aspects du commerce de la marée dans un petit port trégorrois au début du XIX<sup>ème</sup> siècle* par Jacques Roignant
- *Deux historiens trégorrois au XVII<sup>ème</sup> siècle* par André-Yves Bourgès.
- *Le diable en Trégor et Haute Cornouaille* par Edmond Rébillé.
- *Au hasard des liasses d'archives* par Hervé Le Goff.
- *Le courrier des fureteurs.*

#### N° 4

- *Une semaine de l'hiver 1793, au Relais de Poste de Lannion*, par Cl. Berger, Y. Jouan, Fr. Loisel.
- *Le chemin de St-Julien*, par Pierre Merret.
- *Un fief des Tournemine en Trégor*, par Nicole Chouteau.
- *Guillaume Salaün de Brélévéné ou de Saint-Marc à la Ville Blanche*. par Yves Briand.
- *De Pleubian à Austerlitz : Santiago de Trobriand*, par Francis Guillou.
- *Le Château de Kerhâm à Camlez*, par Nicole Chouteau.
- *La restauration de l'église Notre-Dame de Guingamp au XIX<sup>ème</sup> siècle*, par Simonne Toulet.
- *La Chapelle Notre Dame de Pitié en Boqueho*, par L. Le Corvaisier.
- *Deux pages de l'histoire maritime du Trégor*, par F. Hélyar.
- *Aux origines de Chatelaudren*, par A. Y. Bourgès.
- *Au XVIII<sup>ème</sup> à Loguivy-Plougras*, par L. Dudoret)

Les exemplaires des n° 1, 2, 3 & 4 sont encore disponibles au prix unitaire de 75F + 15F de port. Adresser commande et règlement par chèque à l'ordre de Trégor Patrimoines au secrétariat de la revue.

## PUBLICATIONS DES ASSOCIATIONS DE TRÉGOR PATRIMOINES

**Amis du Pays de Guingamp***Bulletins.*

- Le château de Guingamp. Le monument aux morts. Mémoires de Taldir Jaffrenou (début) : 15F.
- Les remparts de Guingamp. Le grand Kermin (Pabu). Mémoires de Taldir Jaffrenou (fin) : 15F
- L'église de Grâces : 15F
- Un siècle de garnisons à Guingamp. La Frérie Blanche : 15F
- Le pourpoint de Charles de Blois. Urbanisme au XVII<sup>ème</sup>. Patriotes et Jacobins à Guingamp : 20F.
- St Loup. Les Bandits de Malaunay. Etat sanitaire en 1889. L'Hôtel de Ville au XIX<sup>ème</sup> siècle : 20F.
- Les sablières de l'église de Grâces. Démographie en 1789. La Trêve de St-Michel : 20F.
- Urbanisme au XVIII<sup>ème</sup>. Tombeau de Pierre II. Les Orgues. Derniers seigneurs de St-Michel : 20F.
- Petit guide historique de Guingamp : 25F.
- Hors série : Ste Croix de Guingamp du X<sup>e</sup> au XX<sup>ème</sup> siècle : 25F.
- Vierges Noires. Siège de Guingamp en 1591. Congrès de 1908. Misère de Plouisy au XVII<sup>ème</sup> : 20F.
- Vivre à Guingamp au XIX<sup>ème</sup> siècle, par Simonne Toulet, préface de Hervé Le Goff. La vie quotidienne à Guingamp de 1810 à 1913 : évolution politique, économique et sociale. (épuisé)

**ARSSAT**

- Les Mégalithes de l'Arrondissement de Lannion, par Anne Marchat et Michelle Le Brozec. Patrimoine archéologique de Bretagne, 105 pages : 110F.
- Bulletins 76 à 92 : 40F pièce.

**Centre Culturel de Plestin les Grèves.**

Guide des promenades au pays de Plestin les Grèves.  
par Désiré Lucas, 59 pages, carets et illustrations photographiques : 30F.

Histoires et légendes de la Lieue de Grève  
par Désiré Lucas, 32 pages, dessins de l'auteur : 30F.

Naître, vivre et mourir à Plestin au XVIII<sup>ème</sup> siècle par Yves Coativy et Marie Moretti, 46 pages y compris illustrations : 30F.

Les chapelles du canton de Plestin par Sylviane Le Gall, en préparation.

**Hentou Coz**

Les vieilles pierres m'ont raconté Ploumilliau n°3.

Les chapelles de Ploumilliau, 60 pages illustrées de photos, croquis et plans : 40F.

**M.J.C. Bégard**

Les cahiers du Trégor.

Du n° 6 au n°30 : 20F.

Marc'harit Fulup : 100F.

**Pays d'Argoat.**

Revue "Pays d'Argoat" n°4, 6, 10 à 18 : 35F.

n° 17, Le patrimoine de l'Argoat 22, 60 pages : 35F.

**Pleubian et son Passé.**

Pleubian sous la Révolution, 152 pages : 70F.

Pleubian et la Presqu'île Sauvage, cartes postales de 1890 à 1910, 160 pages : 60F.

La Chaire-Calvaire de Pleubian, 14 pages, 11 illustrations de Francis Guillou : 20F.

**Syndicat d'Initiative de Callac.**

Le diable est mort à Burthulet, par Edmond Rébillé. Les Presses Bretonnes 1992.

Roman. Grand Prix des Ecrivains Bretons 1992, 256 pages : 120F.

L'Argoat Secret autour de Guingamp, Coop Breiz (en cours de réédition).

Cahiers de l'Iroise, n° spécial : "Baptisons les Côtes d'Armor".

Panorama littéraire et artistique du département : 50F.

**Université du Temps Libre de Lannion.**

La Poste aux chevaux en Côtes d'Armor. Les presses Bretonnes. 1991, 288 pages, 40 dessins, 25 photos : 95F.

**Fédération Trégor Patrimoines.**

La Révolution dans le Trégor. Presses Bretonnes, 1988, 480 pages : 110F.

Les Bleus, les Blancs et les autres. Presses Bretonnes, 1990.

512 pages : 110F.

Revue "Trégor Mémoire vivante", n° 1, 2, 3 et 4. Presses Bretonnes, 1992.

102 pages : 80F le n°.

Bulletins de liaisons n°1 à 5 : 5F pièce.

**ULAMiR Trégor Ouest, Lanmeur.**

Kernitron Insolite, Emile Pinçon 180 pages : 80F.

Lanmeur sous la Révolution, Emile Pinçon 85 pages : 40F.

Souvenir de St-Jean du Doigt, Camille Colleau 80 pages : 40F.

Balades en Trégor, ULAMiR : 40F.

Sabots Sabotiers, Michel Le Bourhis, 74 pages : 40F.

*Les frais d'envoi sont en sus.*

**Directeur de la publication** : Hervé Le Goff

**Comité de rédaction** : André-Yves Bourgès, Franck Choquet,  
Nicole Chouteau, Daniel Giraudon, Simonne Toulet.

**Secrétariat** : M. Claude Berger, 40, rue Duguesclin,  
22700 Perros-Guirec.

• • •

*La revue Trégor Mémoire Vivante publie les articles retenus  
par le comité de lecture.*

*Les auteurs sont invités à adresser leurs textes au secrétariat  
de la revue ( les articles non publiés ne sont pas retournés).*

*Les analyses qu'ils y formulent et les opinions qu'ils peuvent  
y exprimer n'engagent qu'eux-mêmes.*

Mise en page : ULAMiR Trégor-Ouest

« **C**e manuscrit, daté de 1693, est pratiquement inconnu du monde de l'érudition. Mis à part F. Duine, qui lui consacre une courte notice erronée en 1922, il n'a suscité jusqu'ici que quelques lignes dans les quotidiens locaux en raison de ses enluminures. Conservé par la paroisse de Plouégat-Guerrand, tant que cette dernière fut pourvue d'un titulaire, il est désormais déposé à la maison paroissiale du doyenné, à Lanmeur. Heureusement redécouvert dans son tricentenaire, il a été l'une des pièces maîtresses de l'exposition organisée par l'ULAMiR de Lanmeur : "Eglise, chapelles, fontaines en Trégor", chapelle de Kernitron, Lanmeur, du 10 juillet au 11 août 1993."

## Sommaire

- *Aux origines de la Roche-Derrien.*  
(André-Yves Bourgès)
- *Fortifications modernes.*  
(Michel Guillou)
- *Le graduel de Plouégat-Guerrand.*  
(Yves-François Riou)
- *Artisans et commerçants dans le Trégor à la fin du règne de Louis XV.*  
(Thierry Muller)
- *La Chaire-Calvaire de Pleubian.*  
( Abbé Julien Rannou, illustrations : Francis Guillou)
- *La restauration de l'église Notre-Dame de Guingamp au XIX<sup>ème</sup> siècle.* (suite)  
(Simonne Toulet)
- *Les accoucheuses de l'Ile-Grande.*  
(Claude Berger, Y. Jouan)
- *Le granite en Trégor.*  
(Le groupe Recherche "Granite" M.Cl. Berger, Mme Y. Jouan, M.J. Paris, M. G. Sylvestre)